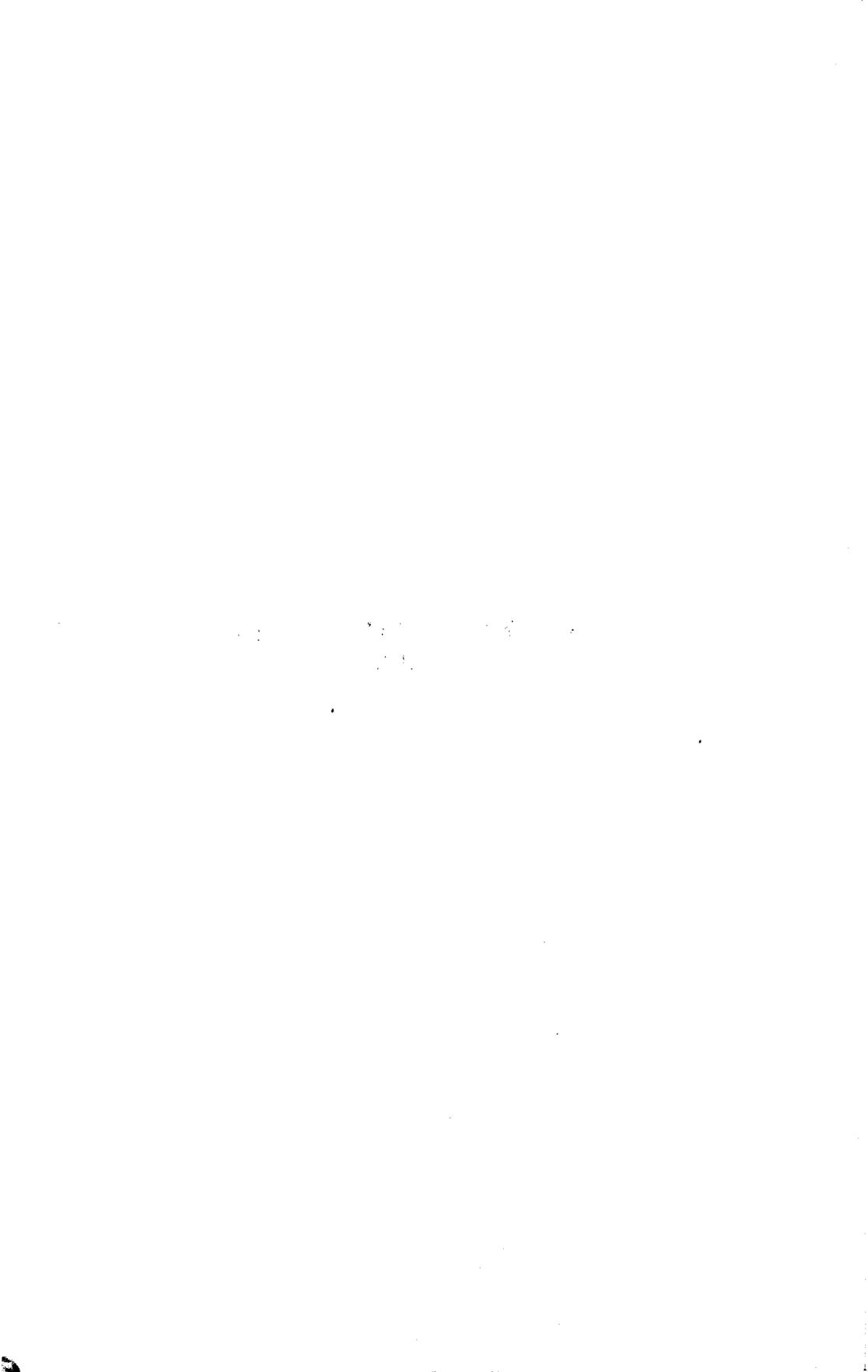


ROBERT AMIET

L'ORDINAIRE DE LA MESSE  
SELON LE RIT VALDOTAIN

*Extrait de "Recherches" Vol. n. VI*  
*Aoste 1976*



ROBERT AMIET

L'ORDINAIRE DE LA MESSE  
SELON LE RIT VALDOTAIN

Comme le sait tout un chacun, l'*Ordo missae* constitue le cœur du culte chrétien et, en même temps, le centre des livres qui en contiennent toutes les parties et toutes les modalités, à savoir les missels. L'ordinaire de la messe est le successeur logique et obligé des anciens *ordines romani* qui traitaient de la même question, et sans lesquels naguère nul évêque ou nul prêtre ne pouvait célébrer correctement l'eucharistie, fut-il muni par ailleurs d'un sacramentaire, d'un graduel et d'un *comes*, ou, plus simplement, d'un missel plénier. L'exemple le plus parfait et le plus complet qu'on en puisse citer est très certainement le célèbre *Ordo Romanus I*, qui décrit avec un luxe incroyable de détails le cérémonial de la messe solennelle du jour de Pâques célébrée dans la basilique Sainte-Marie-Majeure par le pape en personne dans les toutes premières années du VIII<sup>e</sup> siècle.

Le non moins célèbre Sacramentaire Grégorien, envoyé par le pape Hadrien à Charlemagne dans les dernières années de ce même siècle, — l'*Hadrianum* des liturgistes, — présente lui aussi un *ordo missae*, mais extrêmement sommaire, encadrant les prières immuables du canon. Mais, en toute hypothèse, ces divers textes ne contenaient, peu ou prou, qu'une simple description purement cérémonielle de la fonction liturgique, et ils étaient muets sur les prières à réciter avant et après le canon, c'est-à-dire sur ce que nous nommons aujourd-

d'hui l'offertoire et la communion. Il convient de plus de remarquer que la quasi-totalité des anciens sacramentaires et des plus anciens missels rendent le même son de cloche, à telles enseignes qu'en les lisant, on a l'impression que, avant la préface, l'offertoire se déroulait silencieusement de la part du célébrant, pendant que le chœur, chantant l'*Offertorium*, remplissait ce vide, et que, de même, après l'*Agnus Dei*, on passait immédiatement à la distribution de l'eucharistie, accompagnée par le chant de la *Communio*, sans aucune prières ni rites préparatoires de la part de l'officiant.

Encore bien moins, – faut-il le souligner ? – trouvera-t-on dans ces mêmes livres les prières de la *praeparatio ad missam*, celles qu'on devait réciter en revêtant les vêtements sacrés, celles qui furent plus tard désignées sous le nom de « prières au bas de l'autel » et, bien entendu, celles de la *gratiarum actio post missam*. Est-ce à dire que tout cela n'existait pas à ces lointaines époques ? Ce serait sans doute très imprudent de le prétendre, mais, en l'absence totale de textes, on doit humblement se résigner à une ignorance absolue et sans doute définitive, aussi bien pour ce qui concerne la liturgie romaine que la ou les liturgies gallicanes. Les pauvres débris qui nous restent de ces dernières sont évidemment muets sur tous ces points.

Tout ce que je viens de dire concerne aussi bien Rome que la Gaule carolingienne des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, mais, lorsque le rit romain, importé par Pépin le Bref et Charlemagne, fut solidement implanté dans toutes les parties de l'immense empire franc et s'y développa à merveille, on éprouva très rapidement et de tous côtés le besoin d'étoffer certaines parties de la liturgie, qui paraissaient un peu maigres et un peu creuses. C'est là l'origine de ces *ordines* pléniers de la messe, contenant cette fois, de A jusqu'à Z, non seulement tout ce qu'il fallait faire, mais aussi tout ce qu'il fallait dire entre le moment où le prêtre ou l'évêque se préparait à célébrer jusqu'au moment où il quittait l'église ou la chapelle, la messe terminée. Leur apparition se situe aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles.

On comprendra facilement que cet étoffement de l'ordinaire de la messe, qui ne fut jamais prescrit ni encore moins officiellement

imposé par personne, se fit au gré de l'inspiration des liturgistes locaux, et la conclusion toute naturelle fut que chaque diocèse, comme chaque famille religieuse, finit par se constituer son *ordo missae* propre. Cela est si vrai que l'examen de l'ordinaire de la messe d'un missel dont on ignore la provenance permet souvent de préciser, par son seul critère, l'origine du manuscrit. Cette bigarure liturgique de l'Europe médiévale était le signe évident de l'extraordinaire vitalité de la liturgie à cette époque.

Je ne sais pas si l'étude scientifique de la variété et de la diversité des *ordines missae* du moyen-âge a déjà tenté quelque liturgiste moderne, et j'ignore pareillement si quelque érudit s'est avisé d'établir des familles et des généalogies des textes semblables. Je ne sais pas non plus exactement à quelle date et en quels lieux apparurent les premiers *ordines* complets, mais je ne pense pas me tromper beaucoup en disant qu'un des types les plus achevés du genre est constitué par la très célèbre *Missa latina*, découverte au XVI<sup>e</sup> siècle par l'illustre Réformateur Flacius Illyricus, et que tous les liturgistes connaissent. Contrastant étrangement avec la vacuité des *ordines* antérieurs, la *Missa Illyrica* se présente comme un monument d'une incroyable et déconcertante prolixité, qui a fait naguère écrire à Dom Cabrol que si l'on voulait en observer toutes les rubriques et en réciter toutes les formules, la fonction durerait pour le moins du lever du soleil jusqu'au milieu de sa course dans le ciel !

La vérité, je crois, est beaucoup plus simple, et l'auteur de cette invraisemblable compilation n'a sans doute jamais eu d'autre but que de rassembler *in unum* dans un véritable *Corpus* tout ce qu'il a pu connaître à son époque et dans le lieu où il écrivait sur le sujet en question. On pourrait parfaitement bien lui appliquer la définition par laquelle le cardinal Tommasi définissait l'*Ordo L* contenu dans le Pontifical Romano-Germanique, à savoir *farrago diversorum rituum*. J'ajoute que cette fameuse *Missa latina* est d'origine germanique, puisqu'elle a été compilée au début du XI<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Minden, avec des matériaux évidemment plus anciens.

Le doyen des ordinaires de la messe selon la liturgie du diocèse

d'Aoste est contenu dans le précieux missel de la paroisse de Brusson, qui remonte à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (cod. A). Il saute aux yeux, en le parcourant, qu'il est étroitement apparenté à la *Missa illyrica* dont je viens de parler, et cela ne saurait surprendre puisque, comme je l'ai démontré dans le premier chapitre de l'introduction du *Repertorium Liturgicum Augustanum*, la liturgie pratiquée dans la célèbre Vallée à cette époque provenait de la Germanie, via la Suisse et le Col du Grand-Saint-Bernard. Exactement comme le texte publié par le centuriateur de Magdebourg, l'*Ordo* de Brusson renferme de nombreuses « apologies » et de très nombreux *capitula*, c'est-à-dire de versets, à réciter à de multiples reprises pendant le déroulement de la messe. Pas moins de 40 formules, pour ne rien dire des rubriques, sont communes aux deux *ordines*, et, exactement comme dans la *Missa latina*, notre ordinaire de Brusson décrit la messe pontificale, dans les rubriques de laquelle, à la manière antique, l'évêque est indifféremment appelé *episcopus* ou *sacerdos*, par opposition au simple prêtre, toujours désigné par le mot *presbyter*. Comme j'ai eu le très grand plaisir de l'expliquer au Congrès Anselmien tenu à Aoste au mois de juin 1973, c'est cette majestueuse liturgie épiscopale qu'a contemplé de ses yeux émerveillés, vers les années 1045-1050, un jeune adolescent qui deviendra un des plus illustres enfants de la Vallée: j'ai nommé saint Anselme, qui mourra archevêque de Cantorbéry une soixantaine d'années plus tard.

Les très riches fonds de manuscrits liturgiques, conservés dans les diverses bibliothèques et archives de la Vallée d'Aoste, qui sont inventoriés, classés et décrits dans le *Repertorium*, ne contiennent pas moins de 24 témoins de l'*ordo missae* valdôtain, et, avant d'en examiner le contenu, qui procurera aux liturgistes plus d'une surprise, il convient de les énumérer et d'en donner en même temps un très bref aperçu. Un simple coup d'œil sur le Tableau I montrera que je les ai rangés en quatre catégories, qui s'expliquent d'elles-mêmes, et je précise que, dans chaque catégorie, les témoins sont placés par ordre chronologique. Dans la liste qui suit, chaque témoin est pré-

cédé par le sigle que je lui ai attribué, et il est suivi par sa référence dans le *Repertorium Liturgicum Augustanum* (= RLA).

- A - Aoste, Archives Historiques Régionales, cod. 7, fol. 113<sup>r</sup>-115<sup>v</sup> et 118<sup>r</sup>-119<sup>v</sup>. Il s'agit du missel de Brusson, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dont je viens de parler, et qui semble bien avoir été copié pour la cathédrale avant de passer au service de cette petite paroisse (RLA II, 371-383).
- A<sup>2</sup> - Même manuscrit. Additions apportées au XII<sup>e</sup> siècle à l'*ordo* précédents (fol. 119<sup>r</sup>) et concernant uniquement les prières de l'offertoire.
- C - Aoste, Bibl. de Saint-Ours, cod. 37, fol. 29<sup>r</sup>-39<sup>v</sup>. Rituel-Missel valdôtain de Saint-Ours, remontant au XII<sup>e</sup> siècle. L'*ordo missae*, aujourd'hui illisible, a heureusement pu être encore lu naguère et a été publié en 1924 par le chanoine Justin Boson (RLA II, 331-336).
- D - Aoste, Bibl. du Grand Séminaire, cod. 71, fol. 105<sup>r</sup>-108<sup>v</sup>. Beau missel copié au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle pour la paroisse de Courmayeur (RLA II, 174-182).
- E - Turin, Bibl. Nationale et Universitaire, cod. E.II.4, fol. 50<sup>r</sup>-61<sup>r</sup>. Missel de Saint-Ours, du début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'action de grâces après la messe y est curieusement intercalée entre l'offertoire et le canon (RLA II, 420-426).
- E<sup>2</sup> - Même manuscrit. Second *ordo* de l'action de grâces, différent du premier et plus tardif. Il est situé à sa place normale, après la fin de la messe.
- F - Aoste, Bibl. du Grand Séminaire, cod. 4, fol. 71<sup>r</sup>-75<sup>v</sup>. Missel de Saint-Ours, daté explicitement de 1391 (RLA II, 24-30).
- G - Aoste, Bibl. du Chapitre, cod. 16, fol. 14<sup>r</sup>-20<sup>v</sup>. Missel dominical et festif de Saint-Ours, copié au XIV<sup>e</sup> siècle pour la paroisse de Nus (RLA I, 245-248).

- H - Aoste, Bibl. de Saint-Ours, cod. 48, fol. 6<sup>r</sup>-14<sup>r</sup>. Missel festif et votif de Saint-Ours, qui n'était pas encore découvert au moment où j'ai rédigé le *Repertorium*. Il remonte au XIV<sup>e</sup> siècle.
- Y - Aoste, Bibl. du Grand Séminaire, cod. 144, fol. 15<sup>r</sup>-24<sup>v</sup>. Missel votif de Saint-Ours, de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Même remarque que pour le cod. H. Ce codex a été en usage dans la paroisse de Sarre.
- I - Aoste, Bibl. de Saint-Ours, cod. 23, fol. 136<sup>v</sup>-139<sup>r</sup>. Missel de Saint-Ours copié à la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour Georges de Challant, prieur commendataire de cette collégiale. L'*ordo* s'interrompt brusquement à la préface, le reste étant en déficit (RLA II, 300-305).
- J - Turin, Baronessa Accusani di Retorto, fol. 130<sup>r</sup>-153<sup>r</sup>. Très beau missel copié en 1499 pour le même Georges de Challant pour la chapelle de son château d'Issogne (RLA II, 445-456).
- K - Aoste, Bibl. de Saint-Ours, cod. 43, fol. 56<sup>r</sup>-82<sup>v</sup>. Splendide missel à peintures, de très grand format, copié au début du XVI<sup>e</sup> siècle pour le même Georges de Challant (RLA II, 350-355).
- L - Aoste, Bibl. du Grand Séminaire, cod. 25, fol. 44<sup>v</sup> et 25<sup>r</sup>-35<sup>r</sup>. Missel votif de Saint-Ours, copié au XVI<sup>e</sup> siècle, et dont l'ordre des feuillets est brouillé (RLA II, 87-89).
- M - Aoste, Bibl. du Chapitre, cod. 20, fol. 105<sup>r</sup>-108<sup>r</sup>. Beau missel copié vers 1420 pour l'évêque Oger Moriset (RLA I, 266-275).
- N - Verceil, Bibl. du Chapitre, cod. CCX, fol. 372<sup>r</sup>-375<sup>r</sup>. Bréviaire-Missel copié vers 1420 pour Pierre de Gilaren, curé de Morgex (RLA II, 457-465).

- P - Aoste, Bibl. du Chapitre, cod. 7, fol. 34<sup>r</sup>-42<sup>v</sup>. Missel festif et votif de la cathédrale, copié vers 1450. L'*ordo* commence brusquement avec la préface.
- R - Aoste, Bibl. du Chapitre, cod. 18, fol. 108<sup>r</sup>-113<sup>r</sup>. Bréviaire-Missel copié vers 1460 pour le célèbre archidiacre Baudouin L'Ecuyer (RLA I, 256-264).
- S - Aoste, Bibl. du Chapitre, cod. 21, fol. 196<sup>r</sup>-199<sup>v</sup> et 202<sup>r</sup>-213<sup>v</sup>. Volumineux missel copié vers 1500 pour l'évêque François de Prez (RLA I, 276-286).
- T - Aoste, Bibl. du Chapitre, cod. 19, fol. 35<sup>r</sup>-41<sup>v</sup>. Missel festif de luxe, copié au début du XVI<sup>e</sup> siècle pour un chanoine inconnu de la cathédrale (RLA I, 265-266).
- V - Aoste, Bibl. du Grand Séminaire, cod. 28, fol. 74<sup>r</sup>-80<sup>v</sup>. Missel festif et votif copié au XV<sup>e</sup> siècle pour une paroisse indéterminée (RLA II, 91-92).
- W - Aoste, Bibl. du Grand Séminaire, cod. 84, fol. 1<sup>r</sup>-2<sup>v</sup>. Missel votif (trentain grégorien) copié vers 1485 pour la paroisse d'Ayas. L'*ordo* commence brusquement au milieu de la prière *Supplices te rogamus* du canon (RLA II, 199-202).
- X - Rome, Bibl. Vaticane, cod. Patetta 12, fol. 1<sup>r</sup>-2<sup>v</sup>. Missel votif et festif copié à la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour la paroisse de Courmayeur. Dans ce manuscrit, que je n'avais pas encore repéré au moment où j'ai rédigé le *Repertorium*, l'ordinaire commence brusquement au milieu de la prière *Nobis quoque peccatoribus* du canon.
- A<sup>3</sup> - Addition du XV<sup>e</sup> siècle apportée au missel de Brusson (cod. A) et concernant les préfaces, le canon et la fin de la messe (fol. 120<sup>v</sup>-122<sup>r</sup>).

Il convient de plus de faire remarquer que quatre seulement de ces témoins présentent un *ordo missae complet* (codd. A, E, M, S).

Dans tous les autres, l'ordinaire est incomplet, soit parce que les scribes n'ont recopié que les parties qui les intéressaient (codd. A<sup>2</sup>, D, E<sup>2</sup>, F, G, H, Y, J, K, L, N, R, T, V, A<sup>3</sup>), soit parce que les *codices* sont malheureusement mutilés (codd. I, P, W, X). Le Tableau I donnera une idée exacte de l'état de la question. Je fais enfin remarquer que les témoins que j'ai interrogés se divisent tout naturellement en quatre groupes, présentant chacun une grande homogénéité. Viennent d'abord les trois missels que je qualifie d'anciens (codd. A, C, D) et qui s'évalent entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup>. Leur succède le lot important des neuf missels de la Collégiale Saint-Ours (codd. E, F, G, H, Y, I, J, K, L), qui se répartissent entre les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. On trouve ensuite le groupe des six missels de la cathédrale (codd. M, N, P, R, S, T), dont malheureusement aucun n'est antérieur au XV<sup>e</sup> siècle et dont le plus jeune date de la première moitié du siècle suivant. Enfin comparaissent trois missels paroissiaux (codd. V, W, X), qui dérivent de la liturgie de la cathédrale, auxquels il faut ajouter les additions faites au missel de Brusson (cod. A<sup>3</sup>), le tout allant du milieu du XV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Tableau I

	<i>Missels anciens XI<sup>e</sup>-XIII s.</i>				<i>Missels de Saint-Ours XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.</i>										<i>Missels de la cathédrale XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.</i>					<i>Missels paroissiaux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.</i>				
	A	A <sup>2</sup>	C	D	E	E <sup>2</sup>	F	G	H	Y	I	J	K	L	M	N	P	R	S	T	V	W	X	A <sup>3</sup>
Præparatio	x			x	x										x				x					
Ad induendum	x		x	x	x		x	x	x		x	x	x		x				x					
Initium missæ	x		x	x	x		x	x	x		x	x	x		x				x					
Ad evangelium	x		x	x	x		x	x	x		x	x	x		x				x					
Ad offertorium (ritus antiquior)	x	x	x	x	x																			
Ad offertorium (ritus recentior)							x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x					
Canon missæ	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Ad communionem (ritus antiquior)	x		x	x	x																			
Ad communionem (ritus recentior)							x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Gratiarum actio	x				x	x	x	x	x			x	x	x	x				x					

Avant d'examiner point par point l'ordinaire de la messe valdôtaine, je voudrais souligner le fait qu'il présente des rapports plus ou moins étroits avec un certain nombre d'*Ordines missae* qui appartiennent soit à des diocèses circonvoisins, soit à des liturgies plus lointaines, dans le temps comme dans l'espace. Je serai donc amené à citer divers manuscrits: sacramentaires, missels, voire pontificaux, et ce, pour certains d'entre eux, à plusieurs reprises. Afin d'éviter de multiples redites, et par ailleurs d'allonger indéfiniment et inutilement les notes qui figurent au bas des pages, je donne ci-dessous la liste exhaustive de tous les manuscrits et imprimés au témoignage desquels j'ai fait appel. Pour simplifier à l'extrême les références à ces livres liturgiques, je les désignerai dans mes notes par le sigle *R* suivi du numéro que l'on trouvera ci-dessous.

Je n'ai pas consulté par moi-même les 43 premiers d'entre eux. Je me réfère, pour les citer, aux trois ouvrages fondamentaux suivants, qui sont bien connus de tous les liturgistes, à savoir:

- LS = Victor Leroquais: *Les sacramentaires et les missels des bibliothèques publiques de France*, 3 volumes, Mâcon 1924. J'indique le tome et la page.
- LP = Victor Leroquais: *Les pontificaux des bibliothèques publiques de France*, 3 volumes, Mâcon 1940. Même remarque que pour le précédent.
- Ebner = Adalbert Ebner: *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter, Iter italicum*, Freiburg-im-Breisgau, Herder 1896 (réimpression anastatique: Graz 1957). J'indique la page.

Voici cette liste des 43 témoins cités par personne interposée. Je les classe par ordre alphabétique des villes dans les bibliothèques desquelles ils sont conservés. On déplorera une fois de plus l'absence de répertoires du genre Leroquais pour l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, l'Espagne, l'Angleterre, l'Irlande, la Scandinavie et l'Italie.

- R1 - Amiens, BM, ms. 155: Missel de l'abbaye de Corbie, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 165).
- R2 - Arras, BM, ms. 721: Sacramentaire d'Arras, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 163).
- R3 - Avignon, BM, ms. 178: Sacramentaire de l'abbaye Saint-Michel-de-Cuxa, XII<sup>e</sup> siècle (LS I, 255).
- R4 - Colmar, BM, ms. 409: Missel d'une abbaye du diocèse de Munster, XIII<sup>e</sup> siècle (LS II, 21).
- R5 - Dijon, BM, ms. 122: Pontifical de Langres, X<sup>e</sup> siècle, passé à Lyon dès le XI<sup>e</sup> (LPI, 142).
- R6 - Epinal, BM, ms. 20: Missel de Toul, XV<sup>e</sup> siècle (LS III, 52).
- R7 - Florence, Bibl. Nationale, cod. 299: Missel d'un monastère camaldule au diocèse de Sienne, XII<sup>e</sup> siècle (Ebner 297).
- R8 - Florence, Bibl. Nationale, cod. 300: Missel d'un monastère camaldule de l'Italie centrale, XIII<sup>e</sup> siècle (Ebner 301).
- R9 - Laon, BM, ms. 226 bis: Missel de l'abbaye Saint-Paul de Verdun, XII<sup>e</sup> siècle (LS I, 231).
- R10 - Laon, BM, ms. 237: Missel de Soissons, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 161).
- R11 - Le Mans, BM, ms. 77: Sacramentaire grégorien copié à l'abbaye Saint-Amand-en-Pévèle, IX<sup>e</sup> siècle (LS I, 30).
- R12 - Lyon, BM, ms. 537: Sacramentaire de Lyon, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 125).
- R13 - Milan, Bibl. Ambrosienne, cod. H 255 inf: Missel d'une abbaye du diocèse de Vérone, XII<sup>e</sup> siècle (Ebner 306).

- R14 - Mont-Cassin, Bibl. de l'Abbaye, cod. 127: Missel du monastère Sainte-Marie d'Albaneto, XI<sup>e</sup> siècle (Ebner 310).
- R15 - Paris, Bibl. Mazarine, ms. 419: Missel de l'abbaye de Montier-en-Der, au diocèse de Châlons-sur-Marne, XIV<sup>e</sup> siècle (LS II, 305).
- R16 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 818: Missel de l'abbaye de Montier-la-Celle, au diocèse de Troyes, copié en 1060 (LS I, 151).
- R17 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 820: Pontifical de Salzbourg, XI<sup>e</sup> siècle (LP I, 293).
- R18 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 2293: Sacramentaire de l'abbaye de Figeac, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 100).
- R19 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 9430: Sacramentaire de Saint-Martin de Tours, IX<sup>e</sup> siècle (LS I, 43).
- R20 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 9432: Sacramentaire d'Amiens, IX<sup>e</sup> siècle (LS I, 38).
- R21 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 9433: Sacramentaire de l'abbaye d'Echternach, au diocèse de Trèves, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 121).
- R22 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 9434: Sacramentaire de Saint-Martin de Tours, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 148).
- R23 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 9436: Missel de l'abbaye Saint-Denis, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 142).
- R24 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 10500: Sacramentaire de Besançon, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 138).
- R25 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 11589: Sacramentaire de l'abbaye Saint-Méen, au diocèse de Saint-Malo, XI<sup>e</sup> siècle (LS I, 110).

**Q**uoniam igitur cle  
mentissime  
pat' p' ih'm xp's  
filium tuum domi  
num n'rum supplices rogamus ac  
petimus uti accepta habeas ibi  
dicas. hec dona. hec mu  
nera. hec sc'a sacrificia il  
libata. In primis q' tibi of  
ferimus p' ec'cia tua sc'a catho  
lica. qua' pacificare. cus  
todire. adunare. et regere  
dignens toto orbe terrarum.





- R26 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 11592: Missel de Toul, XV<sup>e</sup> siècle (LS III, 123).
- R27 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 12050: Sacramentaire de l'abbaye de Corbie, copié en 853 (LS I, 27).
- R28 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 12052: Sacramentaire de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras, X<sup>e</sup> siècle (LS I, 79).
- R29 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 12057: Missel de l'abbaye Saint-Maur-les-Fossés, au diocèse de Paris, XIII<sup>e</sup> siècle (LS II, 75).
- R30 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 12072: Sacramentaire de l'abbaye Saint-Maur-les-Fossés, XII<sup>e</sup> siècle (LS I, 216).
- R31 - Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 17310: Missel de Chartres, XIV<sup>e</sup> siècle (LS II, 194).
- R32 - Paris, Bibl. Nationale, ms. nal. 2356: Missel de Clermont, XV<sup>e</sup> siècle (LS III, 126).
- R33 - Poitiers, BM, ms. 40: Missel de l'abbaye Sainte-Radegonde de Poitiers, XII<sup>e</sup> siècle (LS I, 245).
- R34 - Reims, BM, ms. 213: Sacramentaire de Noyon, IX<sup>e</sup> siècle (LS I, 11).
- R35 - Reims, BM, ms. 214: Sacramentaire de l'abbaye Saint-Thierry de Reims, X<sup>e</sup> siècle (LS I, 91).
- R36 - Rome, Bibl. Casanatense, cod. 614: Pontifical d'un diocèse de l'Italie du Sud, XI<sup>e</sup> siècle (Ebner 330).
- R37 - Rome, Bibl. Vallicelliana, cod. F 4: Missel d'un diocèse de Toscane, XII<sup>e</sup> siècle (Ebner 341).
- R38 - Rome, Bibl. Vaticane, cod. lat. 7231: Missel d'un diocèse de l'Italie du Sud, XIII<sup>e</sup> siècle (Ebner 346).
- R39 - Rome, Bibl. Vaticane, cod. S. Pietro F 18: Missel de la basilique Saint-Pierre de Rome, XII<sup>e</sup> siècle (Ebner 336).

- R40 - Rouen, BM, ms. 296. Missel de l'abbaye de Jumièges, XII<sup>e</sup> siècle (LS I, 304).
- R41 - Rouen, BM, ms. 298: Missel de l'abbaye de Jumièges, XIII<sup>e</sup> siècle (LS II, 11).
- R42 - Troyes, BM, ms. 1951: Missel de Reims, XII<sup>e</sup> siècle (LS I, 283).
- R43 - Venise, Bibl. Marciana, cod. lat. III. CXXVI: Missel d'un monastère camaldule du diocèse de Venise, XIII<sup>e</sup> siècle (Ebner 356).

A la longue liste qui précède, j'ajouterai 23 autres témoins que j'ai consulté personnellement, et qui sont tous en rapport géographique plus ou moins immédiat avec le diocèse d'Aoste. Les premiers sont manuscrits, et je les classe comme précédemment par ordre alphabétique des lieux où ils sont conservés:

- R44 - Avignon, BM, ms. 133: Missel Romain de la Curie, XIV<sup>e</sup> siècle (LS II, 322), à titre comparatif.
- R45 - Grand-Saint-Bernard, Bibl. de l'Hospice, cod. 9737: Missel de la paroisse de Liddes, 1523.
- R46 - Grand-Saint-Bernard, Bibl. de l'Hospice, cod. 10091: Missel festif et votif en usage dans la paroisse d'Orsières, XV<sup>e</sup> siècle.
- R47 - Ivrea, Bibl. du Chapitre, cod. 56 (XIX): Missel de l'évêque Oger, copié vers 1080.
- R48 - Ivrea, Bibl. du Chapitre, cod. 110 (CI): Missel d'Ivrea, 1436.
- R49 - Ivrea, Bibl. du Chapitre, cod. 111 (CII): Missel d'Ivrea, 1426.
- R50 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 16: Missel de la paroisse de Granges, XII<sup>e</sup> siècle.

- R51 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 17: Missel de Sion, XIV<sup>e</sup> siècle.
- R52 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 18: Missel de Lausanne, XIV<sup>e</sup> siècle.
- R53 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 19: Missel de Sion, 1439.
- R54 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 20: Missel de l'évêque Walter Supersaxo, 1462.
- R55 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 21: Missel de la Collégiale de Valère, 1455.
- R56 - Sion, Archives du Chapitre, cod. 22. Missel de Lausanne, 1470.

Par ailleurs, je citerai deux importants manuscrits qui ont été publiés et dont voici les éditions:

- R57 - *Missa latina*, imprimée en 1557 par Flacius Illyricus et réimprimée en PL 138, 1305-1335. Pour simplifier, je ne citerai chaque fois que le nom d'Illyricus suivi de l'indication numérique de la colonne de Migne.
- R58 - Vienne, Bibl. Nationale Autrichienne, cod. Ser. nov. 206: Sacramentaire copié vers 1150 pour le chapitre de la cathédrale de Trente, sous l'épiscopat du célèbre évêque Adalpret. Il a été publié par Franz Untertkircher: *Il sacramentario Adalpretiano*, Trento 1966 (*Collana di monografie edita dalla Società per gli studi tridentini*, vol. XV). J'ai donné dans *Scriptorium* XXIV (1970) 101-112 une longue recension de ce très intéressant ouvrage.

De plus, à titre d'appoint, j'ai interrogé les liturgies des diocèses de Belley, Genève, Lausanne et Tarentaise et j'ai fait comparaître les quatre missels imprimés suivants:

R59 - Missale Bellicense 1527.

R60 - Missale Gebennense 1521.

R61 - Missale Lausannense 1522.

R62 - Missale Tarentasiense 1530.

Enfin, et pour terminer, en égard au fait que l'*ordo missae* valdôtain a une très grande affinité avec l'*ordo missae* lyonnais, j'ai interrogé les quatre plus anciens témoins actuellement connus de ce dernier. Les trois premiers sont manuscrits, et le dernier n'est autre que le premier missel lyonnais imprimé, qui représente pour la suite le *textus receptus* qui ne variera plus:

R63 - Liverpool, Archives de la Cathédrale: Missel de Lyon, du milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

R64 - Paris, Collection particulière: Missel de l'abbaye de Nantua, au diocèse de Lyon, XIII<sup>e</sup> siècle, auquel a été ajouté au XV<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il fut passé au service du prieuré de Pommiers (Loire), la totalité de l'*ordo missae* lyonnais.

R65 - Poitiers, BM, ms. 29: Missel de Lyon, de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

R66 - Missale Lugdunense 1487.

\*  
\*\*

*Prima facie*, l'ordinaire de la messe valdôtaine se présente comme une masse impressionnante de formules et de rubriques dont la complexité apparente ressemble étrangement à la *Missa illyrica*. Mais il faut immédiatement ajouter et souligner un deuxième point, qu'est aussi important que le premier. J'ai indiqué en commençant que nos 24 témoins s'échelonnent entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup>, c'est-à-dire sur un espace de temps d'un peu moins de 500 ans.

Cette tessiture, si j'ose m'exprimer ainsi, permet de saisir sur le vif un très intéressant phénomène, à savoir la curieuse évolution de cet ordinaire, et j'ajoute aussitôt, quitte à y revenir longuement dans la suite, que cette évolution n'a pas été *orthogénétique*, comme disent les biologistes et les généticiens, mais bien *différentielle*. Je veux dire par là que, bien loin de suivre uniformément la loi bien connue de complexification progressive, si chère à Teilhard de Chardin, on s'aperçoit avec surprise que si certains rites se sont compliqués, d'autres, au contraire, se sont simplifiés, et ceci par le double jeu des lois de la psychologie humaine et de ce que l'on pourrait appeler la conscience liturgique des clercs.

Faisons enfin rapidement, avant d'entrer dans le vif du sujet, une troisième et très curieuse constatation, à savoir qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, et sous des influences qu'il est difficile de préciser, faute de documents, Aoste a littéralement importé et incorporé à son *ordo missae* des formules et des rubriques qui viennent en droite ligne de Lyon. C'est ce que j'ai eu l'extrême surprise de constater en feuilletant pour la première fois de ma vie, en 1971, les missels de la cathédrale et de Saint-Ours, et c'est la raison pour laquelle j'ai appelé à la rescousse, parmi les témoins que j'ai convoqués, les deux missels de Belley et de Tarentaise, qui sont les deux diocèses qui séparaient géographiquement à l'époque le Duché du siège primatial des Gaules.

La règle d'or énoncée par Descartes pour étudier une question, quelle qu'elle soit, est de diviser icelle en autant de parties qu'il est nécessaire pour faire de chacune d'elles un examen cohérent et exhaustif, quitte à regrouper ultérieurement le tout en une synthèse d'autant plus robuste que l'analyse aura été plus fine et plus minutieuse. C'est la raison pour laquelle j'ai découpé la masse imposante de l'*ordo missae* valdôtain en pas moins de huit sections différentes, qui forment les huit paragraphes de cette étude. On remarquera que deux d'entre eux sont dédoublés: c'est la conséquence de ce que je viens de dire sur l'évolution différentielle des rites de la messe dans la Vallée d'Aoste. Ces sections sont les suivantes:

- I - Praeparatio ad missam.
- II - Ad induendum.
- III - Initium missae.
- IV - Ad evangelium.
- V - Ad offertorium (Ritus antiquior).
- V bis - Ad offertorium (Ritus recentior).
- VI - Praefatio et canon missae.
- VII - Ad communionem (Ritus antiquior).
- VII bis - Ad communionem (Ritus recentior).
- VIII - Gratiarum actio post missam.

Je précise que les textes de toutes les rubriques et de toutes les pièces seront transcrits intégralement, et que chacun de ces dernières recevra un numéro d'ordre. Cette manière de faire m'a permis l'établissement de quatre index, l'un pour les formules, l'autre pour les psaumes, le troisième pour les antiennes et le dernier pour les versets, qui seront susceptibles de rendre un grand service aux litugistes qui utiliseront mon travail. J'ai dressé par ailleurs des tableaux comparatifs, qui permettront au lecteur d'avoir *in actu oculi* une vue d'ensemble sur chaque section ou sous-section. J'ajoute que, pour apporter plus de clarté dans un exposé aussi complexe, j'ai donné en tête de chacun des paragraphes ci-dessus définis l'indication des manuscrits qui le contiennent, ainsi que le schéma général de la dite section: cela facilitera la perception du caractère différentiel de l'évolution des rites, que je viens de souligner. Je précise enfin que le présent exposé ne constitue pas et ne peut pas constituer une étude comparative de l'*ordo missae* valdôtain par rapport à d'autres ordinaires de la messe: cela déborderait singulièrement le cadre déjà si ample de cette étude. Les nombreuses références que j'indique ne sont destinées qu'à guider les chercheurs ultérieurs éventuels dans le maquis de ces textes qui n'a jamais encore été examiné de quelque manière que ce soit.

## I - PRAEPARATIO AD MISSAM

(Codd. A, D, E, M, S)

Schéma général:

- a - Psaumes
- b - Versets
- c - Oraisons

Selon les trois plus anciens témoins de la messe valdôtaine, l'évêque ou le prêtre qui veut se préparer à célébrer la messe, ainsi que, pour les messes solennelles, tous les officiants et les ministres qui vont l'entourer et l'assister, doivent, avant de revêtir les vêtements sacrés, commencer par réciter trois psaumes. Je précise à cette occasion que, dans le latin d'église, le verbe *cantare* signifie simplement *réciter* ou *psalmodier*, alors que le chant musical proprement dit est désigné par le verbe *decantare*. Il y a là une petite nuance qui n'a pas toujours été clairement perçue. Voici les textes en question.

*Episcopus vel presbyter et qui cum eo sunt induendi cantent hos psalmos:*

- |                                          |   |
|------------------------------------------|---|
| Quam dilecta tabernacula tua (Ps. 83).   | 1 |
| Benedixisti Domine terram tuam (Ps. 84). | 2 |
| Inclina Domine aurem tuam (Ps. 85).      | 3 |

Il est à noter que les deux derniers témoins (M, S), qui représentent l'usage de la cathédrale au XV<sup>e</sup> siècle, ne font pas allusion à ces psaumes: à leur place, ils indiquent simplement la récitation

du *Kyrie* et du *Pater*.<sup>1</sup> Ces mêmes témoins placent cette préparation non pas avant, mais après l'habillage du célébrant.

Succède alors sans interruption une série de huit versets, appelés *Capitula* ou *Preces*, dont il est à remarquer que les six premiers sont communs à tous les témoins, alors que les deux derniers sont propres respectivement au premier (A) et au dernier témoin (S):

- 4 Exurge Domine adiuva nos. Et libera nos propter nomen tuum.
- 5 Fiat misericordia tua Domine super nos. Quemadmodum speravimus in te.
- 6 Deus tu conversus vivificabis nos. Et plebs tua laetabitur in te.
- 7 Ostende nobis Domine misericordiam tuam. Et salutare tuum da nobis.
- 8 Sacerdotes tui Domine induantur iustitiam. Et sancti tui exultent.
- 9 Ne intres in iudicio cum servo tuo Domine. Quia non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens.
- 10 Propitius esto peccatis nostris Domine. Propter nomen tuum.
- 11 Non nobis Domine non nobis. Sed nomini tuo da gloriam.

Viennent enfin deux oraisons au choix, pour conclure la préparation à la messe:

- 12 *Oratio* - Fac me quaeso Domine mala mea toto corde respuere ut bona tua capere valeam. Per.
- 13 *Alia* - Fac me quaeso clementissime Deus ita iustitia indui ut in sanctorum tuorum merear exultatione laetari quatenus emundatus

---

<sup>1</sup> La *Missa Illyrica* prévoit la récitation à genoux devant l'autel, *si locus acciderit vel tempus permiserit*, des sept psaumes de la pénitence, de la litanie, du *Pater* et du *Credo* (Illyricus 1305).

ab omnibus sordibus peccatorum consortium adipiscar tibi placentium sacerdotum meque tua misericordia a vitiis omnibus exuat quem reatus propriae conscientiae gravat. Per.<sup>2</sup>

Le tableau II suivant rendra parfaitement compte de la manière dont se présentent les pièces dans chacun des témoins.

---

<sup>2</sup> Illyricus 1309 B. Dans cette dernière messe, cette oraison est assignée comme conclusion non pas à la préparation à la messe mais à l'habillage du célébrant.

Tableau II

		A	D	E	M	S
1	Quam dilecta	x	x	x		
2	Benedixisti Domine	x	x	x		
3	Inclina Domine	x	x	x		
	Kyrie. Pater				x	x
4	Exurge Domine	x		x	x	x
5	Fiat misericordia	x		x	x	x
6	Deus tu conversus	x		x		
7	Ostende nobis	x		x	x	x
8	Sacerdotes tui	x		x	x	x
9	Ne intres	x		x	x	x
10	Propitius esto	x				
11	Non nobis Domine					x
	Domine exaudi	x		x	x	x
	Dominus vobiscum				x	x
12	Fac me quaeso Domine	x		x	x	x
13	Fac me quaeso clementissime	x		x	x	x

## II - AD INDUENDUM

(Codd. A, C, D, E, F, G, H, I, J, K, M, S)

L'ensemble des prières pour l'habillage du célébrant et de ses ministres présente dans le rit valdôtain une remarquable homogénéité et une non moins remarquable unité. La première formule est celle qui accompagne le lavement des mains de l'évêque ou du prêtre, puis viennent celles que ces mêmes personnages doivent réciter en revêtant successivement l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole et enfin la dalmatique pour le diacre et la chasuble pour le prêtre.

Il convient par ailleurs de relever un petit détail significatif, concernant le manipule. Il est connu des liturgistes que les plus anciens *ordines missae*, à quelque diocèse ou région qu'ils appartiennent, prescrivait au célébrant, quel qu'il soit, de prendre le manipule en dernier lieu, *après* avoir revêtu la chasuble. Au XIV<sup>e</sup> siècle, pour une raison qui n'a jamais été élucidée clairement, s'introduisit un changement: le fait de prendre le manipule en dernier lieu fut considéré comme un privilège épiscopal, et les simples prêtres furent invités à fixer cette pièce à leurs bras gauche immédiatement après avoir ceint le cordon. L'ordinaire de la messe valdôtaine porte la trace de cette modification. Les quatre premiers manuscrits (A, C, D, E) sont les témoins de l'ancien état de choses, et le dernier (E) reflète l'usage de la Collégiale Saint-Ours au début du XIV<sup>e</sup> siècle. A la fin de ce même siècle, en 1391 exactement, et en cette même Collégiale, le manuscrit suivant (F) montre que la substitution a été opérée.

Je signale de plus que les deux derniers manuscrits (M, S) ne comportent pas la formule pour la dalmatique du diacre. Cela semble indiquer que ces missels ont été copiés pour servir dans la plupart des cas aux messes privées de leurs destinataires, les évêques Moriset et de Prez.

Le lecteur remarquera enfin, par les notes qui accompagnent les textes, que cet ensemble de formules se retrouve en tout ou en partie dans les diocèses circonvoisins de Genève, Lausanne, Sion et Tarentaise, ce qui ne saurait surprendre. Certaines sont également communes avec les diocèses de Belley et de Lyon, à l'Ouest, et même avec celui d'Ivrea, au Sud. On notera aussi que trois d'entre elles se retrouvent dans la *Missa Illyrica*.<sup>3</sup>

Voici maintenant l'ordonnance des formules destinées à accompagner l'habillage du célébrant et de ses ministres, étant entendu que j'adopte l'ordre récent, celui qui a prévalu à partir du XIV<sup>e</sup> siècle.

*Cum episcopus vel presbyter manus lavat dicat:*

- 14           Largire mihi omnipotens Pater ut sicut exterius abluuntur inquinamenta manum sic a te mudentur interius pollutiones mentis et crescat mihi augmentum sanctorum virtutum. Amen.<sup>4</sup>

*Ad amictum.*

- 15           Munda me Domine ab omni immunditia mentis et corporis ut digne possim implere opus tuum. Amen.<sup>5</sup>

*Ad albam.*

- 16           Indue me Domine vestimento salutis et tunica iustitiae. Amen.<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Cette dernière messe contient un rituel extrêmement élaboré pour l'habillage de l'évêque et des officiants, comportant notamment un lavabo, sept psaumes, seize formules de revêtement des ornements, sept versets et enfin quatre oraisons (Illyricus 1307-1309).

<sup>4</sup> Illyricus 1307 A, Ivrea (R49).

<sup>5</sup> Genève (R60), Lausanne (R61), Tarentaise (R62).

<sup>6</sup> Illyricus 1307 D, Lausanne (R61), Sion (R53), Belley (R59), Genève (R60), Tarentaise (R62), Ivrea (R49), Lyon (R66). Je signale que le cod. E ajoute à cette formule les mots *et indumento laetitiae circumda me*, et que le cod. S porte, de deuxième main, l'addition suivante: *circumda me semper*. Cette dernière variante se retrouve à Belley.

*Ad cingulum.*<sup>7</sup>

Praecinge Domine lumbos mentis meae castitate et circumcide vitia cordis et corporis mei. Amen.<sup>8</sup> **17**

*Ad manipulum.*

Constantiam fidei et spei Deus concede mihi. Amen.<sup>9</sup> **18**

*Ad stolam.*

Stola et iugo iustitiae circumdet Dominus cervicem meam et ab omni corruptione peccati purificet mentem meam. Amen.<sup>10</sup> **19**

*Ad dalmaticam.*

Opus perfectionis quod signat haec vestis perficiat in me omnipotens Deus. Amen.<sup>11</sup> **20**

*Ad casulam.*

Dilectionem tuam et proximi largire Deus mihi. Amen.<sup>12</sup> **21**

<sup>7</sup> *Ad cinctorium*: codd. I, J.

<sup>8</sup> Illyricus 1307 D (Var.), Lausanne (R61), Sion (R53), Belley (R59), Genève (R60), Tarentaise (R62).

<sup>9</sup> Lausanne (R61), Sion (R53: *ad casulam*), Genève (R60), Tarentaise (R62).

<sup>10</sup> Illyricus 1307 D, Lausanne (R61), Sion (R53), Genève (R60), Tarentaise (R62).

<sup>11</sup> Cette formule ne possède aucun parallèle dans les *ordines* que j'ai examinés. Il faut donc la considérer comme propre au diocèse d'Aoste.

<sup>12</sup> Lausanne (R61), Sion (R53: *ad manipulum*), Genève (R60: *alia ad stolam*), Tarentaise (R62).



## III - INITIUM MISSAE

(Codd. A, C, D, E, F, G, H, I, J, K, M, S)

Schéma général:

- a - Psaume d'entrée
- b - Confession
- c - Versets
- d - Oraisons
- e - Apologies

Avec les prières prescrites pour le début de la messe, nous entrons maintenant dans le cœur de notre sujet, et personne ne sera surpris de constater que tout commence avec le psaume *Iudica me Deus et discerne causam meam* (Ps. 42), précédé et suivi de son antienne bien connue: *Introibo ad altare Dei*, qui ont été récités par des générations et des générations de prêtres pendant plus d'un millénaire. On ne pouvait pas trouver de textes plus adéquats comme entrée en matière au *mysterium tremendum et fascinans* que constitue l'eucharistie. Voici la très ancienne rubrique du missel de Brusson (A):

*Episcopus sive presbyter indutus dum ingreditur ad altare dicat hanc antiphonam:*

Introibo ad altare Dei ad Deum qui laetificat iuventutem meam.  
Ps. Iudica me Deus *totum cum* Gloria Patri. *Ant.* Et introibo ad altare Dei.

22

On aura remarqué que le célébrant et ses ministres récitent antienne et psaume au départ de la sacristie, en s'avançant processionnellement vers l'autel. Il y avait accord manifeste entre le fait

physique de la marche et le verbe *introibo*, qui indique le mouvement.

Succède alors immédiatement la seconde section des rites d'entrée, que nous appelons les prières de la confession, mais il convient avant tout de faire une importante constatation, à savoir que ces prières ne sont pas indiquées dans les trois plus anciens témoins (A, C, D). Doit-on en conclure qu'à cette lointaine époque elles n'existaient pas ? Faute de textes précis, je ne saurais répondre, mais je note, sans pouvoir en tirer de conclusion, que ce groupe de prières est également absent à Trente au XII<sup>e</sup> siècle (R58) et aussi à Sion, encore en 1439 (R53).<sup>13</sup> Le premier témoin valdôtain qui en fasse mention est le missel de la Collégiale Saint-Ours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (E), et encore se contente-t-il d'indiquer seulement l'incipit du *Confiteor* et des deux formules qui suivent. Il faut descendre jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour trouver, toujours à Saint-Ours, un formulaire complet de la confession au pied de l'autel, et c'est là qu'une première surprise attend les liturgistes: pour étrange que cela puisse paraître, ce formulaire n'est autre que celui qui était en usage dans le diocèse de Lyon. Comme la génération spontanée n'existe pas plus en liturgie qu'en biologie, il faut nécessairement en conclure qu'il y a eu emprunt, et je dirai plus loin pourquoi je pense que l'importateur, si l'on ose ainsi parler, semble n'être autre que la célèbre collégiale, suivie un peu plus tard, et pour d'autres formules, par la cathédrale elle-même. Mais entrons dans les détails, qui en valent vraiment la peine.

Un simple coup d'œil jetté sur le Tableau IV montre que, sur

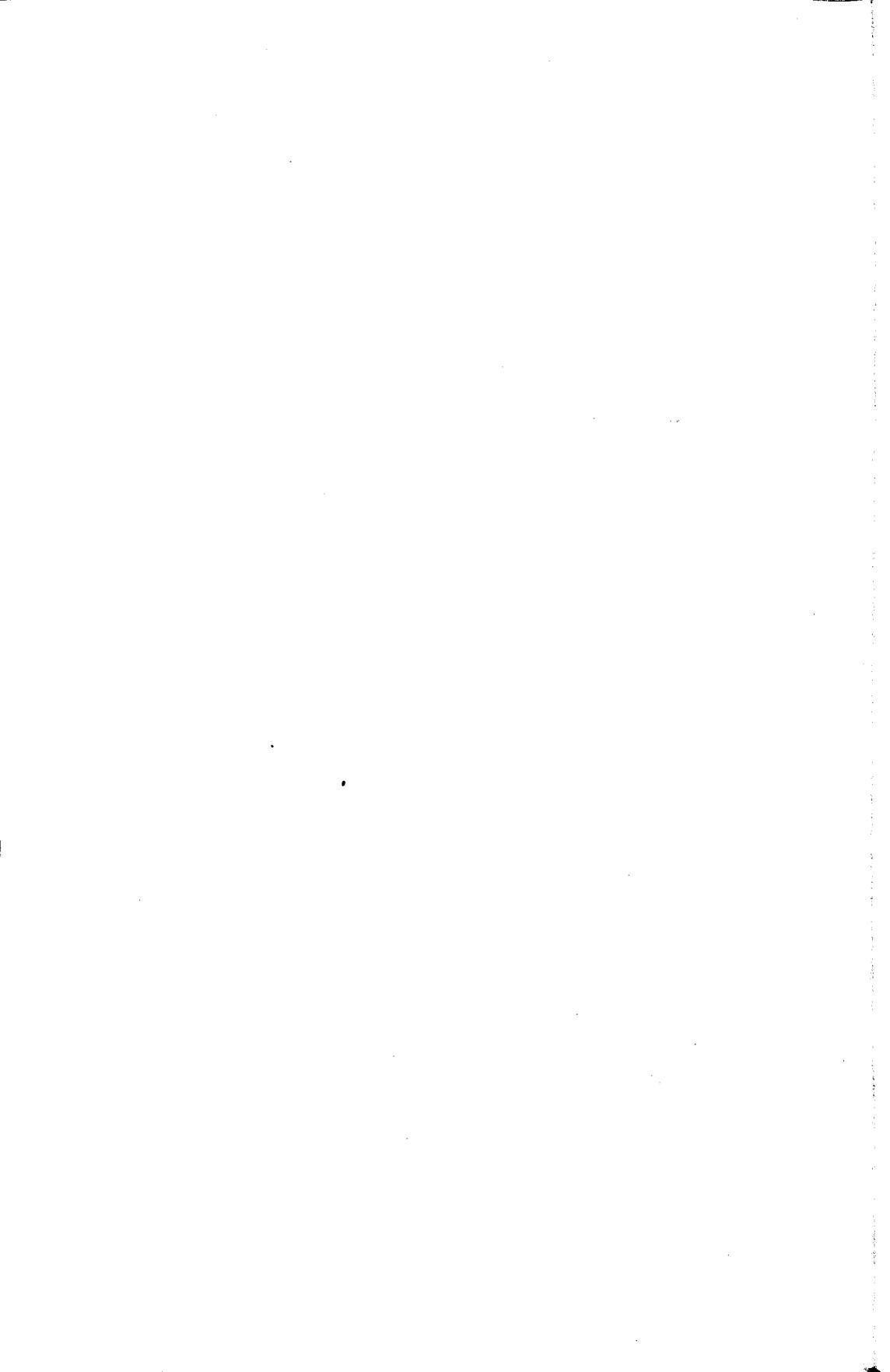
<sup>13</sup> Sur ce point précis, le témoignage de la *Missa Illyrica*, parfaitement confus, est d'une incroyable prolixité. Décivant une messe pontificale, elle indique la sortie de l'évêque de la sacristie et l'entrée du cortège dans l'église (6 versets), puis la progression de la procession (Ps. *Dominus regit me*, suivi d'une oraison) et enfin l'arrivée à l'autel: *Coram altare autem stans <episcopus> cum processione proferens confessionem dei indulgentiam ministris haec: Indulgentiam et remissionem ipse occultorum cognitor...* (Illyricus 1310 A). Comment est-ce que le pontife « proférait la confession » ? Y avait-il des formules stéréotypées, — ce qui est très probable, — et, dans ce cas, lesquelles ? Le *Confiteor* en faisait-il partie ? Je suis obligé de laisser ces questions sans réponse.

**G**ignē clementissime pater  
 p̄ ih̄m xp̄m filiū tuū d̄m̄ n̄m  
 supplices rogam̄ ac petim̄ ut  
 accepta h̄eas ⁊ b̄ndic̄as. h̄ec  
 v̄ta. h̄ec m̄n̄era. h̄ec sc̄a  
 sacrificia illib̄ta. An̄ p̄m̄is que tibi offerim̄  
 p̄ eccl̄ia tua sc̄a catholica. quā pacificare. cul  
 todire. adunare. ⁊ regere digneris. Deo ca  
 be terrarū. una cū famulo tuo papa n̄ro. X.  
 tantitate n̄ro. X. et regē n̄ro. X. et oība ortho  
 doxis. atq̄ catholice et ap̄lice fidei cultorib̄.

**M**emēto h̄ic cogitet p̄o v̄nis.  
 D̄ne famulorū famulorū q̄ tuarū. N. et oīum  
 curianorū. atq̄ oīum fidelū xp̄ianorū. quorū  
 tibi fides cognita est. ⁊ nota. ⁊ notō. p̄o quib̄  
 t̄ offerim̄. ut qui tibi offerunt. h̄ec sacrificium  
 laudis. p̄ se suisq̄ oība. p̄o r̄temptōne aiā  
 suā. p̄o ip̄e salutis ⁊ r̄olū. ⁊ r̄as sue tibi  
 reddūt. vota sua. et̄o. Deo n̄ro.

**C**ommunicātes ⁊ memorā ueritantes. ip̄m̄  
 Aglose semp̄ uirḡis marie. genitricis dei  
 ⁊ ih̄m̄ n̄i ih̄u xp̄i. si et b̄roz. ap̄t̄. ac m̄m̄ tuorū.  
 Petri. Pauli. Andree. Jacobi. Ioh̄is. Tho  
 mie. Jacobi. Philippi. Bartholomei. Mathei.  
 Symonis. Thome. A. m̄. Cleti. Clementis.  
 Cyri. Cypriani. Cipriani. Laurentii. Iulii.  
 Ioh̄is. et Pauli. Cosme. Basili. et  
 et oīum sc̄oz. ⁊ r̄oz. quorū m̄m̄ris ut al̄is  
 auct̄is. ut solū p̄t̄ōnis tue munera.

AOSTE, Bibliothèque du Chapitre, cod. 16, fol. 18<sup>r</sup>.  
 Missel votif de la paroisse de Nus, XIV<sup>e</sup> siècle. Début du Canon.



les huit missels concernés, deux seulement présentent notre formulaire au complet, à savoir les codd. H et K. Les autres se contentent de donner le premier verset, l'incipit du *Confiteor* et l'indication du *Pater* final.<sup>14</sup> Comme le cod. K est postérieur de plus d'un siècle au cod. H, et qu'il a procédé par rapport à lui à un petit remaniement, ce sera sur le texte de ce dernier manuscrit, qui remonte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, que je vais porter toute mon attention.

Le formulaire de la confession y débute par les deux célèbres versets lyonnais suivants:

Pone Domine custodiam ori meo. Et ostium circumstantiae labiis meis. 23

Confitemini Domino quoniam bonus. Quoniam in saeculum misericordia eius.<sup>15</sup> 24

Nous sommes ici d'emblée en pleine « lyonnaiserie », et la suite de cet examen va montrer que l'importateur valdôtain avait une parfaite connaissance du rite de la confession tel qu'il se pratiquait dans le diocèse de saint Irénée. Qu'on en juge plutôt.

Quatre témoins seulement nous ont conservé le rite d'entrée de

<sup>14</sup> Il paraît très vraisemblable que les scribes s'en sont tout simplement remis à la mémoire des célébrants pour se dispenser de copier des textes usuels et journaliers qu'ils savaient être connus par cœur de tous les prêtres. C'est le sens du *etc* que l'on trouve après certains incipit.

<sup>15</sup> Dans son magistral ouvrage sur le rit lyonnais, le cher et très regretté Dom Buenner écrit à ce propos: « Le verset *Pone Domine* est particulier à Lyon: on ne le retrouve dans aucun autre *ordo missae*, à l'exception du cartusien, dépendant du lyonnais. Par contre, le *Confitemini* était d'un usage assez répandu dans toute l'Europe » (DOM DENYS BUENNER: *L'ancien rit romain, le rit lyonnais*, Lyon 1934, p. 223, n. 1). Cette affirmation doit être prise avec quelque tempérament, car, si elle est parfaitement exacte pour le second verset, elle appelle un correctif pour le premier. Sans que je puisse, dans l'état actuel de mes connaissances, tirer la moindre conclusion de ce qui suit, je dirai simplement que j'ai eu la surprise de rencontrer ces deux versets, et dans leur ordre, dans les diocèses circonvoisins de Lausanne (R61), de Tarentaise (R62) et même d'Ivrea (R48). Ce dernier missel, daté de 1436, est le seul missel éporédien qui le contienne. Le missel de 1426 (R49) n'en parle pas. Il semble que c'est pendant cette décennie qu'il y a eu importation en provenance directe d'Aoste. La question serait intéressante à élucider.

la messe à Lyon: les deux missels lyonnais manuscrits conservés respectivement à Liverpool (R63) et à Poitiers (R65), l'addition lyonnaise au missel de l'abbaye de Nantua (R64) et enfin le *textus receptus* du premier missel lyonnais imprimé en 1487 (R66). La mise en parallèle de ces quatre textes est fort suggestive. Elle montre de toute évidence la souplesse liturgique de l'époque, — l'un contenant un texte que l'autre ignore et *vice versa*, — et même, dans la rédaction des formules, l'existence de plusieurs variantes différentes selon les témoins. Le schéma général est le suivant. Le prêtre récite le *Confiteor*, auquel le servant ou l'assistance répond par le *Misereatur*. Ces derniers récitent alors à leur tour le *Confiteor*, et le célébrant reprend la parole pour « donner l'indulgence », selon le mot de la messe d'Illyricus. Il le fait par deux formules spéciales, le tout étant clôturé par deux versets, une ou plusieurs oraisons, un nouveau verset et enfin le *Pater*. C'est exactement là, et avec les mêmes formules, l'ordonnance que présente le cod. H, et l'identité est si parfaite que la réalité de l'emprunt fait par Aoste à Lyon saute aux yeux de la façon la plus éclatante.

En ce qui regarde la formule de confession du prêtre, deux des quatre témoins lyonnais (Liverpool et 1487) n'en donnent que l'incipit et ne sont donc ici d'aucune utilité. Les deux autres, au contraire, en fournissent fort heureusement le texte complet, et leur comparaison met en évidence, parmi quelques petites différences, une variante extrêmement intéressante, concernant les premiers mots de la prière. Dans la quasi-totalité des anciens missels, en effet, cette formule commence par une expression parfaitement stéréotypée, à savoir *Confiteor Deo omnipotenti*, et c'est bien là ce qu'indiquent non seulement Liverpool, Poitiers et 1487, mais aussi tous les missels lyonnais manuscrits quels qu'ils soient. Seul, le missel de Nantua fait bande à part et présente un incipit un peu plus long: *Ego reus et indignus sacerdos confiteor Deo omnipotenti*, qui est plus rare, et que j'ai eu l'extrême surprise de retrouver pratiquement mot à mot

dans notre manuscrit H, où elle est également complète.<sup>16</sup> En voici le libellé:

Ego reus et indignus sacerdos confiteor Deo omnipotenti et beatae Mariae semper virgini et omnibus sanctis et vobis fratres quia ego peccator peccavi nimis in cogitatione locutione opere superbia omissione in negligentia officii mei et in cunctis vitiis malis meis. Mea culpa mea maxima culpa. Ideo precor gloriosam virginem Mariam et omnes sanctos et sanctas Dei et vos fratres orare pro me peccatore ad Dominum Deum nostrum ut ipse misereatur mei.

25

Le même cod. H spécifie alors que la formule *Misereatur* doit être récitée à cet instant par le servant ou par l'assistance, mais il n'en donne que l'incipit, tout le monde devant en savoir le texte par cœur. Nous sommes donc réduits ici à la portion congrue, et je dois me contenter, faute de mieux, de reproduire à mon tour le dit incipit sans pouvoir le compléter de façon sûre et certaine.

Misereatur vestri omnipotens Deus.

26

C'est alors le tour du servant ou des assistants de prononcer leur propre *Confiteor*, et, pour la même raison que je viens de souligner, les huit missels valdôtains qui l'indiquent n'en donnent malheureusement que les premiers mots, assortis du *etc* que j'ai signalé. Voici cet incipit:

Confiteor Deo omnipotenti.

27

<sup>16</sup> Le monumental répertoire des missels conservés en France, dressé par Leroquais voici déjà plus d'un demi-siècle (1924), n'en connaît que cinq exemples seulement, appartenant à des régions fort diverses de ce pays: Arles au XII<sup>e</sup> siècle (Arles, BM, ms. 4), Noyon au XIII<sup>e</sup> (Albeville, BM, ms. 7), Châlons-sur-Marne au XIV<sup>e</sup> (Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 595), Limoges en 1359 (Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 836) et Rennes au XV<sup>e</sup> (Paris, *ibid.*, ms. lat. 1098). Parmi les *ordines missae* publiés par Ebner dans son *Iter italicum* (1896), aucun manuscrit, italien ou non, ne contient cette formule plus longue. Il est alors d'autant plus intéressant de constater sa présence, exactement comme le *Pone Domine*, et venant d'Aoste, bien entendu, dans le diocèse d'Ivrea, comme en témoignent les deux missels de 1426 (R49) et de 1436 (R48). Le texte de 1436 est la copie de celui d'Aoste. Par contre, le texte de 1426 en diffère par plusieurs additions et variantes locales intéressantes.

La première des deux formules qui suivent, et qui sont la réponse du prêtre octroyant « l'indulgence », méritent qu'on s'y arrête particulièrement, car, dans les témoins lyonnais, elle revêt deux rédactions distinctes: l'une, brève (Nantua et Liverpool), commençant par *Misereatur*, l'autre, un peu plus allongée (Poitiers et 1487), consistant dans l'addition, avant le mot *Misereatur*, du long membre de phrase suivant, que j'emprunte au manuscrit de Poitiers: *Deo gratias per virtutem*<sup>17</sup> *sanctae crucis e per intercessionem beatissimae semperque virginis Mariae et omnium sanctorum et sanctarum Dei misereatur...* Si nous considérons les documents valdôtains qui indiquent cette formule (E, H, K), il saute aux yeux qu'Aoste a connu la formule allongée, en l'amputant toutefois, pour une raison que nous ignorerons toujours, de ses sept premiers mots. C'est ce dont témoigne parfaitement clairement le cod. E. Quant aux deux autres témoins, ils ne connaissent que la formule courte. Voici le texte allongé:<sup>18</sup>

28

Per intercessionem beatissimae Dei genitricis et virginis Mariae et omnium sanctorum et sanctarum Dei / Misereatur nostri omnipotens Deus et dimittat nobis omnia peccata et perducatur nos Iesus Christus cum suis sanctis ad vitam aeternam.

La seconde formule « d'indulgence », qui suit immédiatement la première, a subi elle aussi, tant à Lyon qu'à Aoste, un traitement exactement parallèle. Je veux dire par là que, si la formule est substantiellement la même dans trois des témoins lyonnais, – Liverpool ne donne que l'incipit, – elle revêt dans chaque cas de menues variantes, dont la principale d'entre elles porte sur le début. Voici les divers libellés de l'incipit:

– Liverpool: Indulgentiam et remissionem.

<sup>17</sup> Le *textus receptus* de 1487 modifie les deux premiers mots de cette formule: *Amen fratres per intercessionem...* Cette modification n'a aucune importance pour mon propos.

<sup>18</sup> Pour marquer la césure, je mets une majuscule au mot *Misereatur* et je le sépare du début de la formule par une barre oblique.

- Nantua: Absolutionem et remissionem...
- Poitiers: Indulgentiam et absolutionem...
- 1487: Absolutionem et veram remissionem...

L'examen des trois témoins valdôtains susmentionnés montre indubitablement qu'Aoste a connu ces diverses variantes. Le cod. E (incipit seulement) est identique à Liverpool. La formule du cod. H, complète, est strictement identique à celle de Poitiers. Quant à la formule du cod. K, elle recopie mot pour mot celle de Nantua, en y ajoutant au début le mot *Indulgentiam*. On admirera la souplesse des génies liturgiques lyonnais et valdôtains. Je transcris ici la formule du cod. H: <sup>19</sup>

Absolutionem et remissionem omnium peccatorum nostrorum spatium verae poenitentiae et emendationem vitae per gratiam Sancti Spiritus conferat nobis omnipotens et misericors Dominus. 29

Les quatre témoins lyonnais et deux des témoins valdôtains (H, K) présentent alors le verset suivant:

Adiutorium nostrum in nomine Domini. Qui fecit coelum et terram. 30

Par contre, un seul témoin lyonnais, le *textus receptus* de 1487 ajoute un second verset, suivi en cela par les mêmes missels d'Aoste:

Sit nomen Domini benedictum. Ex hoc nunc et usque in saeculum. 31

Ici s'arrêtent les versets lyonnais, alors que les deux codd. H et K ajoutent ce qui suit:

Benedicamus Domino. Deo gratias. 32

<sup>19</sup> A titre purement comparatif, voici la formule du cod. K: *Indulgentiam absolutionem et remissionem omnium peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens Pater pius et misericors Dominus*. La finale de cette formule est identique à celle du *textus receptus* lyonnais de 1487.

33

Poenitentiam pro peccatis meis. Divinum officium et Pater noster in loco poenitentiae.<sup>20</sup>

Cette dernière phrase invite directement le prêtre et l'assistance à la récitation du *Pater*, et j'en profite pour souligner le caractère très tardif de ces additions, cette récitation faisant manifestement double emploi avec le chant de l'oraison dominicale qui suit immédiatement le canon. Auparavant, il convient de signaler que le cod. K, seul de son espèce, et tardif lui aussi, se singularise ici en omettant les deux versets précédents et en les remplaçant par une invocation à la Vierge:

34

Ora pro nobis sancta Dei genitrix. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Il n'est pas impossible, sans qu'on puisse rien affirmer, faute de documents, que ce dernier verset soit la réplique valdôtaine de son homologue lyonnais, dont deux témoins (Poitiers et 1487), immédiatement après le *Pater*, prescrivent la récitation de l'*Ave Maria*. Je note également, sans pouvoir davantage en tirer de conclusion, que ce même cod. K, seul à nouveau contre tous, ne parle pas du *Pater*, qui clôture à Aoste, dans tous les autres témoins, les prières de la confession (F, G, H, I, J, M, S):

35

Pater noster qui es in coelis...

Commence alors la troisième partie des rites initiaux de la messe valdôtaine, à savoir une longue série de versets, et cette dernière section se trouve unanimement dans tous les témoins, du plus ancien au plus récent. Mais il y a lieu de remarquer qu'aucun missel du diocèse d'Aoste, qu'il soit de Saint-Ours ou de la Cathédrale, ne présente cependant la totalité des onze versets dont je vais donner le texte. Chacun fait son choix, et, pour en connaître la répartition précise, il suffira de jeter un coup d'œil tant soit peu attentif sur le

<sup>20</sup> Ce verset est une pièce lyonnaise, que l'on retrouve en Poitiers (R65) et 1487 (R66). Il se retrouve également à Sion (R53).

Tableau IV. On y verra des choix dont on aimerait connaître les motifs.

Avant de présenter ces versets, je noterai deux points précis. Le premier, c'est que le cod. K, seul ici aussi de son espèce, ne comporte absolument aucun verset, ce qui semble anormal. Le second, c'est que le premier, le deuxième et le huitième de ces versets étaient à Aoste d'un usage général, alors que les autres se répartissent très inégalement, et capricieusement, semble-t-il, selon les divers témoins. Voici ces textes:

Ab occultis meis munda me Domine. Et ab alienis parce servo tuo.	36
Ne intres in iudicium cum servo tuo Deus. Quia non iustificabitur in conspectu tuo.	37
Converte nos Deus salutaris noster. Et averte iram tuam a nobis.	38
Dignare Domine die isto. Sine peccato nos custodire.	39
Convertere Domine usquequo. Et deprecabilis esto super servos tuos.	40
Fiat misericordia tua Domine super nos. Quemadmodum speravimus in te.	41
Ostende nobis Domine misericordiam tuam. Et salutare tuum da nobis.	42
Non nobis Domine non nobis. Sed nomini tuo da gloriam.	43
Domine Deus virtutum converte nos. Et ostende faciem tuam et salvi erimus.	44
Domine exaudi orationem meam. Et clamor meus ad te veniat.	45
Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Oremus.	46

A cet ensemble plus ou moins complexe de versets succède alors la quatrième section de nos rites d'entrée, à savoir cinq oraisons,

dont la première est commune à tous les témoins et dont les quatre autres se répartissent entre les missels, conformément aux indications du Tableau IV. On admirera une fois de plus l'extrême souplesse de la liturgie de la Vallée. Ces diverses formules sont uniformément introduites par l'une des très simples mentions suivantes: soit *oratio*, soit *oratio sequitur*, soit encore *alia*. Je note en passant que la seconde de ces oraisons n'est qu'un doublet de la formule n° 12, laquelle est assignée par les plus anciens témoins, à la *praeparatio ad missam*. Voici ces textes:

- 47            Aufer a nobis quaesumus Domine iniquitates nostras ut ad sancta sanctorum puris mereamur sensibus introire. Per.<sup>21</sup>
- 48            Fac me quaeso Domine mala mea toto corde respuere ut bona tua capere valeam. Per.
- 49            Actiones nostras quaesumus Domine aspirando praeveni et adiuvando prosequere ut cuncta nostra operatio a te semper incipiat et per te coepta finiatur. Per.<sup>22</sup>
- 50            Adsit nobis quaesumus Domine virtus Spiritus Sancti quae et corda nostra clementer expurget et ab omnibus tueatur adversis. Per. Eiusdem.<sup>23</sup>
- 51            Omnipotens sempiternae Deus qui me peccatorem sacris altaribus astare voluisti et sancti nominis tui laudare potentiam concede quaeso per huius sacramenti mysterium meorum mihi veniam peccatorum ut tuae maiestati digne ministrare merear. Per.<sup>24</sup>

La cinquième et dernière section des rites d'entrée est constituée essentiellement par des textes dont les siècles autour de l'an 1000

<sup>21</sup> Cette formule appartient au Sacramentaire Grégorien (Pa 155). Elle se trouve assignée à la même place dans Illyricus 1310 D.

<sup>22</sup> Cette formule provient du Sacramentaire Grégorien (Ha 198).

<sup>23</sup> Cette formule appartient au Sacramentaire Grégorien (Ha 535) et on la retrouve dans l'*Ordo missae* lyonnais de Liverpool (R63), Nantua (R64) et 1487 (R66).

<sup>24</sup> Illyricus 1311 B.

semblent avoir été infiniment friands: je veux parler de ce qu'on appelle en terme technique les *apologies*. Il s'agit évidemment de compositions privées, où s'exprime avec un lyrisme, une emphase, une exubérance et des redondances presque incroyables parfois le thème de l'infinie indignité du célébrant devant l'infinie et auguste majesté de la Divinité, et aussi, subsidiairement, devant le caractère sacré et redoutable du sacrifice eucharistique. Tout semble se passer comme si le prêtre, prenant brusquement une conscience suraiguë de la célèbre parole du psalmiste: *Ego autem sum vermis et non homo* (Ps. 21, 7), éprouvait à l'instant même le besoin incoercible de s'humilier jusqu'à l'excès et de se rouler littéralement dans la boue pour mieux s'identifier aux animaux les plus vils !<sup>25</sup> La célèbre messe d'Illyricus fourmille de ces curieuses compositions ecclésiastiques, parfois presque morbides et en tout cas totalement inconnues des siècles antérieurs, et qui ont subitement fleuri sous les noms très indicatifs de *accusatio sacerdotis*, *excusatio sacerdotis*, *oratio excusandi*, *confessio singularis*, *apologia sacerdotis* ou encore *commendatio sacerdotis*. Comme pour mieux se recommander au clergé de l'époque, certaines de ces pièces ont été mises sous les noms prestigieux de saint Ambroise, de saint Augustin ou d'autres illustres Pères de l'Eglise.

Pour étrange que cela puisse nous paraître, à nous modernes, il

---

<sup>25</sup> A prendre certaines de ces formules au pied de la lettre, on risquerait d'avoir une bien piètre idée de l'ensemble du clergé de cette époque, qui correspond en partie aux fameux « siècles de fer » des historiens. On y voit par exemple le prêtre célébrant s'accuser publiquement d'avoir très gravement et très fréquemment péché par *gula ebrietate fornicatione libidine tristitia accedia somnolentia ira cupiditate avaritia invidia malitia odio detractatione periurio falsitate mendacio vana gloria levitate ac superbia* (n° 52). En somme, le pauvre malheureux s'accuse d'avoir tout fait, à l'exception de l'adultère, de la sodomie et de l'assassinat ! Si l'on songe que certains prêtres récitaient cette formule pratiquement tous les jours, on voit poindre clairement le bout de l'oreille du formalisme, du ritualisme et du psittacisme, dont les Réformateurs, au XVI<sup>e</sup> siècle, auront beau jeu de dénoncer l'inanité, voire le mensonge. On sait que, par réaction, les jansénistes reprendront ces idées au XVII<sup>e</sup> siècle, en les aggravant encore si possible. Ce genre particulier de « jusqu'aboutisme » poussera les Feuillants, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à imaginer des pratiques parfaitement ridicules.

est de fait qu'à cette époque, à tout moment de l'action liturgique, le célébrant s'isolait littéralement de la fonction pour réciter en particulier et à voix basse une ou parfois même plusieurs apologies consécutives, et, s'il n'est pas niable que certains de ces textes ou certaines parties de ces textes sont parfois magnifiques et témoignent d'un certain souffle religieux, il est non moins incontestable qu'ils constituent de véritables verrues liturgiques qui marquent l'intrusion dans le culte public de la piété privée et individuelle. J'ajoute que la ferveur avec laquelle on avait accueilli et multiplié comme à plaisir ce genre d'exercices littéraires se calma toutefois relativement tôt, et que, si j'ose dire, ces textes s'éliminèrent d'eux-mêmes assez rapidement sans laisser des traces. Quelques liturgies particulières, cependant, conservèrent l'une ou l'autre de ces formules, et nous allons voir que ce fut le cas pour les rits lyonnais et valdôtain.

L'*ordo* du missel de Brusson (A), qui, je le rappelle, remonte à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ne présente pas moins de six apologies (au choix, je l'espère !) qui sont à réciter privément par le célébrant au pied de l'autel, avant d'y monter. Ce nombre démesuré est réduit à une unité par le cod. C, et à deux unités par le cod. E, comme l'indique clairement le Tableau IV. Ces divers textes disparaissent ensuite totalement de tous les missels postérieurs de la collégiale Saint-Ours, mais l'un d'entre eux réapparaît, profondément remanié du reste, dans les missels de la cathédrale. Voici ces diverses formules, encadrées par les rubriques du cod. A.

*Accusatio sacerdotis ante altare.*

52

Suscipe confessionem meam unica spes salutis meae Domine Deus meus. Gula ebrietas fornicatione libidine tristitia accedia somnolentia ira cupiditate avaritia invidia malitia odio detractio periurio falsitate mendacio vana gloria levitate ac superbia perditus sum et omnino cogitatione et locutione actione atque omnibus sensibus extinctus sum. Deus qui iustificas impios et vivificas mortuos iustifica me et resuscita me Pater piissime de omnibus operibus et cogitatio-

nibus malis tibi contrariis. Unde et precor vos omnes sancti et electi Dei ut oretis pro me miserrimo peccatore ad Deum.<sup>26</sup>

*Alia.*

Deus propitius esto mihi peccatori quia tu es immortalis et sine peccato solus Dominus Deus meus. Tu es benedictus qui omnia benedixisti tu es sanctus qui sanctificas omnia. Domine Deus meus indulge mihi indigno famulo tuo et peccatori quia peccator sum et indignus qui praesumo ad sanctum altare tuum accedere et invocare te quia peccavi coram te et coram angelis tuis. Sed tribue mihi indulgentiam delictorum meorum et confirma me in sancta ecclesia tua in fide orthodoxorum et doce me facere voluntatem tuam omnibus diebus vitae meae. Qui vivis et regnas Deus in saecula saeculorum. Amen.<sup>27</sup>

53

*Alia excusatio sacerdotis.*

Domine Iesu Christe mundi redemptor propitius esto mihi peccatori omnibusque modis in peccati iacenti quia solus es Domine Deus noster immortalis et sine peccato. Indulge mihi miserrimo praesumentem accedere ad sanctum altare tuum et invocare te quia peccavi ab infantia mea usque nunc coram te et coram omnibus sanctis tuis. Sed per illorum intercessionem tribue mihi divinam clementiam veniamque delictorum meorum et doce me facere voluntatem tuam omnibus diebus vitae meae. Qui vivis.<sup>28</sup>

54

*Excusatio sancti Ambrosii.*

Indignum me Domine fateor tuis esse sacris qui innumeris quotidie fuscior peccatis. Nam qui te blandis verbis rogare praesumo

55

<sup>26</sup> Illyricus 1311 C et 1326 B. On trouve cette apologie en usage au XI<sup>e</sup> siècle dans les abbayes d'Echternach (R21) et de Montier-la-Celle (R16), et, au XII<sup>e</sup> siècle, à Trente (R58) et à Reims (R42), ainsi que dans les abbayes Saint-Paul de Verdun (R9) et Saint-Michel de Cuxa (R3).

<sup>27</sup> Illyricus 1313 C.

<sup>28</sup> Illyricus 1313 D.

improbis factis semper offendo. Tu enim mihi medicinam ingeris aegro ego sanitati meae indesinenter semper contraria ago legem tuam. Sacris inclytam paginis lego sanam vero doctrinam infelix neglego. Ad tuum quidem altare quasi devotus accedo sed a praeceptis tuis contumaci corde recedo. Dignum me in oculis hominum ostendo sed in tuo conspectu quem occulta non fallunt diversis sceleribus pollutus sordeo. Sed tuum est Domine Deus dare peccatori cor compunctum fontemque lacrymarum quo digne valeam abluere multitudinem scelerum. Meum est si donaveris delicta flere tuum est ea ut nubem cito delere. Et licet amiserim palmam innocentiae inimico suadente saltem per confessionem veniam merear te miserante ut tibi sit laus et honor cunctare genti in saecula saeculorum. Amen.<sup>29</sup>

*Alia.*

56

Ante conspectum divinae maiestatis tuae reus assisto qui invocare nomen sanctum tuum praesumo. Miserere mihi Domine homini peccatori ignosce indigno sacerdoti per cuius manus haec oblatio videtur offerri. Parce peccatorum labe prae caeteris capitalium polluto et non intres in iudicio cum servo tuo scilicet vitiiis ac voluptatibus carnis aggravatus sum. Recordare Domine quia caro sum in tuo conspectu: etiam coeli non praesunt mundi quantomagis nos homines terreni. Immundus sum sicut pannus menstruatae indignus sum Domine Iesu Christe ut sim vivens: sed tu qui non vis mortem peccatoris da mihi veniam in carne constituto ut per poenitentiae labores vita perfruar in caelis. Per te Iesu Christe qui cum Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas Deus per omnia saecula saeculorum.<sup>30</sup>

<sup>29</sup> Illyricus 1313 B. On trouve cette formule au IX<sup>e</sup> siècle à Amiens (R20) et, au XI<sup>e</sup>, à l'abbaye bretonne de Saint-Méen (R25).

<sup>30</sup> Illyricus 1323 C. Cette pièce a joui d'une notoriété considérable, en égard sans doute au nom prestigieux de saint Ambroise, dont elle était connotée. On la trouve au IX<sup>e</sup> siècle à Noyon (R34), ainsi que dans les abbayes de Saint-Amand (R11) et de Corbie (R27), et, au X<sup>e</sup> siècle, à Langres (R5). Elle se retrouve au XI<sup>e</sup> à Soissons (R10), à Arras (R2), à Salzbourg (R17) et dans les abbayes de Corbie (R1), de Saint-Denis (R23) et de Montier-la-Celle (R16). Elle existe au XII<sup>e</sup> siècle dans les abbayes de Saint-

*Ante altare alia sequitur oratio excusandi.*

57

Deus misericordiae et veritatis clementiam tuam suppliciter deprecor ut mihi miserrimo innumerabilium veniam concedas delictorum quibus iram tuae potentiae provocavi quatenus te miserante in hac vita secundum tuam voluntatem purgatus ad beatitudinis aeternae participationem pertingam. Cunctis etiam sive in corpore sive extra corpus viventibus qui mihi spirituali vel carnali coniunctione coherent et qui se mihi vel confitendo vel rogando commendaverunt et quorum pecunias vel eleemosynas suscepi vel qui per meam negligentiam seu malitiam corrupti sunt manum misericordiae tuae porrigas et per infabilem largitatem tuam ad optatam eis indulgentiam peccatorum perducere digneris. Per.<sup>31</sup>

J'ai souligné, il y a un instant, le fait que toutes ces apologies disparaissent du rit valdôtain au XIV<sup>e</sup> siècle, du moins à la collégiale Saint-Ours, et, vue l'absence totale de missels de la cathédrale remontant au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècles, il est évidemment impossible de suivre l'évolution de ces formules dans l'église-matrice du diocèse. Il est alors d'autant plus intéressant de constater, en plein XV<sup>e</sup> siècle, la survivance en icelle cathédrale d'une apologie qui ne disparaîtra qu'avec la première vague de romanisation du rit, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, je veux dire avec le missel valdôtain imprimé en 1617. Sous la simple indication suivante: *Alia oratio sequitur*, le missel copié pour l'évêque Oger Moriset vers 1420 (cod. M) comporte une formule qui, en dépit de son titre, est bel et bien une apologie, qui se retrouve dans le missel copié moins d'un siècle plus tard pour l'évêque François de Prez (cod. S). On verra, en la lisant, qu'elle semble s'inspirer de la formule n° 56, mais en lui faisant subir un remaniement total. Voici ce texte:

---

Maur-les-Fossés (R30), Saint-Paul de Verdun (R9), Sainte-Radegonde de Poitiers (R33) et de Jumièges (R40), et elle subsiste au XIII<sup>e</sup> siècle dans ces mêmes abbayes de Jumièges (R41) et de Saint-Maur-les-Fossés (R29). On la retrouve au XIV<sup>e</sup> siècle à Chartres (R31), et elle est encore en service à Toul en plein XV<sup>e</sup> siècle (R6 et R26).

<sup>31</sup> Illyricus 1314 A. On retrouve cette formule au X<sup>e</sup> siècle à Langres (R5), et, au XI<sup>e</sup>, dans les abbayes de Saint-Denis (R23) et de Montier-la-Celle (R16).

58

Ante conspectum divinae maiestatis tuae clementissime Deus sacrificium celebraturus ad altare hoc ego miserus peccator accedo. Ideo ineffabilem pietatem tuam supplex exoro ut qui me sacerdotalis officii concessisti ministrum propter peccata mea de manibus meis istud non recuses officium. Non sit mihi ad iudicium quod esse debet salutis remedium sed tu piissime Pater iniustus iustos facis per tuam sanctam gratiam et per merita beatae Mariae semper virginis et omnium sanctorum tuorum fac me tibi semper esse placitum et ad celebrandum tantum mysterium dignum. Qui vivis.<sup>32</sup>

Il ne me reste plus maintenant, pour clore ce paragraphe concernant les rites du début de la messe, qu'à parler d'une dernière apologie, qui a connu un très grand succès au moyen-âge, qui a été utilisée à Aoste du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, et qui est commune à cette Eglise et à celle de Lyon, où elle apparaît également au XI<sup>e</sup> siècle, et où elle est restée en vigueur jusqu'à la promulgation toute récente du missel du pape Paul VI. Mais, alors que dans ce dernier diocèse, le prêtre devait la réciter en montant à l'autel, la rubrique valdôtaine en prévoyait l'usage pendant le chant du *Gloria*. Voici ce texte, précédé de la rubrique qui l'introduit dans le missel de Brusson (A).

*Dum Gloria in excelsis Deo cantatur dicat episcopus vel presbyter:*

59

Deus qui non mortem sed poenitentiam desideras peccatorum me miserrimum fragilemque peccatorem a tua pietate non repelle neque aspicias ad scelera mea et immunditias turpesque cogitationes quibus flebiliter a tua disiungor voluntate sed per misericordiam tuam et fidem devotionemque eorum qui per me peccatorem tuam expetunt misericordiam. Et qui medium inter te et populum tuum voluisti fieri fac me talem ut digne possim tuam exorare misericordiam pro

---

<sup>32</sup> Cette formule ne se retrouve dans aucune des sources anciennes que j'ai consultées. Elle semble être de composition plus récente que toutes celles dont je viens de parler.

me et pro eodem populo tuo. Et adiunge voces nostras vocibus sanctorum angelorum tuorum ut sicut illi te laudant incessabiliter in aeterna beatitudine ita nos quoque eorum interventu te mereamur laudare inculpabiliter in hac peregrinatione. Per.<sup>33</sup>

---

<sup>33</sup> Illyricus 1329 C. Cette formule était dès le IX<sup>e</sup> siècle en usage à Noyon (R34) et à Amiens (R20), ainsi que dans les abbayes de Saint-Amand (R11) et de Saint-Martin de Tours (R19). Au X<sup>e</sup> siècle, on la rencontre à Langres (R5) et dans les abbayes de Saint-Thierry de Reims (R35) et de Saint-Vaast d'Arras (R28). Elle était en usage au XI<sup>e</sup> siècle à Lyon (R12) et à Besançon (R24), et dans les abbayes d'Echternach (R21), de Figeac (R18), de Montier-la-Celle (R16) et de Saint-Martin de Tours (R22). On la trouve de plus à l'abbaye de Montier-en-Der au XIV<sup>e</sup> siècle (R15), et, enfin, encore au XV<sup>e</sup> siècle, dans les diocèses de Clermont et de Saint-Flour (R32).



**O**mnipotens et igitur clementis-  
sime pater per ihesum  
christum filium tuum dominum  
nostrum simplices rogamus ac peti-  
mus uti accepta habeas et bene-  
dicas. hec dona. hec munera.  
hec sancta sacrificia illibata. In  
primis que tibi offerimus per ecclesia-  
m sanctam catholicam. quam pacifi-  
care. custodire. adiuuare. et  
regere digneris toto orbe  
terrarum. una cum familia tuo papa-  
nostro. N. et militibus nostris. N. et  
rege nostro. N. et omnibus ortho-  
doxis. atque catholice et apostolice





## IV - AD EVANGELIUM

(Codd. A, C, E, F, G, H, I, J, K, M, S)

Schéma général:

- a - Avant l'évangile
- b - Après l'évangile

La proclamation de l'évangile pendant la messe a toujours et partout été entourée d'une certaine solennité. Dans les fonctions solennelles ou pontificales, elle était l'un des privilèges du diacre, qui le chantait du haut de l'ambon, drapé, pour les très grandes fêtes, d'étoffes précieuses. Les paroles du Seigneur, tombant du haut de cette tribune, semblaient venir du ciel, comme naguère les Dix Paroles avaient retenti au sommet de la montagne du Sinaï. Deux cierges allumés et l'encensoir fumant précédaient le diacre dans sa marche et encadraient l'ambon pendant le temps de la proclamation, et les diverses liturgies se sont ingénérées à souligner ces actions par diverses prières et divers rites de circonstance, qu'il nous faut maintenant étudier de plus près.

Avant donc que le diacre ne se mette en marche vers l'ambon, les plus anciennes rubriques (A, C, E) prévoient que l'évêque ou le prêtre doit garnir l'encensoir en récitant l'une des deux formules suivantes:

*Ante evangelium dum episcopus sive presbyter ponit incensum sive thymiama in thuribulum dicat:*

60

Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo Domine.<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> Illyricus 1321 D.

*Alia.*

Odore coelestis inspirationis suae accendat et impleat Dominus corda nostra ad audienda et ad implenda evangelii sui sancti praecepta.<sup>35</sup>

61

L'action de garnir l'encensoir n'est pas notée dans les missels postérieurs, tant de Saint-Ours que de la cathédrale, ce qui ne veut certainement pas dire qu'elle n'avait pas lieu. On peut seulement conjecturer ou bien que ce geste n'était plus accompagné d'une formule indicative, ou bien, et plus vraisemblablement, que tous les prêtres la connaissaient par cœur. C'est alors que le diacre, quittant sa place, vient demander au célébrant sa bénédiction en s'inclinant devant lui.

*Deinde inclinato diacono evangelium pronuntiaturo signum crucis faciat sacerdos dicens:*

Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis ut annunties competenter evangelium pacis. Pax tibi. Amen.<sup>36</sup>

62

Dans le cas d'une messe ordinaire où il n'y a pas de diacre, – cas prévu par les codd. F, H, M, S, – le célébrant lui-même récite cette formule modifiée ainsi qu'il suit:

Dominus sit in corde meo et in labiis meis ut annuntiem competenter evangelium pacis. Pax mihi. Amen.

63

Cette formule, très connue, n'est pas la seule que présentent les témoins valdôtains. Cinq missels contiennent des pièces de rechange, qui étaient au choix du célébrant. Les trois plus anciens (A, C, E) offrent le texte suivant:

<sup>35</sup> Illyricus 1321 A. Dans les codd. A et E, cette formule a subi un léger remaniement: *Odor coelestis inspirationis tuae accendat me ad complenda evangelii tui praecepta. Qui vivis.*

<sup>36</sup> Illyricus 1321 B. Les codd. A, C, E ne comportent pas les mots *Pax tibi*. Par contre, le cod. G ajoute à ces deux mots les suivants: *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

64 Benedictio Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super te et aperiatur Christus Dominus os tuum digne idoneeque ad pronuntiandum sanctum evangelium suum.<sup>37</sup>

Quant aux deux missels de la cathédrale (M, S), ils ignorent la formule précédente et en prévoient une autre, qui est tout simplement la « bénédiction » qui précède la IX<sup>e</sup> leçon des Matines de Noël:

65 Verba sancti evangelii doceat nos Filius Dei. Amen.

Muni de la bénédiction du célébrant, le diacre s'avance alors, gravit les marches de l'ambon et s'apprête à chanter le texte sacré. Mais auparavant, les deux plus anciens témoins et eux seuls (A, C) prévoient qu'il doit se recueillir quelques instants en prononçant pour lui-même la formule suivante:

66 *Antequam diaconus incipiat sanctum evangelium dicat secum:*

Pax Christi quam nobis per evangelium suum tradidit confirmet et conservet corda et corpora nostra in vitam aeternam. Amen.<sup>38</sup>

La seconde section de notre paragraphe concernant l'évangile traite de ce qui se passe après la lecture du texte. Il est remarquable de constater que les plus anciens témoins (A, C) ne prescrivent qu'un seul geste, non accompagné de formule, à savoir le baiser donné à l'évangéliste par l'évêque ou le prêtre célébrant auquel le diacre le présente:

*Cum autem episcopus vel presbyter osculatus fuerit sanctum evangelium...*

Par contre, tous les autres témoins prescrivent au diacre de

<sup>37</sup> Illyricus 1321 B.

<sup>38</sup> Illyricus 1311 B. Dans cet *ordo*, cette formule est récitée par l'évêque au moment où, au début de la messe, il monte à l'autel et vénère l'évangile qui y est déposé. Par ailleurs, cette formule était également connue à Lyon, mais tous les témoins précisent que le diacre doit la réciter en baisant l'autel, au moment où il va prendre l'évangéliste qui s'y trouve posé pour le porter solennellement à l'ambon.

baiser le livre, la lecture ou le chant terminé, et, chose très curieuse, on constate ici un glissement inexplicable, à savoir que la formule *Pax Christi* (n° 66), que je viens de donner, doit accompagner ce baiser. Voici la rubrique du cod. E:

*Dum autem diaconus osculatur sanctum evangelium dicat: Pax Christi quam nobis...*

Comme on le voit, cette formule, qui primitivement était récitée *avant* la proclamation de l'évangile, a maintenant été reportée *après*, pour une cause que l'on ne peut deviner. A la réflexion, la chose est curieuse, car trois de nos témoins (E, M, S) possèdent déjà une formule spéciale pour cette circonstance, et il faut en conclure que les deux pièces se sont purement et simplement superposées. Voici ce texte:

*Perlecto evangelio dicat:*

Per istos sermones sancti evangelii Filii sui Domini nostri Iesu Christi indulgeat nobis Dominus omnia peccata nostra. Amen.<sup>39</sup>

67

---

<sup>39</sup> Illyricus 1321 C.



## V - AD OFFERTORIUM (RITUS ANTIQUIOR)

(Codd. A, A<sup>2</sup>, C, D, E)

## Schéma général:

- a - Apologies
- b - Procession d'offrande
- c - Préparation du calice
- d - Prière générale d'offrande
- e - Offrande spéciale des oblats
- f - Apologie
- g - Encensement
- h - Apologie
- i - Demande de prière
- j - Psaumes, versets et oraisons

Avec les rites de l'offertoire, nous entrons maintenant dans la seconde partie de la messe, la liturgie eucharistique, et l'examen attentif de tous les missels valdôtains qui nous restent fait immédiatement apparaître un clivage très curieux entre les divers témoins. Jusqu'au cod. E inclusivement, qui représente l'usage de Saint-Ours au début du XIV<sup>e</sup> siècle, il semble qu'on soit demeuré fidèle au rituel solennel et compliqué, très proche de celui de la *Missa Illyrica*, qui est contenu dans le missel de Brusson (A). C'est ce que j'appellerai le rite plus ancien (*ritus antiquior*). Avec le cod. F, qui représente l'usage de cette même collégiale Saint-Ours à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (1391), tout change et l'on s'aperçoit que les rites en question ont été considérablement simplifiés et assez profondément remaniés, en sorte que l'on peut, en toute vérité, parler d'un nouveau rituel. C'est ce que j'appellerai le rite plus récent (*ritus recentior*), et c'est la

raison pour laquelle j'ai dédoublé le paragraphe concernant l'étude de l'offertoire. Comme de bien se doit, je vais d'abord m'occuper du *ritus antiquior*.

Le chœur ayant attaqué le *Credo*, ou, s'il n'est pas prescrit, l'antienne d'Offertoire, l'évêque ou le prêtre célébrant monte à l'autel et commence par s'abîmer dans la récitation privée d'une ou même de plusieurs de ces apologies dont j'ai parlé plus haut. La messe d'Illyricus ne comporte pas moins de six formules de rechange, voire même cumulatives. Notre messe valdôtaine, plus modeste, se contente de deux formules seulement, dont la seconde est propre au cod. E.

68

*Antequam suscipiat oblationes dum cantatur Credo sive Offeritorium <episcopus vel presbyter> accedat ad altare et humillimae devotionis dicat hanc orationem:*

Ante oculos tuos Domine reus conscientia teste assisto rogare non audeo quod impetrare non mereor. Tu enim scis Domine omnia quae aguntur in nobis. Erubescimus confiteri quod non timemus admittere verbis tibi tantum obsequimur et quod non dicimus nolle actibus nostris approbamus. Sed parce Domine confitentibus ignosce peccantibus miserere rogantibus te et quia meus sensus in sacramentis tuis infirmus est et apud te non habent peccatores verba sine crimine Praesta Domine ut si haec nobis indignis et peccatoribus duri cordis verba non suscipis per te metipsum nobis veniam largiaris. Qui vivis.<sup>40</sup>

*Alia.*

69

Dominator Domine et vivificator bonorum omnium qui das omnibus beatam spem et aeternam vitam Domine Iesu Christe di-

---

<sup>40</sup> Illyricus 1315 B et 1323 C. Au IX<sup>e</sup> siècle, cette apologie était en usage à Noyon (R34). Au XI<sup>e</sup>, on la trouve à Salzbourg (R17) ainsi que dans les abbayes de Saint-Denis (R23), de Montier-la-Celle (R16) et de Figeac (R18). Au XII<sup>e</sup> siècle, on la rencontre à Trente (R58), et elle subsiste encore au XIII<sup>e</sup> dans une abbaye du diocèse de Munster (R4).

gnare ut fiat nobis hoc mysterium divinitatis ad perficiendum mysterii tui in sanctificationem et ad fruendam futuram beatitudinem. Per eundem.<sup>41</sup>

Se relevant alors de sa prière personnelle, l'évêque ou le prêtre célébrant se met en devoir de recevoir lui-même les offrandes eucharistiques qui lui sont apportées. Nous touchons là à un des rites les plus suggestifs de l'ancienne liturgie romaine. Selon, en effet, le témoignage formel du célèbre *Ordo Romanus I*, qui, comme je l'ai dit, décrit la messe papale du jour de Pâques à Sainte-Marie-Majeure vers l'an 700, le pontife, après avoir chanté *Oremus*, « descend » lui-même, suivi de son archidiacre, vers la noblesse romaine, qui est au premier rang de l'assistance, pour en recevoir le pain et le vin. Ce dernier était apporté dans des petits flacons individuels, que l'archidiacre deversait successivement dans un calice de grande dimension. L'*Ordo* ne mentionne aucune formule à prononcer, soit de la part de celui qui offre, soit de la part de celui qui reçoit: *Pontifex autem postquam dicit Oremus statim descendit ad senatorium ... et suscipit oblationes principum per ordinem archium. Archidiaconus post eum suscipit amulas et refudit in calice maiore.*<sup>42</sup>

A partir du VIII<sup>e</sup> siècle, la diffusion en Gaule, – ce mot étant entendu au sens le plus large du terme, – des *Ordines Romani* fit connaître aux diocèses, d'abord cisalpins, puis transalpins, le cérémonial romain, et l'action romanisante pertinace de Charlemagne en matière liturgique fit en sorte que, très progressivement, les évêques locaux se mirent à imiter autant que possible, avec toutes les petites variantes que l'on peut imaginer, bien entendu, ce qui se faisait dans la Ville éternelle. On ne sera dès lors point surpris de constater que la *Missa Illyrica* fasse une large place à ce rite, en y apportant toute-

<sup>41</sup> Cette formule, que je n'ai trouvé dans aucune des sources consultées, semble propre à la Vallée d'Aoste.

<sup>42</sup> MICHEL ANDRIEU: *Les Ordines romani du haut moyen-âge*, t. II, Louvain 1948, p. 91, n<sup>o</sup> 69-70.

fois une précision nouvelle, à savoir que ce sont d'abord les prêtres concélébrants qui apportent à l'évêque leur offrande. L'évêque ayant récité la ou les apologies prescrites, *tunc convertat se suscipere oblationes presbyterorum aliorumque*.<sup>43</sup>

Que faut-il entendre par ce dernier mot: *aliorumque*? La suite de la rubrique suggère que le peuple prenait lui aussi part à cette cérémonie d'offrande, puisqu'on lit quelques lignes plus loin: *Post acceptas oblationes a clero vel plebe accipiat diaconus...*<sup>44</sup> Mais il est possible qu'il ne s'agisse plus ici que d'une survivance textuelle et de l'organe témoin d'un rite qui n'avait plus à cette époque de fondement dans la réalité. En tout cas, à l'inverse de l'*Ordo Romanus I*, l'évêque ou le prêtre célébrant ne « descend » plus vers le peuple pour en recevoir les offrandes: il demeure au contraire à l'autel, où il ne fait que se retourner vers la nef, et ce sont les offrants qui désormais « montent » vers lui. Nuance.

Une autre modification apparaît à la lecture très attentive des textes. L'*Ordo* romain prévoyait explicitement que les offrants apportaient les deux éléments de la matière eucharistique, à savoir le pain et le vin. Dans la *Missa Illyrica*, il n'est plus question que du pain, le vin étant ultérieurement apporté directement à l'autel. Il est infiniment probable que la manipulation de ce dernier liquide, présentant de toute évidence une série d'inconvénients non négligeables, aura plus ou moins rapidement fait tomber ce point du rituel en désuétude, et cela probablement bien avant la rédaction de l'*Ordo missae* d'Illyricus, au début du XI<sup>e</sup> siècle.

Le missel de Brusson (A) enregistre fidèlement cet état de choses, et, sans fournir de précisions sur la qualité de ceux qui font l'offrande du pain, – lesquels semblent bien n'être ici que les officiants présents, – il reproduit mot à mot les rubriques et les formules de la

<sup>43</sup> Illyricus 1324.

<sup>44</sup> Illyricus 1325.

*Missa Illyrica*, qui décrivent la procession où chacun vient placer son offrande dans la main-même du célébrant. Voici le texte commun identique, présenté par nos deux plus anciens témoins (A, C):

*Quando quis in manu episcopi vel presbyteri oblationem offert dicat:*

Tibi Domino creatori meo hostiam offerro pro remissione omnium peccatorum meorum et cunctorum fidelium tuorum.<sup>45</sup>

70

*Episcopus vel presbyter oblationem accipiens dicat:*

Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offert famulus tuus et praesta ut in conspectum tuum tibi placens ascendat.<sup>46</sup>

71

La mention de la sainte Trinité montre clairement que cette formule, pas plus que celles dont je vais m'occuper dans un instant, n'est d'origine romaine, mais qu'il faut en chercher la source dans la Gaule carolingienne, et peut-être même mérovingienne.

L'offrande terminée, tandis que des ministres non précisés disposent sur l'autel tout ou partie des pains qui viennent d'être apportés, l'évêque ou le prêtre célébrant prononce une prière que je n'ai trouvée que dans le seul cod. E, et qui constitue très curieusement une sorte d'épiclèse eucharistique préconsécratoire:

*Ante oblationem.*

Descendat precamur omnipotens Deus super haec quae tibi offerimus Verbum tuum sanctum descendat inaestimabilis gloriae tuae donum ut fiat oblatio haec hostia spiritalis in odorem suavitatis et

72

<sup>45</sup> Illyricus 1324 D. La *Missa Illyrica* prévoit deux autres formules de rechange, l'une quand la messe est célébrée spécifiquement pour la rémission des péchés, l'autre lorsqu'elle est offerte plus particulièrement à l'intention du souverain et de l'évêque (1325 A).

<sup>46</sup> Illyricus 1325 A. On retrouve cette même formule à Trente au XII<sup>e</sup> siècle (R58).

nos famulos tuos per sacratissimum Corpus atque Sanguinem Christi tua manus custodiat. Per eundem.<sup>47</sup>

Les pains étant placés adéquatement sur l'autel, le diacre procède alors à l'infusion du vin dans le calice, mais la rubrique est obscure: elle ne précise pas à quel endroit s'accomplissait cette petite cérémonie. Était-ce sur une crédence latérale, comme à Lyon, ou au contraire sur l'autel lui-même ? Nous devons nous résigner à l'ignorance. Illyricus ne précise pas davantage: il se contente de déclarer que le vin et l'eau sont apportés au diacre par le sous-diacre, ce dont le missel de Brusson ne souffle mot. En versant le vin dans la coupe, le diacre récite la courte formule suivante:

*Diaconus in calicem libamen imponens dicat:*

73

Acceptum sit omnipotenti Deo sacrificium istud.<sup>48</sup>

Ni geste ni prière spéciale n'accompagnent l'infusion de l'eau, et pas davantage n'est mentionnée à cette occasion l'usage de la petite cuiller en métal doré dont l'usage se généralisera plus tard dans les pays germaniques, ainsi que dans la péninsule ibérique.

C'est alors le rite spécifique de l'offrande à Dieu des dons placés sur l'autel, qui a donné son nom à tout l'ensemble de cette première partie de la liturgie eucharistique, à savoir l'offertoire. L'évêque ou le prêtre célébrant s'incline profondément devant l'autel et récite la formule suivante:

*Item quando episcopus vel presbyter velit offerre Deo humiliter inclinando ad altare dicat:*

74

Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero in memoriam incarnationis nativitatis passionis resurrectionis ascensio-

<sup>47</sup> Cette belle formule n'a aucun parallèle dans les sources que j'ai examinées. Elle semble propre à la liturgie valdôtaine.

<sup>48</sup> Illyricus 1325 B.

nisque Domini nostri Iesu Christi et in honore omnium sanctorum tuorum qui tibi placuerunt ab initio mundi et eorum quorum hodie festivitas celebratur et quorum nomina hic et reliquiae habentur ut illis proficiat ad honorem nobis autem ad salutem ut illi omnes pro nobis intercedere dignentur in coelis quorum memoriam agimus in terris. Per eundem Christum Dominum nostrum.<sup>49</sup>

On sait que le moyen-âge aimait infiniment préciser, échantillonner et comme pour ainsi dire étaler complaisamment toutes les intentions de prière possibles et imaginables. La messe d'Illyricus en offre un exemple topique et pour ainsi dire parfait, puisqu'elle présente au célébrant un choix unique de treize formules, commençant toutes les treize par les mots: *Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam*, et précisant dans chaque cas la qualité de la personne ou des personnes pour qui est célébrée la messe. La liturgie valdôtaine, moins exubérante, a réduit ce choix aux quatre formules suivantes, et encore convient-il de remarquer, en jetant un coup d'œil sur le Tableau VI, que chacun des trois témoins qui les comportent ont fait un choix éclectique. Toutes ces formules, qui sont depuis très longtemps tombées partout en désuétude, constituaient non pas des doublets plus ou moins redondants de la formule principale et essentielle de l'offertoire, que je viens de transcrire, mais bien, semble-t-il, des formules secondaires de rechange, que l'on pouvait substituer – ou ajouter – à la formule principale en fonction des intentions de la messe célébrée.

<sup>49</sup> Illyricus 1325 D, Lausanne (R56 et R61), Sion (R51, R53, R54 et R55), Belley (R59), Genève (R60), Tarentaise (R62) et enfin Lyon (R66). Je signale par ailleurs que le cod. R, seul de son espèce, donne de cette formule un texte curieux, qui présente plusieurs variantes intéressantes, et qui n'a pas de parallèles dans les sources que j'ai mises à profit: *Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offerimus in memoriam passionis resurrectionis ascensionis Domini nostri Iesu Christi et in honorem beatae Mariae semper virginis et omnium sanctorum coelestium virtutum et omnium sanctorum qui tibi placuerunt ab initio mundi ut illis proficiat ad honorem nobis autem ad salutem et ut illis omnes pro nobis et pro cunctis fidelibus vivis ac defunctis orare dignentur in coelis quorum memoriam facimus in terris. Qui vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus.*

En Vallée d'Aoste, la première de ces formules spécifie que le sacrifice eucharistique est offert d'abord *pro nostrae congregationis salute*, ce qui semble désigner le chapitre de la cathédrale, puis pour les bienfaiteurs d'icelui, pour les fidèles qui se sont recommandés aux prières du prêtre, pour « tous les frères et sœurs » habitant la cité, et enfin pour tout le peuple chrétien. Voici ce texte:

*Pro seipso et pro cuncto populo christiano oratio:*

75

Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero pro me peccatore et nostrae congregationis salute et pro omnibus nobis eleemosynas facientibus et pro his qui se in meis commendaverunt orationibus et pro omnibus in Christo fratribus et sororibus nostris et pro omni populo christiano ut hic veniam recipiant peccatorum suorum et in futuro praemia consequi mereantur aeterna. Per.<sup>50</sup>

La seconde formule, plus courte et moins précise, englobe dans son intention de prière tous les fidèles, vivants ou trépassés, quels qu'ils soient. Son titre, réduit à sa plus simple expression, semble en faire un doublet de la première.

*Alia.*

76

Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero pro me misero peccatore et pro omni populo christiano tam vivis quam defunctis ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam aeternam. Amen.<sup>51</sup>

La troisième formule se rapporte spécifiquement à la *missa pro infirmo*, que l'on trouve dans la plupart des missels valdôtains. C'était en quelque sorte, à cette lointaine époque, une pièce propre de cette messe.

<sup>50</sup> Illyricus 1326 D. On retrouve cette formule au XI<sup>e</sup> siècle à Salzbourg (R17).

<sup>51</sup> Cette formule, qui ne se rencontre dans aucune source antérieure, semble propre à la liturgie d'Aoste.

*Item pro infirmo.*

Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero pro infirmo famulo tuo N. ut mentis et corporis sanitate recepta in ecclesia tua tibi laudes referat et de tuo verbere aeterna praemia consequi mereatur. Per.<sup>52</sup>

77

La quatrième et dernière formule, enfin, se rapporte essentiellement aux messes qui sont désignées dans les anciens manuscrits sous le nom général de *missae in agenda mortuorum*. On remarquera que cette pièce ne spécifie pas la qualité du ou des défunts pour lesquels on prie, mais que sa portée est tout à fait générale.

*Item pro defunctis.*

Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero pro animabus famulorum famularumque tuarum et omnium in Christo quiescentium ut requiem aeternam dones eis inter sanctos et electos tuos ut in illorum consortio vita perfruantur aeterna. Per eundem.<sup>53</sup>

78

Il y a lieu de noter ici une importante différence entre les deux *ordines* d'Illyricus et d'Aoste. Dans le premier, dont la rédaction est assez confuse et témoigne de la pluralité des sources mises en œuvre par le compilateur, il est prévu un rituel compliqué pour le transport des pains à l'autel et leur disposition sur icelui: ensuite de quoi le célébrant récite la ou les prières d'offrande dont je viens de parler. Ce n'est qu'après que le diacre garnit le calice de vin et d'eau et le présente au célébrant, qui récite alors une nouvelle prière d'offrande où la coupe est mentionnée expressément. A Aoste, au contraire, nous venons de le voir, le calice est apporté tout prêt sur l'autel pendant que l'on y dispose les pains, et c'est sur les deux éléments ensemble que le célébrant récite la prière essentielle de l'offertoire. Quoi qu'il

<sup>52</sup> Illyricus 1327 B.

<sup>53</sup> Illyricus 1327 B. Cette formule se trouve au IX<sup>e</sup> siècle en usage à Noyon (R34). Elle était utilisée au X<sup>e</sup> siècle à l'abbaye Saint-Thierry de Reims (R35) et, au XI<sup>e</sup>, à l'abbaye de Saint-Denis (R23).

en soit, du reste, de cette différence, tout paraît donc terminé à cet instant, et il semble que l'on pourrait aussitôt passer immédiatement au rite suivant, à savoir l'encensement des oblats, mais ce n'est pas ainsi que l'entendirent les liturgistes valdôtains d'il y a neuf siècles.

Mus par ce besoin si caractéristique de l'époque d'explication prolixe de la prière et de ses diverses intentions, et ce tant par des gestes que par des paroles, et pensant très certainement que la simple expression: *quam tibi offero*, si limpide pourtant, était notoirement insuffisante pour exprimer adéquatement ce mouvement ascensionnel qui est l'essence-même de l'offertoire, qui part de la terre pour atteindre jusqu'au ciel, ils imaginèrent d'ajouter un second rite d'offrande à Dieu, d'abord pour le pain, puis pour le vin, avec demande explicite d'acceptation et de sanctification des oblats ainsi présentés, qui rappelle la prière épyclétique dont j'ai donné le texte un peu plus haut. Ce genre de formules, aujourd'hui totalement disparues, me paraît d'un intérêt considérable pour l'étude de la tradition et de l'évolution de la théologie sacramentaire. Voici cette très curieuse et très intéressante succession de formules.

*Tunc benedicat hostiam dicendo:*

79

Sanctifica quaesumus Domine hanc oblationem et praesta ut nobis Domini nostri Iesu Christi corpus fiat.<sup>54</sup>

*Ad offerendum calicem:*

80

Offerimus tibi Domine calicem salutaris et deprecamur clementiam tuam ut in conspectu divinae maiestatis tuae cum odore suavitatis ascendat. Per Christum.<sup>55</sup>

<sup>54</sup> Illyricus 1327 D. Cette formule figure dans le missel de Genève (R60).

<sup>55</sup> Illyricus 1328 A, Lausanne (R56 et R61), Sion (R51, R53, R54 et R55), Genève (R60) et Tarentaise (R62).

Et omnia facta celorum  
**A**men Dominus  
nobiscum Et cum  
multis Sicut cor  
di. Amen ad dominum Omnia  
agimus deo ad nostrum Digni  
et iustum est.

**E**t dignum et iustum  
est equum iudicium  
Deus ubi semper  
et ubi gratia agere  
divine scilicet pater omnipotens et  
deus: per ipsum dominum nostrum  
quem magisterium in laudibus  
angeli adorant unumquemque  
nunc potestatis. Amen ad dominum



*Tunc benedicat calicem dicens:*

Oblatum tibi Domine calicem sanctifica ut nobis Domini nostri Iesu Christi sanguis fiat.<sup>56</sup> 81

*Tunc elevata manu benedicat utrumque:*

In nomine Domini nostri Iesu Christi sit signatum ordinatum benedictum et sanctificatum hoc sacrificium laudis.<sup>57</sup> 82

C'est alors seulement que vient le rite de l'encensement solennel des oblats posés sur l'autel, et je note que nos plus anciens témoins valdôtains ne parlent pas de cette cérémonie, dont il serait étrange qu'elle n'ait point existé, et que connaît parfaitement bien l'*ordo* d'Illyricus. Seul le cod. E donne à ce sujet les indications nécessaires, et il commence par faire réciter au célébrant une apologie dont voici le texte, précédé d'une rubrique qui n'est pas parfaitement claire:

*Tunc rediens sacerdos ad altare*<sup>58</sup> *antequam Secretam dicat accuset se his verbis dicens:*

Domine Deus omnipotens fac me peccatorem hodie secundum magnam misericordiam tuam accedere ad sanctum altare tuum et praesta ut non sit mihi hoc sacrificium reatus ad poenam sed ablutio salutaris ad veniam. Per.<sup>59</sup> 83

<sup>56</sup> Illyricus 1328 B et Sion (R54 et R55).

<sup>57</sup> Illyricus 1328 B, Lausanne (R61), Sion (R53, R54 et R55), Genève (R60) et Ivrea (R49).

<sup>58</sup> Les mots *rediens sacerdos ad altare* sont étranges. Apparemment, en effet, il n'a pas bougé de place depuis le début de l'offertoire. La formule qui suit ne paraît pas non plus en situation, car elle fait clairement allusion au fait que le célébrant va monter à l'autel pour la première fois pour commencer l'offertoire. C'est bien ainsi que l'entend la *Missa Illyrica*, parfaitement cohérente, qui fait réciter cette apologie pendant le chant du psaume d'offertoire. En la faisant dire au célébrant « avant la Secrète », le rédacteur du cod. E (ou celui du prototype qu'il recopiait) bouleverse sans s'en rendre compte l'ordonnance primitive, et cela nous invite à ne pas chercher à l'expression susmentionnée un sens qu'elle ne peut pas avoir.

<sup>59</sup> Illyricus 1322 B.

L'évêque ou le prêtre fait alors tomber l'encens qu'on lui présente sur les braises qui rougeoient au fond de l'encensoir, et, pour accompagner cette action liturgique, il récite à son choix l'une des deux formules suivantes.

*Postea incensum accipiens ponit in thuribulum dicens:*

84 Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo Domine.<sup>60</sup>

*Alia.*

85 Incensum istud a te sanctificatum ascendat ad te Domine et descendat super nos misericordia tua. Amen.<sup>61</sup>

Après avoir encensé silencieusement les offrandes, – l'encensement de l'autel lui-même n'est pas mentionné, – le célébrant rend l'encensoir à un officiant non précisé, et celui-ci va faire fumer son instrument devant chacun des ecclésiastiques présents. Celui qui est ainsi honoré par la bonne odeur qui s'en dégage doit alors réciter l'une des deux formules spéciales suivantes:

*Quando odor eiusdem incensi unicuique porrigitur dicit:*

86 Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris et flammam aeternae caritatis. Amen.<sup>62</sup>

*Alia.*

87 Ille nos igne quaesumus Domine Spiritus Sanctus inflammet quem Dominus noster Iesus Christus misit in terram et voluit vehementer accendi. Qui tecum. In unitate eiusdem.<sup>63</sup>

<sup>60</sup> Cette formule se retrouve à Lyon (R66) et à Belley (R59) ainsi qu'à Ivrea (R49).

<sup>61</sup> Cette formule, inconnue des sources anciennes, est propre au rit valdôtain.

<sup>62</sup> Illyricus 1329 A. La rubrique de cet *ordo* est plus explicite que celle d'Aoste: *Quando odor incensi porrigitur sacerdoti et fratribus dicat unusquisque eorum: Accendat...*

<sup>63</sup> Cette formule provient du Sacramentaire Grégorien (Ha 346). Dans le présent contexte, elle est propre à Aoste.

Pendant l'encensement de ses confrères, le célébrant se recueille et récite une nouvelle apologie. On remarquera avec surprise qu'aucun de nos témoins ne parle du Lavabo. Serait-ce à dire qu'il n'existait point à cette époque ? Il serait sans doute très imprudent de l'avancer, mais, faute d'éléments pour résoudre ce petit problème, je me contente de le poser.

*Oratio antequam episcopus vel presbyter sacramentum incipiat:*

Facturus memoriam salutaris hostiae totius mundi cum illius dignitatem et meam intueor foeditatem conscientia torqueor peccatorum. Verum quia tu Domine Deus multum misericors es imploro ut digneris mihi dare spiritum contribulatum quod tibi gratum sacrificium revelasti ut eo purificatus vitali hostiae pias manus admoveam quae omnia peccata mea aboleat et ea deinceps in perpetuum vitandi mihi cautelam infundat omnibusque pro quibus tibi offertur praesentis et futurae salutis commercia largiatur. Per.<sup>64</sup>

88

A l'issue de cette prière privée, et l'encensement du choœur étant terminé, le célébrant se tourne vers l'assistance et formule explicitement une demande de prières à son intention, au moment où il va commencer ce que les vieux livres liturgiques celtiques appelaient la *periculosa oratio*, c'est-à-dire le canon. Notre rite *antiquior* connaît deux rédactions différentes de ce souhait: en voici la première, la plus ancienne, celle du missel de Brusson (A), qui est fort laconique, et qui est précédée par une rubrique dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elle semble elliptique, sinon tronquée:

<sup>64</sup> Illyricus 1329 D. Cette même formule était utilisée au XII<sup>e</sup> siècle dans un monastère de Camaldules de l'Italie centrale (R8), et, encore en plein XV<sup>e</sup> siècle, à Clermont (R32). Je note que la *Missa illyrica* fait réciter cette formule au célébrant pendant le chant du *Sanctus*, et c'est à cette même place qu'elle figure dans le cod. E. Ce fait ajoute une preuve de plus à l'idée que l'*ordo missae* primitif d'Aoste a été importé du Nord.

*Quando episcopus vel presbyter dicit ante Sanctus:*

89 Orate pro me.<sup>65</sup>

Les deux autres missels anciens (C, E) présentent une formule un peu plus explicite, qui est substantiellement identique à celle de la *Missa Illyrica*. En voici la teneur.

*Deinde conversus ad populum dicat:*

90 Orate fratres pro me peccatore ad Dominum Deum nostrum ut meum sacrificium et vestrum fiat acceptabile omnipotenti Deo.<sup>66</sup>

Nos trois témoins valdôtains anciens sont unanimes à faire répondre par les assistants la très courte formule suivante, suivie de quatre versets bibliques:

*Et dicatur a populo:*

91 Orent pro te omnes sancti et electi Dei.<sup>67</sup>

92 Memor sit Dominus omnis sacrificii tui. Et holocaustum tuum pingue fiat.

93 Immola Deo sacrificium laudis. Et redde Altissimo vota tua.

94 Exaudiat te Dominus in die orationis tuae. Pro nobis orantem.

95 Misereatur tui omnipotens Deus. Et dimittat tibi omnia peccata tua.<sup>68</sup>

<sup>65</sup> Cette formule n'apparaît dans aucune des sources anciennes que j'ai consultées.

<sup>66</sup> Illyricus 1329 A. Cette formule se retrouve à Lyon (R66), où elle présente quelques légères variantes.

<sup>67</sup> Le cod. E ajoute: *et misereatur tui omnipotens Deus*. Dans Illyricus, cette formule est précédée par une autre, qui n'a pas été retenue par la liturgie valdôtaine et dont voici le texte: *Suscipiat omnipotens Deus de manibus tuis sacrificium et orationes tuae ascendans in memoriam ante Dominum ipseque te exaudiat qui te constituit intercessorem pro peccatis nostris*.

<sup>68</sup> Illyricus 1329 B.

Pour étrange que cela puisse paraître à nos habitudes et à nos conceptions modernes, le célébrant semble alors suspendre son action pour permettre au clergé de réciter tout un ensemble de psaumes, de versets et d'oraisons, dont le moins qu'on puisse en dire est qu'il forme une excroissance, une véritable verrue qui n'est pas en situation. Cette addition manifeste se retrouve dans nos trois plus anciens missels (A, C, E). A y regarder de près, cette suspension de l'action du célébrant résulte du déplacement absolument intempestif de ce groupe de prières, qui, selon Illyricus, devait être récitées par des clercs pendant le *Te igitur*, c'est-à-dire sans interrompre le mouvement général de l'*actio eucharistica*. C'est dire que le ou les compilateurs de l'ancienne messe valdôtaine ou bien recopiaient mécaniquement le texte de la source qu'ils avaient sous les yeux et qui comportait déjà ce déplacement, ou bien se sont permis de l'introduire eux-même, sans se rendre compte qu'ils altéraient gravement l'ordonnance des rites. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, voici les textes en question.

*Postea clerici cantent hos psalmos:*

*Ps. Miserere mei Deus (Ps. 50).* 96

*Ps. Domine refugium factus es nobis (Ps. 89).* 97

*Ps. Qui habitat in adiutorio Altissimi (Ps. 90).* 98

*Capitula.*

*Salvum fac servum tuum Domine. Deus meus sperantem in te.* 99

*Desiderium cordis eius tribuisti ei Domine. Et voluntate labiorum eius non fraudasti eum.* 100

*Vitam petiit a te et tribuisti Domine longitudinem dierum. In saeculum et in saeculum saeculi.* 101

*Mitte ei Domine auxilium de sancto. Et de Sion tueatur eum.* 102

103 Oremus pro benefactoribus nostris. Benefac Domine bonis et rectis corde.

104 Fiat misericordia tua Domine super nos. Quemadmodum speravimus in te.

105 Exurge Domine adiuva nos. Et redime nos propter nomen tuum.

106 Domine exaudi orationem meam. Et clamor meus ad te veniat.

*Collecta sequitur pro sacerdote:*

107 Gaudeat Domine famulus tuus beneficiis impetratis et cui fiduciam sperandae pietatis indulget optatae misericordiae praesta benignus effectum. Per.<sup>69</sup>

*Pro omnibus collecta:*

108 Precibus nostris quaesumus Domine aures tuae pietatis accommoda et orationes supplicum occultorum cognitor benignus exaudi ut te largiente ad vitam perveniamus sempiternam. Per.<sup>70</sup>

C'est alors que le célébrant, reprenant la parole, récite la Secrète et s'apprête à chanter la Préface.

<sup>69</sup> Illyricus 1330 C.

<sup>70</sup> Illyricus 1330 C.

Tableau VI

		A	A <sup>2</sup>	C	D	E
68	Ante oculos tuos	x		x		x
69	Dominator Domine					x
70	Tibi Domino creatori	x		x		
71	Suscipe sancta Trinitas ... offert	x		x		x
72	Descendat praecamur					x
73	Acceptum sit	x		x		x
74	Suscipe sancta Trinitas ... incarnationis	x		x	x	x
75	Suscipe sancta Trinitas ... me peccatore					x
76	Suscipe sancta Trinitas ... me misero		x			x
77	Suscipe sancta Trinitas ... pro infirmo					x
78	Suscipe sancta Trinitas ... pro animabus			x		x
79	Sanctifica q. Dne		x			x
80	Offerimus tibi Dne calicem	x	x	x	x	x
81	Oblatum tibi Dne		x			x
82	In nomine Dni ... signatum		x			x
83	Dne D. ops. fac me peccatorem		x			x
84	Dirigatur oratio mea					x
85	Incensum istud					x
86	Accendat in nobis					x
87	Illo nos igne					x
88	Facturus memoriam	x		x		x

		A	A <sup>2</sup>	C	D	E
89	Orate pro me	x				
90	Orate fratres pro me			x		x
91	Orent pro te	x		x		x
92	Memor sit Dns	x				
93	Immola Deo	x				
94	Exaudiat te	x				
95	Misereatur tui	x				
96	Miserere mei Deus	x		x		
97	Dne refugium	x		x		x
98	Qui habitat	x		x		x
99	Salvum fac servum	x				x
100	Desiderium cordis	x		x		x
101	Vitam petiit	x		x		x
102	Mitte ei Dne					x
103	Oremus pro benefactoribus					x
104	Fiat misericordia	x		x		x
105	Exurge Dne	x		x		x
106	Dne exaudi orationem	x		x		x
107	Gaudeat Dne	x		x		x
108	Precibus nostris	x		x		x

## V bis - AD OFFERTORIUM (RITUS RECENTIOR)

(Codd. F, G, H, Y, I, J, K, L, M, N, R, S)

## Schéma général:

- a - Réception des oblats
- b - Prière générale d'offrande
- c - Offrande spéciale du calice
- d - Encensement
- e - Lavabo
- f - Demande de prière

Je l'ai souligné au début du paragraphe précédent, la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle vit se produire à Aoste, en ce qui concerne l'offertoire de la messe, une très importante modification. Pour des causes et dans des conditions qui nous échappent totalement, faute de documents, les diverses cérémonies de l'offertoire furent notablement allégées et remaniées, en même temps que simplifiées. Ce nouvel *ordo* sera en vigueur dans la Vallée jusqu'à l'apparition du missel valdôtains imprimé en 1617, dans lequel l'*ordo missae* romain, dit de saint Pie V, fut purement et simplement substitué à l'antique *ordo* local.

Si l'on compare l'ordonnance du *ritus antiquior* avec celle du *ritus recentior*, on constate qu'on a effectué une opération de réduction massive, à savoir la suppression totale de toutes les apologies, de la procession initiale d'offrande apportant le pain au célébrant et aussi des psaumes, versets et oraisons qui clôturaient l'offertoire. L'allègement est considérable. Mais, si l'on considère les parties qui ont été conservées, on fait une seconde constatation, à savoir que les rubriques se sont transformées et surtout précisées, en même temps que certaines formules anciennes ont cédé la place à de nou-

velles. Je note aussi l'apparition du rite du Lavabo, absent, au moins apparemment, de l'ordre ancien. J'ajoute à tout cela une troisième remarque. Le *ritus antiquior*, à l'instar de la *Missa Illyrica*, décrivait la messe pontificale, ou tout au moins très solennelle. Dans le *ritus recentior*, il est manifeste qu'on a voulu essentiellement donner un directoire pour la messe privée, ou messe basse, tout en prévoyant le cas d'une messe plus solennelle (encensement). Cette évolution liturgique est en rapport étroit, on le voit, avec les idées et les conceptions nouvelles qui avaient lentement éclos, en cette fin de moyen-âge, au sujet du sacrifice de la messe, qui tendait, obscurément mais réellement, à devenir la chose du seul et unique prêtre célébrant. Il y a là, ce me semble, matière à bien des réflexions intéressantes.

Les premiers témoins de cette évolution sont, pour la collégiale Saint-Ours, le cod. F, daté de 1391, et, pour la cathédrale, le cod. M. copié vers 1420. Une fois de plus, je déplore qu'aucun témoin plus ancien de l'église-mère du diocèse ne soit parvenu jusqu'à nous. Où s'est effectué cet *aggiornamento* ? Personne ne saurait le dire avec certitude, mais il semble qu'on puisse conjecturer sans témérité qu'il a été le fait de la cathédrale, matrice, — comme on disait alors, — de toutes les églises et chapelles du diocèse. On voit du reste difficilement une simple paroisse ou même la collégiale apporter des changements, surtout de cette taille, sans le consentement et la direction du chapitre, gardien-né des traditions, et particulièrement des traditions liturgiques. En ce domaine, l'activité du célèbre archidiacre Baudouin L'Écuyer, quelque vingt lustres plus tard, en apporte la preuve surabondante.<sup>71</sup>

A cette époque, on ne plaisantait pas avec les traditions, et si on éprouvait le besoin d'y apporter des modifications mûrement réfléchies, c'était sous la pression de l'évolution de la vie elle-même, et jamais au nom d'idéologies sorties, Dieu seul sait comment, de

<sup>71</sup> Voir ce que j'en dis dans le *Repertorium Liturgicum Augustanum*, t. I, p. 28 et 343-346.

quelconques cervelles, se proclamassent-elles charismatiques, prophétiques ou soi-disant conciliaires. Nous allons constater du reste que l'unité n'est pas l'uniformité, et que, dans le nouvel *ordo* de l'offertoire, la cathédrale et la collégiale avaient chacune leurs petites particularités. La chose sera encore plus flagrante lorsque j'en arriverai au canon et aux rites préparatoires à la communion.

Pour nous en tenir pour l'instant au nouvel offertoire, je ferai tout d'abord remarquer que la cérémonie du Lavabo, apparemment inconnue de l'ancien rite, a été introduite dans le nouveau d'une manière différentielle. Je m'explique. Les pontificaux du moyen-âge, décrivant la messe épiscopale, prévoyaient deux lavabos: le premier, silencieux, avant que de commencer l'offertoire, et le second, accompagné du psaume, à sa place habituelle, après l'encensement. Dans le *ritus recentior*, Aoste n'a conservé qu'un seul lavabo, mais, alors que la collégiale adoptait le premier,<sup>72</sup> la cathédrale porta son choix sur le second, comme nous le verrons dans un instant.

L'action liturgique de l'offertoire commence *ex abrupto* par une rubrique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est énigmatique:

*Oblationem accipiens crucem faciat super ipsam dicens:*

Acceptabilis sit Deo omnipotenti oblatio ista<sup>73</sup> in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.<sup>74</sup>

109

On aimerait avoir quelques précisions sur plusieurs points, à commencer par connaître plus explicitement l'identité du personnage qui apporte l'oblation au prêtre célébrant. Comme il s'agit d'une messe basse, on peut avancer sans témérité que c'est le fait du ser-

<sup>72</sup> Il n'apparaît que d'une façon tout à fait fugitive dans la rubrique initiale du cod. F: *Post Offertorium* (= après la récitation par le célébrant de l'antienne de l'Offertoire) *facta ablutione oblationem accipiens...* Les autres missels de Saint-Ours ne mentionnent pas ce détail.

<sup>73</sup> Le seul cod. S ajoute: *ista et tam vivis quam defunctis prosit ad veniam*, ce qui constitue manifestement une addition tardive.

<sup>74</sup> Illyricus 1325 B. La même formule se retrouve à Sion (R51) et à Genève (R60).

vant, lequel du reste sera clairement désigné dans une des rubriques de la communion. Mais on reste sur sa faim, car rien ne vient préciser si l'*oblatio* en question est constituée par le pain seul ou par le pain et le vin ensemble. Heureusement que la lecture très attentive des rubriques qui suivent lève cette ambiguïté en indiquant sans l'ombre d'un doute que c'est la seconde hypothèse qui est la vraie. C'est donc le servant lui-même qui garnissait le calice avant de l'apporter *in unum* avec la patène. Mais alors il serait fort intéressant de connaître le détail de l'opération, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la cérémonie connue à Lyon sous le nom d'*administration*, et de savoir si ce dernier récitait quelque formule en versant le vin et l'eau dans la coupe, comme c'était le cas dans le *ritus antiquior* (n° 73). Le silence des rubriques ne permet pas de se prononcer, mais je tiens à souligner que le fait d'apporter le pain et le vin ensemble et de les offrir ensemble est une très intéressante particularité de la messe lyonnaise.

Le rapprochement avec Lyon est d'autant plus frappant – et d'autant plus certain – qu'immédiatement après avoir reçu les oblats, et sans autre rubrique indicative spéciale, le célébrant, tenant en main la patène et le calice, posés l'une sur l'autre, récite la prière suivante, que le prêtre lyonnais devait dire au même instant et en faisant le même geste :

110

In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur Domine a te et sic fiat sacrificium nostrum ut a te suscipiatur hodie et tibi placeat Domine Deus. Amen.<sup>76</sup>

Nous nous trouvons donc ici devant un cas d'importation directe, et je suis en mesure de préciser que c'est certainement la cathédrale

<sup>75</sup> Les rubriques du rit lyonnais décrivent en détail la cérémonie dite de l'*administration*, c'est-à-dire de l'infusion du vin et de l'eau dans le calice par le sousdiacre, pratiquée sur une crédence *ad hoc*.

<sup>76</sup> Cette formule n'est pas spécifiquement lyonnaise. On la retrouve aussi à Sion (R53, R54 et R55), en Tarentaise (R62), à Belley (R59) ainsi qu'à Ivrea (R48 et R49), mais à des places variables et toutes différentes, sauf à Belley, qui dépend très étroitement de Lyon.

qui l'a adoptée la première. Les missels de Saint-Ours du XIV<sup>e</sup> siècle, en effet (F, G, H, Y) n'en parlent pas,<sup>77</sup> et il faut attendre l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle pour la voir adoptée à son tour par les trois missels de Georges de Challant (I, J, K). Et encore convient-il de faire remarquer que, comme pour se singulariser, le copiste de ces manuscrits l'a placée après la formule *Suscipe sancta Trinitas* (n° 111), ce qui constitue une sorte de non-sens liturgique.

La récitation de cette formule étant terminée, le célébrant pose les vases sacrés sur le corporal, comme l'indique laconiquement la rubrique de la cathédrale:

*Tunc ponat calicem cum hostia super corporali.*

La rubrique de Saint-Ours, plus développée et beaucoup plus explicite, permet de confirmer ce que je viens de dire sur l'origine lyonnaise de ce rite. Selon ce texte, le prêtre, avant de poser le calice surmonté de la patène, trace avec eux un vaste signe de croix au dessus de l'autel en prononçant une formule trinitaire. En suite de quoi, il pose le tout sur le corporal, décoiffe le calice de sa patène et fait glisser l'hostie de la dite patène sur le dit corporal. Il place alors la patène vide à droite et recouvre le calice avec les plis du corporal:

*Deinde faciat crucem cum ipsa oblatione super corporali et in primo tractu dicat In nomine Patris in secundo et Filii in tertio et Spiritus Sancti in medio corporali Amen et ponat hostiam super corporali cooperiens corporali calicem.*

Nous sommes ici en présence du décalque pur et simple de la rubrique lyonnaise, qui spécifie que le prêtre offre *in unum* la patène et le calice et procède ensuite, pour déposer ces objets sur l'autel, exactement comme le prescrit la rubrique de Saint-Ours. Il n'est pas

---

<sup>77</sup> Dans le cod G, elle a été ajoutée de seconde main à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'une écriture très fine et assez effacée dans la marge supérieure d'un feuillet.

jusqu'au détail concernant le grand corporal (*corporale maius*) qui ne soit commun aux deux liturgies, et, ici, une petite explication est nécessaire.

Nous sommes habitués, depuis plusieurs siècles, à voir les autels de nos églises recouverts par l'épaisseur de trois nappes, sur lesquelles, au moment de la messe, le prêtre superpose en plus le corporal. De plus, lorsqu'à l'offertoire l'hostie et le calice y sont déposés, le célébrant couvre ce dernier par un petit carré d'étoffe appelé la palle, qui, en Italie, est constitué par un simple morceau de tissu amidonné, et qui, en France, est double et renforcé par une âme de carton. Il faut bien se dire que tout cet ensemble est moderne et que rien de tout cela n'existait primitivement. Dans les débuts, la table de l'autel était absolument nue, et, au moment d'y célébrer l'eucharistie, le diacre y plaçait une unique petite nappe rectangulaire, assez ample, dont les plis postérieurs, rabattus convenablement, servaient à recouvrir le calice. C'est là l'explication littérale du titre d'une des oraisons de la messe au rit ambrosien: *oratio super syndonem*, c'est-à-dire prière sur le voile qui recouvrait et comme enveloppait la coupe.<sup>78</sup> Avec un très grand sens à la fois de la tradition et du sacré, un certain nombre d'Églises de France, dont Lyon, conservèrent très longtemps l'usage de ce « grand corporal », tombé en désuétude un peu partout, et il est profondément touchant de penser que l'Église d'Aoste elle aussi gardait précieusement ce legs si hautement significatif de l'antique liturgie chrétienne.

Pour en revenir à notre *ordo* valdôtain, le prêtre, ayant donc posé et recouvert le calice, s'incline profondément, les mains jointes, et récite alors la prière essentielle de l'Offertoire, que nous avons déjà rencontré dans le rite plus ancien (*ritus antiquior*).

---

<sup>78</sup> Le symbolisme un peu échevelé du moyen-âge sur son déclin, en accord avec la théologie décadente de l'époque, voyait dans ce voile l'image du suaire qui enveloppait le corps du Christ au tombeau !

*Postea inclinet se iunctis manibus ante altare dicens humiliter hanc orationem:*

Suscipe sancta Trinitas... = n° 74.

111

Les rédacteurs anonymes du *ritus recentior* eussent pu s'arrêter là en fait de prière d'offrande et passer immédiatement à l'encensement. Mais, très probablement influencés par le cérémonial du *ritus antiquior* qu'ils avaient nécessairement sous les yeux, et ne pouvant se résigner à perdre définitivement les rites consécutifs de la bénédiction épiclétique et de l'offrande itérative des oblats, ils coupèrent, si j'ose dire, la poire en deux et se firent une cotte mal taillée. Des quatre formules qui constituaient l'ensemble de l'ancien rite, ils en conservèrent deux, à savoir l'offrande spéciale du calice et la bénédiction finale, qui, il faut bien dire, perdent, ainsi amputées, une partie de leur sens primitif.

*Hic erigat se et elevat calicem ad offerendum dicens:*

Offerimus tibi calicem... = n° 80.

112

*Hic reponat calicem ubi erat prius et signet eum dicendo:*

In nomine Domini nostri... = n° 82.

113

C'est alors la cérémonie de l'encensement, laquelle, bien entendu, n'avait lieu qu'aux messes solennelles. Par une heureuse fortune, les missels de Saint-Ours et de la cathédrale se complètent admirablement. Les premiers indiquent le rite sans donner les formules, et les seconds, au contraire, présentent les formules pratiquement nues. On remarquera l'apparition de la petite cérémonie de l'encensement du célébrant, qui n'était pas mentionnée dans le rite plus ancien. Voici l'ensemble de ces textes.

*Accipiat thuribulum cum incenso et faciat crucem circa calicem cum ipso thuribulo et circumferat super altare. Cum accipit incensum dicat:*

114 Ab ipso sanctificeris in cuius honore cremaberis.<sup>79</sup>

*Incensando dicat:*

115 Per intercessionem beatae Mariae virginis et Gabrielis archangeli et omnium sanctorum dignetur Dominus de manibus meis incensum istud in odore suavitatis accipere. Amen.<sup>80</sup>

*Alia.*

116 Dirigatur Domine oratio mea... = n° 84.

*Dum incensatur sacerdos dicat:*

117 Descendat Dominus ignem in nobis sui amoris et flammam aeternae caritatis.<sup>81</sup>

Vient alors la cérémonie du Lavabo: le prêtre se lave les doigts en récitant le célèbre psaume qui a donné son nom au rite, et la rubrique prévoit qu'il en dira les versets jusqu'à la fin, en y ajoutant la doxologie.

*Lavando manus:*

118 Lavabo inter innocentes manus meas (Ps. 25, 6).

*et dicit totum psalmum cum Gloria Patri.*

Puis, retournant au milieu de l'autel et élevant les mains, il invoque l'action du Saint-Esprit. Cette petite cérémonie vient en droite ligne de la liturgie lyonnaise, et je précise que seul le cod. M la contient. Pour une raison inconnue, ou plus prosaïquement par

<sup>79</sup> Cette formule se retrouve à Lyon (R66).

<sup>80</sup> Cette formule, qui n'a pas de parallèles dans les sources consultées, est propre à la liturgie d'Aoste.

<sup>81</sup> Cette formule, dont la latinité est nettement boiteuse, n'est autre chose que la transformation – et la déformation – de l'antique formule *Accendat in nobis* (n° 86). Elle est propre au rit valdôtain.



AOSTE, Bibliothèque du Grand Séminaire, cod. 144, fol. 17<sup>v</sup>.  
*Missel votif de Saint-Ours, XIV<sup>e</sup> siècle. Crucifixion.*



suite d'un simple oubli, le cod. S, qui est postérieur à ce dernier de près d'un siècle et qui en est la copie pratiquement intégrale, ne l'a pas retenue.

*Antiphona.*

Veni Sancte Spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.<sup>82</sup>

119

*Et haec dicendo elevet manus in coelum.*

La conclusion de tout cet ensemble est tout à fait comparable avec celle du *ritus antiquior*. Le prêtre se tourne vers l'assistance et formule, en termes identiques, une demande de prière pour lui-même, qui va maintenant « entrer dans le canon », comme disaient les vieux *ordines romani*. Mais, contrairement au rite plus ancien, le servant ou les *circumstantes* ne répondent rien. La rubrique de deux des missels de Challant (I, J) prévoit simplement que ceux qui sont présents doivent prier pour lui silencieusement.

*Vertat se sacerdos ad populum et dicat:*

Orate fratres pro me ... = n° 90.

120

*Et debent orare pro ipso alii.*

<sup>82</sup> Cette formule lyonnaise (R66) a été également adoptée en Tarentaise (R63), lieu de passage obligé entre Lyon et Aoste.

Tableau VII

		F	G	H	Y	I	J	K	L	M	N	R
109	Acceptabilis	x	x	x		x	x	x	x	x	x	
110	In spiritu humilitatis					x	x	x		x		
111	Suscipe sancta Trinitas ... incarnationis	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
112	Offerimus tibi Dne calicem	x	x	x		x	x	x	x	x	x	
113	In nomine Dni ... signatum	x	x	x		x	x	x	x	x	x	
114	Ab ipso sanctificeris										x	
115	Per intercessionem										x	
116	Dirigatur Dne										x	
117	Descendat Dns										x	
118	Lavabo inter innocentes										x	
119	Veni Sancte Spiritus										x	
120	Orate fratres pro me	x	x	x		x	x		x	x	x	

## VI - PRAEFATIO ET CANON MISSAE

(Codd. A, C, D, E, F, G, H, Y, J, K, L, M, N, P, R, S, T, V, W, X, A<sup>3</sup>)

Nous abordons maintenant l'examen de la partie centrale de la messe valdôtaine, qui débute bien entendu par la préface, et que, pour une raison de simple commodité dans mon exposé, je ferai se terminer à la charnière entre la fraction du pain et la commixtion, c'est-à-dire avec la formule *Pax Domini sit semper vobiscum*.

En ce qui concerne les préfaces, tous nos témoins en fournissent les textes groupés ensemble avant le canon sauf deux, à savoir les codd. A et T. Le premier, qui est le plus ancien missel valdôtain connu, présente chaque préface dans le contexte de la messe propre dont elle fait partie, et c'est là la disposition que l'on retrouve dans tous les anciens sacramentaires, où seule la préface commune figure avant le canon. La malheureuse et énorme lacune, qui prive ce précieux manuscrit de toute la partie du temporal antérieure au Vendredi Saint, nous empêche de connaître les textes des préfaces de Noël, de l'Épiphanie et du Carême, qu'il contenait certainement. J'ajoute que ce même codex contient çà et là, telles des blocs erratiques, plusieurs préfaces provenant soit des Gélasiens francs, soit du Supplément d'Aniane, préfaces archaïques qui ont disparu chez tous les autres témoins et dont je n'ai pas à tenir compte dans ce qui suit.

Le second, le cod. T, qui est un missel de luxe, copié au début du XVI<sup>e</sup> siècle, contient lui aussi les préfaces propres dans le contexte de leurs messes respectives, mais pour un tout autre motif. Il s'agit en effet d'un missel festif à l'usage de la cathédrale, qui contient seize formulaires seulement, pour les plus grandes fêtes, et l'artiste qui l'a calligraphié a eu la fantaisie d'insérer chaque préface, notée bien entendu, dans la messe à laquelle elle correspondait.

Le cod. G, lui, présente normalement avant le canon le lot habituel des préfaces, mais, en ce qui concerne les trois fêtes mariales de

l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge, il donne à l'endroit voulu de ces trois formulaires soit les indications nécessaires pour adapter le texte au mystère du jour, soit, dans le cas précis de l'Assomption, une préface spéciale sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Quant au témoin A<sup>3</sup>, il est constitué par les diverses additions qui ont été apportées au missel de Brusson (A) à l'endroit du canon de la messe. Dans la notice que j'ai consacrée à ce manuscrit dans le *Repertorium Liturgicum Augustanum*, j'ai souligné le fait que ce codex était encore en service plus de quatre siècles après sa sortie des mains de son copiste ! Je viens de plus de dire que les préfaces propres étaient disséminées dans les messes correspondantes. On ne sera dès lors point surpris de constater, en feuilletant le volume, qu'il a été sur ce point complété au cours de sa longue carrière. Une première addition (fol. 116<sup>r</sup>-117<sup>r</sup>), effectuée au début du XIV<sup>e</sup> siècle, contient les préfaces suivantes: Noël, Epiphanie, Carême, Vierge, Pâques, Croix, Ascension, Pentecôte et Trinité. Une seconde addition (fol. 120<sup>v</sup>-121<sup>r</sup>), formant un curieux doublet avec la première, contient les mêmes préfaces et y ajoute celle des Apôtres et la préface commune. Les formules étant identiques de part et d'autre, je les considérerai dans ce qui suit comme une seule et même entité, que je désigne par le sigle A<sup>3</sup>.

Toutes les préfaces contenues dans nos manuscrits sont identiques à celles qui sont contenues dans les Sacramentaires Grégorien ou Gélasiens du VIII<sup>e</sup> siècle, et, en conséquence, elles ne donneront donc lieu ici à aucun examen particulier. Je ferai cependant une exception en faveur de la préface mariale, qui se présente à Aoste sous deux formes, voisines certes, mais caractéristiques.

Le missel de Brusson (A) ne connaît en tout et pour tout qu'une unique préface mariale, celle qui est propre à la fête de l'Assomption et qui vient en droite ligne du Supplément d'Aniane.<sup>83</sup> On sait que

---

<sup>83</sup> Dans l'édition du Sacramentaire Grégorien et du Supplément d'Aniane, donnée par Dom Jean Deshusses, cette préface porte le n° 1652.

c'est ce texte, modifié ultérieurement, qui est devenu la préface commune de la Vierge, mais ce que l'on sait moins, c'est que l'opération s'est pour ainsi dire effectuée en deux temps. Dans un premier temps, à un époque et dans un lieu qu'il est très difficile de préciser, mais qui sont certainement très anciens, on retoucha la formule pour l'Assomption en lui enlevant toute allusion à cette solennité et en lui donnant un caractère général pouvant s'appliquer à n'importe quelle fête mariale. C'est le texte que connaissent tous les missels valdôtains et que je donne ci-dessous (n° 122), qui comporte l'expression neutre suivante: *Et te in veneratione beatae Mariae*, qui provient du prototype d'Aniane. Dans un second temps, qui coïncide plus ou moins avec l'apparition du missel d'Innocent III, au début du XIII<sup>e</sup> siècle (*Missale secundum consuetudinem Romanae curiae*), on eut l'idée de préciser dans chaque cas particulier l'objet de la fête qui était célébrée, et on substitua au mot général et vague *veneratione* les mots topiques de *Assumptione*, *Nativitate*, *Conceptione*, etc. C'est ce second état de choses qu'enregistre le seul cod. T, copiant en cela un missel de la curie que le scribe devait avoir sous les yeux.<sup>64</sup> Pour être complet, j'ajoute que le second réviseur dont je viens de parler supprima, on ne sait pourquoi, les deux mots *exultantibus animis*, et je note que cette suppression n'a pas été adoptée par le cod. T.

Il est extrêmement intéressant de constater que la vieille préface de l'Assomption a été utilisée à la collégiale Saint-Ours jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, date de l'adoption du rit romain par cette église. On la trouve en effet en bonne place dans les codd. E, F, G, J, K, alors que la cathédrale l'avait déjà perdue au début du XV<sup>e</sup> siècle. La chose est d'autant plus surprenante que cette même cathédrale était placée précisément sous le vocable de l'Assomption de la Mère de Dieu. Je pense être utile aux lecteurs en plaçant sous ses yeux les textes de ces deux formes de la préface mariale, puisqu'elles constituaient une des particularités de la liturgie valdôtaine.

<sup>64</sup> De seconde main, le cod G a adopté ces deux variantes. Voir la note suivante.

*Praefatio in solemnitate Assumptionis beatæ Mariæ.*

121

VD. Aeterne Deus. Et te in veneratione sacrarum virginum exultantibus animis laudare benedicere et praedicare inter quas intermerata Dei genitrix Virgo Maria cuius diem Assumptionis celebramus gloriosa effulsit. Quae et unigenitum tuum Sancti Spiritus obumbratione concepit et virginitatis gloria permanente huic mundo lumen aeternum effudit Iesum Christum Dominum nostrum. Per quem maiestatem.

*Praefatio communis beatæ Mariæ.*

122

VD. Aeterne Deus. Et te in veneratione beatæ Mariæ semper virginis exultantibus animis laudare benedicere et praedicare. Quae et unigenitum tuum Sancti Spiritus obumbratione concepit et virginitatis gloria permanente huic mundo lumen aeternum effudit Iesum Christum Dominum nostrum. Per quem maiestatem.<sup>85</sup>

L'ensemble de la question des préfaces valdôtaines est résumé dans le tableau qui suit.

---

<sup>85</sup> Voici le décompte des variantes festives des deux manuscrits qui les comportent:

- Et te in Annuntiatione: G, T.
- Et te in Visitatione: T.
- Et te in Assumptione: T.
- Et te in Nativitate: G, T.
- Et te in Conceptione: T.

Tableau VIII

	A	C	D	E	F	G	H	Y	J	K	L	M	N	P	R	S	T	A <sup>3</sup>
Commune	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Noël			x	x	x	x	x	x	x	x		x	x			x	x	x
Épiphanie			x	x	x	x	x		x	x		x				x	x	x
Carême			x	x	x	x		x	x			x				x		x
Pâques	x		x	x	x	x	x		x	x		x				x	x	x
Ascension	x		x	x	x	x	x		x	x		x				x	x	x
Pentecôte	x		x	x	x	x	x		x	x		x	x			x	x	x
Trinité			x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x		x
Croix	x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	x			x		x
Apôtres			x	x	x	x	x		x	x		x				x		x
1 Vierge (Assomption)	x			x	x	x			x	x								
2 Vierge (Commune)			x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x		x

Le canon de la messe valdôtaine est évidemment le canon du Sacramentaire Grégorien, mais, là encore, il est extrêmement intéressant de noter un certain nombre de particularités, tant dans les rubriques qui précèdent certaines de ses formules que dans le texte de ces formules elles-mêmes. Je les énumère ci-dessous, en suivant tout simplement l'ordre du déroulement de l'action.

Au *Te igitur*, tous les témoins nomment le pape, l'évêque et le roi:

123

... una cum famulo tuo papa nostro N. et antistite nostro N. et rege nostro N. et omnibus...

Dans onze témoins, le Memento des vivants est précédé par une petite rubrique, dont les libellés variables sont transcrits ici intégralement:

- *Item nomina vivorum* (A).
- *Hic orandum est pro vivis et pro seipso* (E, L, P).
- *Hic cogitet pro vivis* (F).
- *Pro vivis* (H, M, N, S).
- *Hic oret pro vivis* (K).
- *Oret pro vivis* (T).

Quant au texte lui-même de ce Memento, il comporte l'intéressante variante que voici:

124

Memento ... famularumque tuarum N. et omnium circumadstantium atque omnium fidelium christianorum quorum...

Aucune rubrique ne précède le texte du *Communicantes*, sauf dans le cod. H, où on lit les simples mots: *In canone*. Cette expression, qui est parfaitement inutile dans le corps du canon des messes ordinaires, devient au contraire parfaitement utile lorsqu'il s'agit d'annoncer, dans le contexte de certaines fêtes, que le *Communicantes* est propre. J'ai remarqué que telle est la pratique unanime des missels valdôtains. Quant au texte lui-même de cette prière, il

possède, dans les codd. C et D, la fort intéressante addition que voici, et qui se trouve immédiatement à la suite de la liste des saints:

... Cosmae et Damiani et illorum quorum hodie solemnitas in conspectu gloriae tuae celebratur triumphus et omnium sanctorum...<sup>86</sup>

125

Au moment du récit de l'institution et de la consécration subséquente du pain et du vin, il y a lieu de remarquer qu'aucune rubrique, dans aucun témoin, ne prescrit le rite de l'élévation. On sait que cette cérémonie a été inventée par Eudes de Sully, évêque de Paris (1196-1208), pour protester contre les erreurs théologiques de deux écolâtres de cette époque, et il ne s'agissait alors que de l'élévation de l'hostie. L'élévation du calice, par une véritable attraction gestuelle, n'est apparue qu'au XV<sup>e</sup> siècle.

Immédiatement après la consécration du vin apparaît dans le cod. G, qui reflète l'usage de la collégiale Saint-Ours, une petite rubrique qui vient en droite ligne de Lyon:

*Hic extendit presbyter brachia.*

L'extension des bras en croix, au début de la prière *Unde et*

<sup>86</sup> Il est très probable, pour ne pas dire certain, que le missel de Brusson (A) comportait lui aussi cette addition, mais une petite lacune du manuscrit, en cet endroit, nous prive de le savoir de façon apodictique. Je signale que dans le cod. D, les mots additionnels ont été grattés ultérieurement et qu'on ne peut les déchiffrer qu'avec le secours d'une lampe de Wood. Les anciens aimaient ajouter aux saints « officiels » de la liste romaine les noms d'autres personnages qui leur étaient chers pour une raison ou pour une autre. A titre purement indicatif, je recopie ici les passages intéressants du *Communicantes* qui figure dans le missel copié vers 1080 pour l'évêque Oger d'Ivrea: ... *Mathei Simonis Etabei (= Thadei) Lini Cleti Clementis Sixti Corneli (!) Cypriani Laurentii Apolenaris Chrisogoni Iohannis et Pauli Eusebii Evasii Emiliani Martini Cosmae et Damiani necnon et illorum quorum hodie solemnitatis in conspectu gloriae tuae celebratur triumphus et omnium sanctorum...* (R47). On aura remarqué que la finale est identique à celle d'Aoste, et c'est ici le lien d'ajouter que la dite finale, bien loin d'être spécifique d'un diocèse ou d'une région donnée, était au contraire d'un emploi généralisé dès le IX<sup>e</sup> siècle. Pour ne parler ici que des sacramentaires et missels dont j'ai établi la liste au début de cet article, je dirai qu'on la rencontre à l'abbaye Saint-Paul de Verdun (R9), à l'abbaye de Figeac (R18), à Besançon (R24), à l'abbaye Saint-Thierry de Reims (R35) et à Reims même (R42).

*memores*, – extension qui dure jusqu'à la fin de la prière *Supra quae propitio*, – est une attitude qui a toujours frappé tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à des messes célébrées selon le rit lyonnais. Vers 1700, le célèbre Sieur de Moléon, – *alias* Lebrun-Desmarettes, – le notait avec un étonnement laudatif et admiratif. Il ne semble pas, du reste, qu'à Saint-Ours le geste ait été généralisé, car les autres témoins de cette église n'en parlent pas.

Par contre, tous les missels de cette même collégiale mentionnent expressément une autre attitude que prenait le célébrant au moment de la prière *Supplices te rogamus*, et qui, elle aussi, est spécifiquement lyonnaise. Avant de commencer cette formule, le prêtre s'incline profondément devant l'autel en plaçant ses bras repliés en forme de croix sur sa poitrine:

*Hic inclinet se ante altare manibus cancellatis in modum crucis.*

Il est remarquable de constater que la cathédrale n'avait point adopté ce geste et qu'elle se contentait, à l'instar de la quasi-totalité des missels de cette époque, de prescrire au prêtre une simple inclination:

*Hic inclinet se ante altare* (M, S, T),

ou encore, avec une précision non pas physique mais spirituelle:

*Humiliter dicat inclinando* (P).

Avant le Memento des morts, les mêmes témoins de Saint-Ours énumèrent dans une rubrique spéciale les diverses catégories de défunts pour lesquels le célébrant est invité à prier:

*Hic cogitet in corde pro parentibus cognatis amicis benefactoribus et fratribus spiritualibus et pro cunctis fidelibus defunctis.*

La cathédrale, moins explicite ou moins prolixe, se contente d'une invitation générale:

*Hic oret pro defunctis.*

Avant la prière *Nobis quoque peccatoribus*, pratiquement aucun missel valdôtain ne prescrit quelque geste que ce soit. Seul le cod. N, qui a certainement été influencé par un missel romain de la curie, prescrit de se frapper la poitrine: *Hic percutiat pectus*. Par ailleurs, le texte lui-même de cette formule présente deux très intéressantes additions, l'une à la liste des martyrs, l'autre à la liste des vierges. Voici le libellé du cod. D:

... Marcellino Petro Benedicto Gregorio Nicolao Felicitate ...  
Anastasia Barbara Euphemia Margarita et cum omnibus sanctis...<sup>87</sup>

126

Il y a lieu de constater qu'aucun des six personnages ajoutés à la liste officielle n'est valdôtain, ni même caractéristiques d'une région ou d'un ensemble de régions quelconques, et il faut en conclure que cette addition n'a pas été effectuée dans la célèbre Vallée. Elle provient donc nécessairement d'un ancêtre importé, dont on peut conjecturer d'une façon plus que vraisemblable qu'il venait du Nord, c'est-à-dire des pays germaniques.<sup>88</sup>

<sup>87</sup> Il est très probable que, comme pour le *Communicantes*, le cod. A devait présenter un texte semblable: malheureusement la petite lacune que j'ai signalée englobe aussi le *Nobis quoque peccatoribus*. Il devait en être de même pour le cod. C, aujourd'hui illisible, car, en 1924, le chanoine Boson avait remarqué, alors qu'il était en meilleur état, la présence des saintes Euphémie et Marguerite, qu'il mentionne expressément. De plus, et comme pour le *Communicantes*, je remarque que ces additions ont été grattées ultérieurement dans le cod. D, et qu'on ne peut les déchiffrer que sous la lampe de Wood.

<sup>88</sup> L'addition de ces six personnages au *Nobis quoque peccatoribus* me semble constituer un cas fort rare et qui mériterait sans nul doute d'être étudié de plus près. La présence de Benoît en première position indique clairement que le prototype était à l'usage d'une abbaye bénédictine, et le répertoire de Leroquais, qui ne décrit pas moins de 914 missels manuscrits, ne connaît qu'un unique cas de l'insertion de Benoît en cet endroit, à savoir un missel de l'abbaye de Lagny, au diocèse de Paris, remontant au XI<sup>e</sup> siècle (Paris, Bibl. Nationale, ms. lat. 12053). Le même Leroquais ne cite qu'un unique cas de l'insertion de Grégoire, à Saint-Martin de Tours (R22) et deux cas seulement de l'insertion de Nicolas, à l'abbaye de Lagny, déjà citée, et à Besançon (R24). Pour les vierges, si cet auteur cite Euphémie 13 fois, en revanche Barbe et Marguerite n'ont aucune mention nulle part. Il y aurait là matière à un très intéressant examen.

Le canon de la messe se termine par les deux formules *Per quem haec omnia* et *Per ipsum*, et les missels de Saint-Ours sont curieusement muets sur les signes de croix à tracer à ce moment sur les oblats et sur le rite subséquent que l'on appelle parfois la « petite élévation ». Par contre, les témoins de la cathédrale (N, S, T) sont fort explicites, et je donne ci-dessous l'ensemble du texte et des rubriques qui l'accompagnent, en combinant les données des manuscrits.

*Ista tria signa prima fiant cum manu vacua et tria ultima fiant tenendo Corpus Christi in manu:*

Per quem haec omnia Domine semper bona creas sancti✠ficas vivi✠ficas bene✠dicis et praestas nobis.

*Hic discooperiat calicem et signet cum Corpore ter:*

Per ip✠sum et cum ip✠so et in ip✠so est tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus Sancti omnis honor et gloria.

*Et tenens Corpus cum calice dicat:*

Per omnia saecula saeculorum. Amen.

On aura remarqué que la petite élévation n'est pas expressément mentionnée. Peut-on même dire qu'elle est suggérée ? Aucun autre texte ne venant nous éclairer, je laisserai la question sans réponse, tout en faisant remarquer que le geste en question devait sans doute être tellement habituel et ancré dans les habitudes que les divers rédacteurs de ces rubriques n'ont pas jugé à propos de le mentionner explicitement. Quoi qu'il en soit par ailleurs, les oblats ayant été reposés sur l'autel, le célébrant procède alors immédiatement à la récitation ou au chant du *Pater*, le servant ou les assistants répondant comme partout *Sed libera nos a malo*.

Arrivé à cet endroit, et avant que le prêtre ne continue en récitant l'embolisme, les témoins de Saint-Ours lui font exécuter une

petite cérémonie silencieuse et tout à fait *sui generis*. Le célébrant prend dans sa main la patène vide qui est posée sur l'autel, à côté du corporal, et, avec elle, il touche successivement l'hostie consacrée, le calice, sa bouche et enfin ses yeux. On ne parle pas expressément d'un baiser proprement dit donné à l'objet, mais on peut sans grande témérité le supposer aisément. En suite de quoi il glisse cette même patène sous l'hostie, préluant ainsi à la fraction du pain, et il commence alors le *Libera nos quaesumus Domine*. Voici le texte exact de cette fort intéressante rubrique:

*Respondeat Amen et accipiat patenam et tangat Corpus Christi et calicem et os suum et oculos suos. Deinde ponat Corpus Christi super patenam.*

Ce rite a une ressemblance significative, quoique limitée, avec celui qu'accomplissait le prêtre lyonnais en cet endroit. Selon la rubrique du *Missale Lugdunense* de 1737, qui ne fait qu'homologuer un usage immémorial se transmettant jusqu'alors oralement, le célébrant prend dans sa main la patène posée sur l'autel, commence l'embolisme et, arrivé aux mots *Petro et Paulo atque Andrea cum omnibus sanctis*, il se signait avec elle d'un vaste signe de croix et la baisait avant de la glisser sous l'hostie. Les deux rites d'Aoste et de Lyon, à la fois différents et semblables, accusent une parenté qui ne saurait être l'effet du hasard. Sans entrer ici dans des considérations et des hypothèses qui déborderaient singulièrement le cadre de cet article, je noterai seulement que le missel de Sion de 1439 (R53) contient une rubrique pratiquement identique à celle d'Aoste, et il précise que cette série de gestes aura lieu exactement au même endroit qu'à Lyon. On voit l'intérêt d'une confrontation générale des ordinaires de la messe, et, plus largement, des liturgies de cette région Rhône-Alpes, qui ont entre elles de si étranges et si intéressantes affinités.<sup>89</sup>

<sup>89</sup> Voici la rubrique exacte du missel de Sion: *Tangit patena eucharistiam postea pedem calicis deinde summitatem eiusdem calicis ultimo osculetur patenam cum eademque*

Pour en terminer avec cette petite cérémonie si particulière, je dirai qu'elle était aussi connue à la cathédrale, mais très simplifiée. J'ajoute qu'elle avait lieu exactement au même endroit du *Libera nos* qu'au rit lyonnais, ce qui ne surprendra personne. Voici la rubrique trop laconique des codd. M, S, X:

*Hic sacerdos tangat cum patena pedem calicis et hostiam.*

Dans deux des plus anciens témoins du rit valdôtain (A, D), on trouve une très intéressante addition au texte de l'embolisme:

*Libera nos ... virgine Maria et electo archangelo tuo Michaelae cum beatis apostolis tuis...*

Pas plus que les autres additions signalées précédemment, celle-ci n'est valdôtaine. On la trouve au contraire répandue dans un très grand nombre de missels du moyen-âge, et elle n'a donc rien de spécifique.<sup>90</sup> Tous les autres témoins de la liturgie d'Aoste, qui sont évidemment postérieurs, l'ignorent, mais il est infiniment intéressant et presque touchant de la voir survivre dans le cod. S, à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'occasion de la messe chrismale du Jeudi-Saint. Pertinacité de la tradition.

C'est alors le rite de la fraction du pain, à laquelle le célébrant procède tandis qu'il achève de réciter l'embolisme, et tous les témoins valdôtains sont unanimes pour indiquer qu'elle doit avoir lieu pendant la formule finale: *Per Dominum nostrum Iesum Christum*. La rubrique de la cathédrale étant d'un déconcertant laconisme,<sup>91</sup> je

---

*oculos tangendo atque ventilando*. Après les mots: *et a peccato semper liberi*, nouvelle rubrique: *Hic signet se cum patena* (R53).

<sup>90</sup> Ici encore, on aimait nommer les bons vieux saints de chez nous, et cette pratique était tellement universelle qu'elle est consignée dès le XI<sup>e</sup> siècle et sans autre commentaire par Bernold de Constance dans son célèbre *Micrologus*, qui, après la mention de Pierre, Paul et André, indique dans un mauvais latin: *Hic nomina quotquot sanctos volueris* (PL 151, 994). Cette rubrique réapparaît mot à mot à Lausanne au XIV<sup>e</sup> siècle (R52).

<sup>91</sup> Elle indique seulement: *Hic dividatur corpus*, sans autre forme de procès. Là encore, il est probable que tout le monde connaissait par cœur ce qu'il fallait faire, ce qui dispensait le copiste de le coucher par écrit.

donnerai une fois de plus la parole à la collégiale, dont le cod. E seul décrit l'opération dans tous ses détails, les autres manuscrits n'en fournissant qu'un résumé. Arrivé donc au *Per Dominum* final, dont je viens de parler, le prêtre prend l'hostie dans ses mains et la partage d'abord en deux, puis en trois, et c'est avec ce troisième fragment, la particule, qu'il signe le calice. Voici cette rubrique.

*Tunc discooperiat calicem et accipiat Corpus Christi in manibus et faciat duas partes ita dicens: Per eundem Dominum nostrum. Item de media parte faciat duas partes ita dicens: Iesum Christum filium tuum. Tunc reponat unam partem cum alia super patenam et aliam teneat cum digitis dicens: Qui tecum vivit ... per omnia saecula saeculorum. Amen. Hic autem cum una parte Corporis Christi signet super calicem ita dicendo: Pax Domini sit semper vobiscum.*

On aura remarqué que si la rubrique parle d'une signation du calice avec la particule, elle est muette en revanche sur le mode exact de ce rite. Il n'est point précisé si le prêtre traçait un ou plusieurs signes de croix. Cette ambiguïté est levée par l'examen du texte-même de la formule, donnée par les missels, texte fort explicite, puisqu'il indique clairement une triple signation:

Pax ✠ Domini sit ✠ semper vobis ✠ cum.

## VII - AD COMMUNIONEM (RITUS ANTIQUIOR)

(Codd. A, C, D, E, F, G, H, Y, J, K, L)

## Schéma général:

- a - Commixtion
- b - Baiser de paix
- c - Prières avant la communion
- d - Prières après la communion
- e - Fin de la messe

Le même phénomène que j'ai mis en évidence à propos de l'offertoire se reproduit ici, pour la communion, à savoir qu'à un certain moment du temps, les rites ont subi une évolution, passant d'un état antérieur, *antiquior*, à un état postérieur, *recentior*. Mais, si le mouvement évolutif est le même en valeur absolue, pour parler le langage des mathématiciens, il est, pour la communion, exactement l'inverse de l'offertoire. Dans ce dernier cas, j'ai montré que le rite avait subi une simplification: je vais montrer que, pour la communion, il a suivi au contraire un processus de complexification. De plus, dans le cas de l'offertoire, il semble que ce soit la collégiale Saint-Ours qui ait ouvert la voie. Ici, pour la communion, il paraît bien que l'initiative est venue de la cathédrale, la collégiale conservant curieusement le *statu quo ante*, alors que l'église-mère s'engageait dans la voie du changement. Mais entrons dans le détail du *ritus antiquior*, en commençant par le commencement, je veux dire par la cérémonie de la commixtion ou mélange du pain et du vin eucharistiques.

Toutes les rubriques de nos témoins sont parfaitement claires et unanimes dans la diversité de leur rédaction, et je donne ici celle de Saint-Ours.

obūbratione cōcepit. et uirgini  
tatis glā p̄m. n̄iete. hunc mundo  
lum̄ eternū effudit ihm xp̄m  
dñm nr̄m. P̄ quē.

**P**ER omnia secla seclorū.  
Amen. O n̄s uobiscū.  
Et sp̄u tuo. Sursum  
corda. H. ibemus ad t̄m.  
Grās agam⁹ dño cō nr̄o.  
Dignū et iustū est. Vere dignū  
et iustū est equum ⁊ salutare.  
Nos tibi sc̄p ⁊ ubiq; grās agē:  
dñe sc̄e p̄i om̄ps eterne d̄s. P̄  
xp̄m dñm nr̄m. Per quem ma  
restatē t̄iā laudant angli. .abo  
raur̄ dñ. itōnes. tremūt potes  
tates. Celi celozq; uirtutes ac  
b̄ata seraphim. socia exl̄tatione



*Quo dicto (= Pax Domini) misceat partem Corporis dominici cum sacro Sanguine dicens:*

Haec sacrosancta commixtio corporis et sanguinis Domini nostri Iesu Christi fiat omnibus sumentibus salus mentis et corporis et ad vitam aeternam capescendam praeparatio salutaris.<sup>92</sup>

127

Le missel de Brusson (A), qui, je l'ai plusieurs fois souligné, est très proche de la *Missa Illyrica*, présente comme elle deux autres formules de rechange, qui n'ont pas été retenues dans la suite.

*Alia unde supra.*

Sancti sanguinis commixtio cum sacrosancto corpore Domini nostri Iesu Christi prosit omnibus sumentibus in vitam aeternam.<sup>93</sup>

128

*Alia.*

Concede Domine Iesu Christe ut sicut haec sacramenta corporis et sanguinis tui fidelibus tuis ad remedium contulisti ita mihi indigno famulo tuo et omnibus per me sumentibus haec ipsa mysteria non obsint ad reatum sed prosint ad veniam omnium peccatorum. Per te Iesu Christe.<sup>94</sup>

129

C'est alors le moment du rite suggestif du baiser de paix, et je vais montrer, textes en main, que cette cérémonie a curieusement évolué au cours des siècles dans la Vallée d'Aoste, avant sa suppression *de facto* en 1617. Comme point de départ, je m'appuierai sur la *Missa Illyrica*, qui a manifestement été connue d'une façon ou d'une autre et exploitée par les anciens copistes valdôtains. Selon cette messe célèbre, l'évêque ou le prêtre commence par baiser l'autel en récitant l'oraison *Domine Iesu Christe qui dixisti...* Puis il se

<sup>92</sup> Illyricus 1332 B, Sion (R50, R51, R53, R54 et R55), Belley (R59), Genève (R60), Tarentaise (R62) et Lyon (R66).

<sup>93</sup> Illyricus 1332 C.

<sup>94</sup> Illyricus 1332 C.

tourne vers l'assistance et donne la paix, sans aucune précision, en disant: *Habete vinculum...* Enfin, les assistants se communiquent mutuellement cette paix, sans davantage de précisions, en disant: *Pax Christi et ecclesiae...*

Il est très curieux de constater que le missel de Brusson (A) est parfaitement muet sur cet ensemble de rites. Il passe en effet directement de la commixtion à la procession de communion. Doit-on en conclure que le rite de la paix était inconnu dans la Vallée à cette époque ? Ce serait assurément fort imprudent, car le rituel-missel de Saint-Ours (C), copié moins d'une quarantaine d'années après lui, est au contraire fort explicite à ce sujet, et, chose fort intéressante à constater, il reproduit pratiquement *ad litteram* l'ordonnance d'Illyricus. Voici ce texte.

*Tunc osculetur altare dicendo:*

130

Domine Iesu Christe qui dixisti apostolis tuis pacem meam do vobis pacem relinquo vobis ne respicias peccata mea sed fidem ecclesiae eamque secundum tuam voluntatem pacificare et adunare dignare. Per Christum Dominum nostrum.<sup>95</sup>

*Deinde convertat se <et> pacem tribuat dicens:*

131

Habete vinculum pacis et caritatis ut apti sitis sacrosanctis mysteriis.<sup>96</sup>

<sup>95</sup> Illyricus 1332 D. Cette formule semble bien avoir été d'un emploi très généralisé. Je note qu'on la trouve à Lausanne (R52), à Belley (R59), à Genève (R60), au Grand-Saint-Bernard (R45 et R46), en Tarentaise (R62) et à Lyon (R66), ainsi que dans le diocèse voisin d'Ivrea (R48 et R49).

<sup>96</sup> Illyricus 1332 D. Dans l'état actuel de mes connaissances, je ne saurais préciser où a pris naissance cette admirable formule, ainsi que la suivante, qui est son complément. Les sources que j'ai consultées montrent qu'elle avait une grande audience dans toute l'Italie, ainsi que dans les diocèses voisins de celui d'Aoste. On la rencontre en effet au XI<sup>e</sup> siècle en Italie du Sud (R36), dans l'abbaye Sainte-Marie d'Albaneto, près du Mont-Cassin (R14) et dans un monastère camaldule du diocèse de Sienne (R7). Au XII<sup>e</sup> siècle, elle apparaît en Toscane (R37), à Trente (R58), dans un monastère du diocèse de Vérone (R13), ainsi qu'à Saint-Pierre de Rome (R39). Au XIII<sup>e</sup> siècle, on la

*Et ipsi accipientes dicant:*

Pax Christi et ecclesiae semper abundet in cordibus nostris.<sup>97</sup>

132

Le témoignage du missel de Courmayeur (D), qui a été copié au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, aurait été fort intéressant à connaître pour préciser l'évolution que nous allons voir se produire. Malheureusement, ce codex ne parle pas de cette cérémonie, et, comme le missel de Brusson (A), il passe sans transition de la comixtion à la formule immédiatement préparatoire à la communion.

Avec le cod. E, qui est un missel de Saint-Ours du début du XIV<sup>e</sup> siècle, apparaît brusquement un changement radical, qui infléchit complètement la dynamique des paroles des deux dernières formules ci-dessus. Pour une raison qu'aucun document ne vient éclairer, l'ordre de ces formules, si clair et si logique, est brusquement inversé, et la formulation des rubriques modifiée.

Dans le cod. C, comme dans Illyricus, il est prescrit que le prêtre baise l'autel en récitant la formule *Domine Iesu Christe*, puis donne

---

trouve également en Italie méridionale (R38) et chez les Camaldules de Venise (R43). Elle figure enfin dans les ordinaires de la messe de Sion (R51, R53, R54 et R55), du Grand-Saint-Bernard (R45 et R46), de Tarentaise (R62), de Belley (R59), de Genève (R60) et de Lausanne (R52 et R56). En l'absence – infiniment fâcheuse – d'un répertoire des missels des pays germaniques, il est difficile de savoir si elle y était connue et utilisée, mais on peut penser sans craindre de beaucoup se tromper que son ancienne extension dans ces régions. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle était très peu connue en France. Elle n'y apparaît que seule, sans son complément (*Pax Christi et Ecclesiae*), à Besançon au XI<sup>e</sup> siècle (R24), à Arles au XII<sup>e</sup> (Arles, BM, ms. 4), et, au XIII<sup>e</sup> siècle, à Angers (Nantes, Musée Dobrée), à Autun (Autun, BM, ms. 10), à Prémontré (Laon, BM, ms. 225) et à Reims (Reims, BM, ms. 216). Il ne semble pas qu'elle ait jamais été en usage à Lyon, où je ne l'ai rencontrée, telle un bloc erratique, que dans un unique missel lyonnais du XII<sup>e</sup> siècle, sous forme d'une addition du XV<sup>e</sup> siècle (Rome, Bibl. Vaticane, cod. Barb. lat. 559).

<sup>97</sup> Illyricus 1332 D. Les références sont les mêmes que celles de la note précédente. Cette formule semble avoir été à peu près inconnue en France, où je n'en connais qu'un unique exemple, à savoir un missel d'Amiens du XII<sup>e</sup> siècle (Laon, BM, ms. 226). Comme la première, elle n'a jamais été en usage à Lyon, où elle figure cependant comme pièce rapportée dans le missel lyonnais de Liverpool (R63). Par ailleurs, je signale que j'ai rencontré deux adaptations très libres de cette même formule dans deux autres missels lyonnais, celui de Poitiers (R65) et celui qui est conservé à Londres (British Museum, ms. addit. 41174), où elle figure de seconde main.

la paix en disant: *Habete vinculum*, et celui qui la reçoit répond: *Pax Christi*. Deux cents ans plus tard, le prêtre récite la formule *Domine Iesu Christe* avant de baiser l'autel, puis il baise l'autel et la patène en disant: *Pax Christi*, et enfin il communique la paix à son servent en disant: *Habete vinculum*, formule à laquelle le servent ne répond rien. La mention du dit servent de messe (*servitor*) semble indiquer que cette modification du rite a été effectuée en fonction des messes basses ou privées, mais ce n'est là qu'une hypothèse. Voici la nouvelle ordonnance que propose le cod. E.

*Antequam osculetur altare dicat:*

133 Domine Iesu Christe qui dixisti... = n° 130.

*Hic osculetur altare et patenam dicens:*

134 Pax Christi et ecclesiae... = n° 132.

*Tunc vertat se ad servitorem et osculetur eum dicens:*

135 Habete vinculum... = n° 131.

Tous les missels postérieurs de Saint-Ours enregistrent ce changement radical, et il est intéressant de constater par ailleurs les deux petites variantes suivantes. Selon la rubrique du cod. E, le prêtre, en récitant la formule *Pax Christi*, baise l'autel et la patène. Les missels ultérieurs (F, G, J, K) ne parlent plus de l'autel et mentionnent seulement la patène. Quant au cod. H, il fait un pas de plus en précisant que le célébrant baise non pas tant la patène elle-même, en temps que telle, mais bien l'hostie consacrée qui est posée dessus: *Osculetur Corpus Christi*. Cela semble assez logique, car, vue l'exiguïté des patènes utilisées dans les messes privées, on ne voit pas très bien comment on pouvait baiser le contenant sans automatiquement et en même temps baiser le contenu. Je dirai tout à l'heure, en exposant le *ritus recentior*, la manière de procéder qui était propre à la cathédrale: elle mettra en évidence un nouveau glissement.

Nous abordons maintenant l'ensemble des prières qui doivent être récitées avant la communion et qui lui servent explicitement de préparation immédiate. On surprend ici sur le vif une très intéressante évolution des formules, qui aboutira au XV<sup>e</sup> siècle au *ritus recentior* dont je parlerai plus loin.

Si l'on examine la rubrique du cod. A, une constatation s'impose qui, je l'ai expliqué ailleurs, permet de conjecturer avec vraisemblance que ce missel a été copié pour la cathédrale avant de passer au service de la petite paroisse de Brusson.<sup>98</sup> L'oraison avant la communion est précédée d'une rubrique fort intéressante, selon laquelle une procession s'instruit à ce moment pour aller recevoir l'eucharistie, qui, à cette époque, était donnée sous les deux espèces du pain et du vin. Il est vrai qu'il s'agit de la messe pontificale, ou tout au moins de la messe solennelle, mais on est surpris de constater que le missel de Courmayeur (D) reproduit fidèlement cette indication, qui était certainement moins en situation dans ce petit village du diocèse. Soit dit en passant, cela démontre l'unité des sources liturgiques à cette très lointaine époque. Voici le texte du cod. A.

*Quando ad sumendum corpus et sanguinem dominicum accedimus humiliter dicamus:*

Perceptio corporis et sanguinis tui Domine Iesu Christe quam ego indignus sumere praesumo non mihi proveniat in iudicium et condemnationem sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis. Amen.<sup>99</sup>

Si l'on comprend bien ce qui n'est pas dit clairement, chacun des participants à la dite procession de communion devait réciter par cœur et pour eux-mêmes cette formule en s'approchant de l'autel, où ils recevaient le pain et le vin sans ajouter quoi que ce soit, et l'on

<sup>98</sup> *Repertorium Liturgicum Augustanum*, t. II, p. 374.

<sup>99</sup> Illyricus 1333 A, Lausanne (R56 et R61), Sion (R51, R53, R54 et R55), Genève (R60), Grand-Saint-Bernard (R45), Tarentaise (R62) et Ivrea (R48 et R49).

ne peut manquer d'être frappé par la grandeur en même temps que par la simplicité du rite. Le cod. C, qui décrit une messe basse, fait réciter cette même formule par le prêtre ayant pris dans ses mains l'hostie consacrée, et, conforme en cela à la *Missa Illyrica*, il la fait précéder d'un verset bien connu, inspiré du psaume 115, 13.

*Quando corpus Domini in manibus accipit dicat orationem:*

137 Panem coelestem accipiam et nomen Domini invocabo.<sup>100</sup>

138 Perceptio corporis... = n° 136.

Avec le cod. E, suivi ponctuellement par tous les autres témoins de Saint-Ours, le rite a été complété, et donc un peu compliqué, ce qui est la loi normale de l'évolution. Si ces manuscrits laissent de côté le verset du cod. C (*Panem coelestem*), ils font par contre réciter au célébrant, profondément incliné et les mains jointes devant les oblats, deux oraisons préparatoires, la première étant celle qu'on vient de dire, et la seconde étant celle qui est prescrite par la *Missa Illyrica* comme devant être récitée *après* la communion.<sup>101</sup> Puis, prenant le pain dans ses mains, et immédiatement avant que de la consommer, il ajoute, sous forme de souhait, une courte invocation. Cette complexification est tout à fait conforme aux idées de l'époque sur le respect qu'inspirait le sacrement de l'autel. Voici comment se présente cet ensemble dans nos missels de la Collégiale.

*Tunc inclinet se iunctis manibus ante corpus et sanguinem Christi et antequam sumat humiliter dicat:*

139 Perceptio corporis... = n° 136.

<sup>100</sup> Illyricus 1333 A.

<sup>101</sup> Nous avons déjà rencontré le même cas, mais exactement inverse, à propos de l'évangile, où la formule à réciter par le diacre *avant* de commencer le chant du texte sacré a été ultérieurement transportée *après* (n° 66).

*Sequitur alia.*

Domine Iesu Christe fili Dei vivi qui ex voluntate Patris coe-  
 rante Spiritu Sancto per mortem tuam mundum vivificasti libera me  
 per hoc sacrum corpus et sanguinem tuum ab omnibus iniquitatibus  
 et universis malis meis et fac me tuis semper oboedire mandatis et  
 a te nunquam in perpetuum separari. Qui vivis et regnas cum Deo  
 Patre in unitate eiusdem Spiritus Sancti Deus per omnia saecula  
 saeculorum. Amen.<sup>102</sup>

140

*Sumpturus corpus Christi dicat:*

Corpus Domini nostri Iesu Christi proficiat mihi in vitam aeter-  
 nam. Amen.<sup>103</sup>

141

A la communion au pain succède immédiatement la communion  
 à la coupe, et le cod. C, qui a fait dire au prêtre un verset à l'instant  
 où il prend l'hostie dans ses mains, lui fait symétriquement pronon-  
 cer un autre verset au moment où il prend le calice.

*Quando accipit calicem dicat:*

Quid retribuam Domino pro his quae retribuit mihi ? Calicem  
 salutaris accipiam et nomen Domini invocabo.<sup>104</sup>

142

Quant aux missels de Saint-Ours qui ont fait dire au célébrant  
 un verset juste avant de consommer le pain, ils sont non moins logi-  
 ques avec eux-mêmes en lui faisant réciter un autre verset au moment  
 de boire la coupe.

<sup>102</sup> Illyricus 1333 C. Cette formule se retrouve dans toutes les liturgies circonvoisines d'Aoste: Lausanne (R52, R56 et R61), Sion (R50, R51, R53, R54 et R55), Belley (R59), Genève (R60), Grand-Saint-Bernard (R45 et R46), Tarentaise (R62), Lyon (R66), ainsi qu'Ivrea (R48 et R49).

<sup>103</sup> Je ne trouve cette formule que dans un seul des missels de Lausanne que j'ai consultés (R52).

<sup>104</sup> Illyricus 1333 B. Cette formule se retrouve également à Sion (R51, R54 et R55) et en Tarentaise (R62).

*Sumpturus sanguinem Christi dicat:*

143

Sanguis Domini nostri Iesu Christi proficiat mihi ad vitam aeternam. Amen.<sup>105</sup>

La communion du célébrant achevée, aucun de nos documents valdôtains ne mentionne, ne fut-ce que d'un mot, ce qu'on appelle les ablutions. J'en conclus que celles-ci devaient se faire en silence, sans qu'on ait senti le besoin de faire dire quoique ce soit à l'officiant à cet instant. Les ablutions terminées, les deux plus anciens témoins (A, C), en conformité avec la Messe d'Illyricus, font dire au prêtre la formule que j'ai indiqué plus haut avoir été transportée ultérieurement avant la communion.

*Post percepta sacramenta dominica dicat:*

144

Domine Iesu Christe fili Dei... = n° 140.

Les missels postérieurs de Saint-Ours, qui ont opéré cette petite translation, ont comblé le vide produit par une autre formule que voici.

*Sumpto sanguine sacro dicat orationem:*

145

Quod ore sumpsimus Domine pura mente capiamus et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum. Amen.<sup>106</sup>

Le prêtre récite alors ou chante la postcommunion, et, après avoir dit: *Ite missa est*, il récite une dernière formule, qui est commune à tous nos manuscrits. Je donne la rubrique du cod. A.

<sup>105</sup> Cette formule, qui n'a pas de parallèles dans les liturgies voisines, est propre à la liturgie valdôtaine.

<sup>106</sup> Cette formule est empruntée au Sacramentaire Grégorien (Ha 302). Je la retrouve à Lausanne (R52 et R56), Sion (R53, R54 et R55), Belley (R59), Grand-Saint-Bernard (R45 et R46), Tarentaise (R62), Lyon (R66) et Ivrea (R48 et R49).

*Expleta missa et dicto Ite missa est dicat:*

Placeat tibi sancta Trinitas obsequium servitutis meae et praesta ut hoc sacrificium quod oculis tuae maiestatis indignus obtuli sit tibi acceptabile mihi et omnibus pro quibus illud obtuli te miserante propitiabile meritis omnium sanctorum.<sup>107</sup>

146

Dans les plus anciens missels valdôtains (A, C, D), la messe se terminait et le prêtre se retirait aussitôt après cette dernière formule. Les témoins de Saint-Ours y ont ajouté, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, une bénédiction finale dont ils ne donnent malheureusement pas le texte. Ils se contentent de dire que cette bénédiction doit suivre la formule que je viens de transcrire:

*Omnibus peractis ante benedictionem dicat Placeat tibi.*

Cette dernière cérémonie, dont on voit le caractère adventice et tardif, clôture notre étude du *ritus antiquior* de la communion selon la liturgie valdôtaine.

---

<sup>107</sup> Illyricus 1335 A. Cette formule était d'un emploi quasi universel.



## VII bis - AD COMMUNIONEM (RITUS RECENTIOR)

(Codd. M, N, P, R, S, T, V, W, X, A<sup>3</sup>)

Schéma général:

- a - Commixtion
- b - Baiser de paix
- c - Prières avant la communion
- d - Prières après la communion
- e - Fin de la messe

J'ai déjà souligné que nous ne possédons malheureusement pas de missels de la cathédrale antérieurs au début du XV<sup>e</sup> siècle. Cela nous prive très regrettamment de connaître comment et à quelle date l'*ordo* de la communion a pris la forme extrêmement développée que nous voyons brusquement sortir de l'ombre avec le missel de l'évêque Oger Moriset (M). C'est ce nouveau cérémonial que j'appelle le « rite plus récent ». En toute hypothèse, on voit que le temps a joué en faveur d'une complexification croissante des rites et surtout des formules, et nous allons constater avec surprise, pour étrange que cela puisse paraître à nos yeux modernes, la coexistence pour le même rite de plusieurs formules utilisées simultanément dans la cathédrale Notre-Dame d'Aoste. On admirera une fois de plus l'extraordinaire souplesse du génie liturgique valdôtain.

La cérémonie de la commixtion du pain et du vin ne souffre aucune difficulté. Elle est en effet identique à celle du rite plus ancien décrit précédemment:

*Misceat corpus Domini et sanguinem dicens:*

Haec sacrosancta commixtio... = n° 127.

Par contre, il n'en va pas de même pour le baiser de paix. Si celui-ci débute comme plus haut par la formule *Domine Iesu Christe qui dixisti*, je constate qu'un nouveau changement s'est introduit dans l'ordonnance du rite, qui montre avec évidence qu'on avait perdu de vue la disposition primitive, si bien mise en valeur tant par la *Missa Illyrica* que par le cod. C, et qui avait déjà été malencontreusement modifiée dans les missels de Saint-Ours. Désormais, à la cathédrale, il n'est plus question de « prendre » la paix en baisant l'autel, la patène ou l'hostie consacrée. Banalement, le célébrant se retourne tout de go vers son servant (M. X), ou à la messe solennelle, vers son diacre (S, T) et lui donne l'accolade en lui disant: *Habete vinculum...*, sans que le récipiendaire n'ait à répondre un seul mot. On le voit, toutes les choses s'usent à l'usage, et la liturgie ne fait pas d'exception à cette règle. Voici ces textes.

*Ad dandam pacem oratio:*

148

Domine Iesu Christe qui dixisti... = n° 130.

*Tunc vertat se ad clericum <vel diaconum> et osculetur eum dicens:*

149

Habete vinculum... = n° 131.

D'autres modifications, plus importantes, et, disons-le, plus heureuses, ont été apportées aux prières avant la communion, dans ce sens qu'un choix de formules nouvelles est présenté au célébrant. Ce qu'il y a de remarquable, je viens de le signaler, c'est qu'elles ne se trouvent pas toutes dans tous les missels de la cathédrale, à telles enseignes, – cas purement hypothétique, – que deux prêtres, célébrant simultanément la messe à deux autels différents, et donc avec deux missels distincts, étaient susceptibles de réciter avant de communier des formules différentes. *Admirabile dictu!* J'ajoute que les deux premières oraisons qui sont présentées ici sont celles du *ritus antiquior*.

*Antequam sumat corpus Christi dicat orationem:*

Perceptio corporis... = n° 136. 150

*Item alia oratio.*

Domine Iesu Christe fili Dei... = n° 140. 151

*Item alia ante perceptionem.*

Domine sancte Pater omnipotens aeternae Deus da mihi corpus et sanguinem Domini nostri Iesu Christi ita sumere ut remissionem omnium peccatorum meorum per hoc merear accipere et tuo Sancto Spiritu repleri quia tu es Deus et in te est Deus et praeter te non est alius nisi tu. Qui vivis.<sup>108</sup> 152

*Sequitur alia oratio.*

Deus Pater fons et origo totius bonitatis qui ductus misericordia unigenitum tuum pro nobis ad infima mundi descendere et carnem sumere voluisti quam ego indignus hic manibus teneo te adoro te glorifico te tota cordis intentione laudo et precor ut me famulum tuum non deseras sed peccata mea dimittas quatenus tibi soli vivo ac vero Deo puro corde et casto corpore servire valeam. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.<sup>109</sup> 153

*Alia.*

Agimus tibi Deo Patri gratias pro iam beatificatis postulantes eorum interventu apud te adiuvari. Pro iis vero qui in purgatoriis locis sunt immolamus tibi Patri Filium supplicantes ut per hanc sacrosanctam hostiam eorum poena brevior sit et levior. Pro nobis 154

<sup>108</sup> Illyricus 1333 C. Je ne retrouve cette belle formule que dans les diocèses de Sion (R51, R53, R54 et R55) et de Lyon (R66).

<sup>109</sup> Cette formule n'a d'équivalent dans aucune des sources que j'ai consultées. Elle est donc propre à la liturgie valdôtaine.

autem quos adhuc gravant peccata carnis et sanguinis offerimus tibi Patri Filium observantes ut peccata quae ex carne et sanguine contraximus caro mundet sanguis lavet Domini nostri Iesu Christi. Qui vivis et regnas Deus.<sup>110</sup>

*Alia.*

155

Corporis et sanguinis tui Domine Iesu Christe sacramentum quod licet indignus accipio non sit mihi in iudicio et damnatione sed tua prosit pietate corporis mei et animae saluti in vitam aeternam. Amen.<sup>111</sup>

Ces quatre dernières oraisons, qui constituent l'addition majeure effectuée à la cathédrale en cet endroit par le *ritus recentior* appellent plusieurs remarques, de nature fort différentes.

La première formule: *Domine sancte ... da mihi* (n° 152) est rare. Je ne l'ai trouvée, outre Aoste, que dans Illyricus, à Sion et à Lyon, mais, dans chacun de ces trois cas, elle possède des variantes spécifiques et absolument caractéristiques, qui les marquent à l'estampille d'un localisme précis. Or le seul de ces trois textes qui soit identique à celui d'Aoste est celui de Lyon.<sup>112</sup> Il ne fait donc aucun doute que nous sommes ici en présence d'un nouveau cas d'importation lyonnaise, dont le missel de l'évêque Moriset est le premier témoin.

La seconde formule: *Deus Pater fons et origo* (n° 153) se rapproche fortement, comme genre littéraire, des apologies dont j'ai

<sup>110</sup> Cette formule semble extrêmement rare. Je ne la trouve que dans un unique manuscrit, un sacramentaire d'Angers des toutes premières années du XIII<sup>e</sup> siècle (Nantes, Musée Dobrée).

<sup>111</sup> Même remarque qu'à la note 109.

<sup>112</sup> Sans entrer dans des détails fastidieux, je note seulement, entre autre, que le texte d'Illyricus supprime des deux derniers mots (*nisi tu*) pour les remplacer par une doxologie: *cuius gloriosum nomen permanet in saecula saeculorum. Amen.* De leur côté, les deux missels sédunois, l'un de la Collégiale de Valère, de 1455 (R55), l'autre de l'évêque Supersaxo, de 1462 (R54), présentent de la finale de cette formule la même leçon fautive, qui est à la fois mutilée et estropiée de façon caractéristique.

parlé plus haut. Je ne lui connais aucun témoin dans aucun autre diocèse, et les cinq manuscrits où elle figure (M, R, S, X, A<sup>3</sup>) ont été écrits pour la cathédrale ou copiés sur un exemplaire à l'usage d'icelle. C'est donc une formule propre au rit valdôtain. L'auteur anonyme de cette pièce semble s'être inspirée du début de la formule utilisée dans la Vallée pour la bénédiction solennelle des cierges le jour de la Chandeleur (2 février), qui commence par ces mots: *Deus fons et origo totius lucis*.

La troisième formule: *Agimus tibi Deo Patri* (n° 154) est curieusement propre au cod. A<sup>3</sup>, c'est-à-dire aux additions effectuées au XV<sup>e</sup> siècle à l'*ordo missae* du missel de Brusson (A). A y regarder de près, elle ne constitue une « oraison avant la communion » que tout à fait *secundum quid*, et on la verrait certainement mieux figurer dans une de ces nombreuses messes votives dont le rit valdôtain était si friand, et qui se trouvent dans les missels sous les noms de *missa universalis*, *missa generalis*, ou encore *missa pro salute vivorum et mortuorum*. Cette formule constituant un hapax liturgique, il est impossible d'exprimer quelque hypothèse que ce soit sur son origine ou sa provenance.

La quatrième formule, enfin: *Corporis et sanguinis tui* (n° 155) est, elle aussi, propre au rit valdôtain. Sa présence dans le Bréviaire-Missel copié vers 1460 pour l'archidiacre Baudouin L'Ecuyer (R) nous assure qu'elle est une production, si j'ose dire, de la cathédrale, alors même qu'elle ne figure point dans les missels Moriset (M) et de Prez (S). Par une voie indiscernable, elle a été connue et adoptée par le cod. A<sup>3</sup>, et elle n'est pas la seule preuve de la collusion entre ces additions au missel de Brusson (A) et les livres exécutés pour le célèbre archidiacre.

Les prières avant la communion ayant été récitées, le célébrant, – autre innovation, – salue le pain et le vin consacrés avant de les consommer. On sait que la vénération et l'adoration des saintes espèces, dont l'institution de la Fête-Dieu au XIII<sup>e</sup> siècle et son extension à toute la chrétienté médiévale au XIV<sup>e</sup> marquera à la fois l'abou-

tissement et le point culminant, est une des caractéristiques les plus assurées de la piété du moyen-âge sur son déclin. Nos témoins val-dôtains donnent deux formules pour cette salutation, que l'on retrouve sous différentes formes dans les missels d'un certain nombre de diocèses ou d'ordres religieux, dont, en particulier, les Carmes de la première observance.

*Item ante perceptionem dic istam salutationem:*

- 156 Ave in aeternum sanctissima caro Christi mihi super omnia summa dulcedo.<sup>113</sup>

Deux témoins seulement (N, P) présentent une formule plus courte, mais à réciter trois fois de suite:

- 157 Ave sanctum corpus Christi *ter*.

Le prêtre ayant alors pris l'hostie dans ses mains, formule en cet instant une ultime invocation en même temps qu'un dernier acte d'humilité.

*Sumpturus corpus dicat sacerdos:*

- 158 Corpus Domini nostri Iesu Christi sit mihi peccatori via et vita. Amen.

Un unique témoin, le cod. W, donne une formule tant soit peu différente, qui n'est autre que celle en usage à la collégiale Saint-Ours selon le *ritus antiquior*:

- 159 Corpus D. n. I. C. proficiat... = n° 141.

Quant au cod. A<sup>3</sup>, qui se singularise une fois de plus, il ignore

---

<sup>113</sup> Cette formule, ainsi que la suivante, semble inconnue en Italie et dans la plus grande partie de la France médiévale. Dans le répertoire de Leroquais, elle n'apparaît, entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, que 17 fois seulement, dans la région qui englobait naguère les royaumes mérovingiens de Neustrie et d'Austrasie: Soissons, Amiens, Laon, Reims, Verdun, Cambrai, Arras, Bruges et Châlons-sur-Marne.

cū celebrant. Cū quibz nō  
uoces: ut admitti uibeas dpre  
cunur. Supplicet confessione di  
centes. S. metus. S. cō. S. cō.

Dñs deus Sabaoth pleni sūt  
celi & terra glā tua olūma ī  
excelsis. Benedictus qui uenit  
in noīe dñi olūma in excelsis.

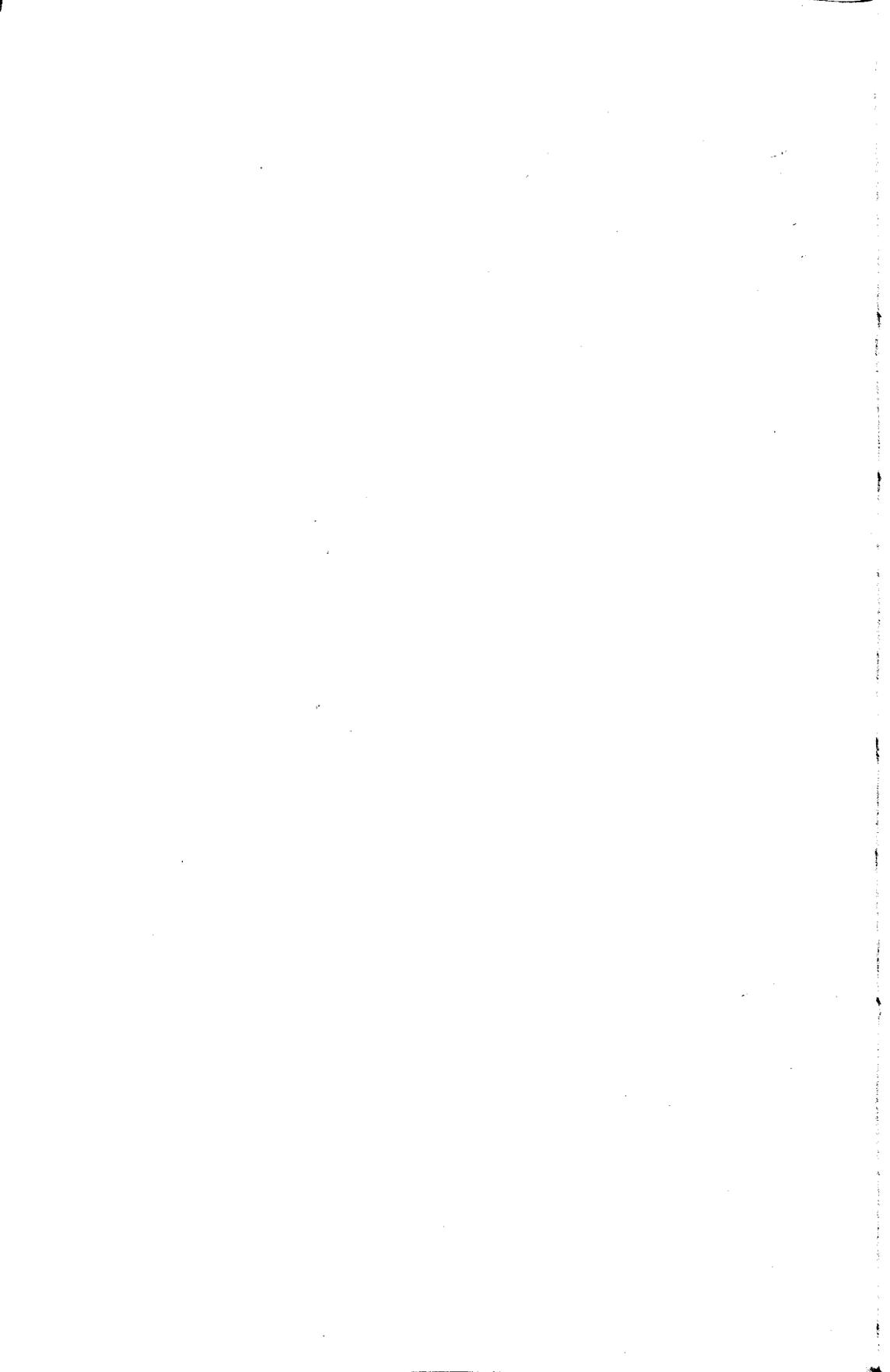


igitur elemētie  
p̄r p̄ ih̄m xp̄m filiū  
tuū dñm nr̄m. sup  
plices rogāmus. ac  
petimus: uti accep  
ta habeas et bñdi  
cas. hec dona. hec mīnera.

hec sc̄i sacrificia illibata. In pri  
mis que tibi offerim⁹ p̄ ecclesia  
tua sc̄i catholica. quā pacificare.



AOSTE, Bibliothèque du Grand Séminaire, cod. 144, fol. 18<sup>v</sup>.  
Missel votif de Saint-Ours, XIV<sup>e</sup> siècle. Début du Canon.



l'une et l'autre des deux formules précédentes, et il fait refaire surface, – mais par quelle voie ? – à l'antique formule du cod. C:

Panem coelestem... = n° 137.

160

Ayant communiqué au pain, le célébrant se prépare alors à communier au vin, et il emploie à cet instant la vieille formule qui figurait déjà au XII<sup>e</sup> siècle dans le cod. C, et qui trouve ainsi à la cathédrale une très curieuse reviviscence.

*Sumpto corpore dicat:*

Quid retribuam Domino... = n° 142.

161

Puis, de même qu'il a salué l'hostie, il salua aussi le calice par une formule qui est le décalque de la précédente.

*Item alia salutatio ad sanguinem sumendum:*

Ave in aeternum coelestis potus mihi ante omnia et super omnia summa dulcedo.<sup>114</sup>

162

Les deux mêmes témoins précédemment cités (N, P) donnent une formule analogue, mais plus courte, à dire également trois fois:

Ave sancte sanguis Christi *ter.*

163

Le prêtre prend alors en main le calice et prononce la formule suivante.

*Sumpturus sanguinem dicat sacerdos:*

Corpus et sanguis Domini nostri Iesu Christi prosint mihi peccatori ad remedium sempiternum in vitam aeternam. Amen.

164

On trouve dans l'unique cod. P une formule un peu différente, qui est identique à celle qui est en usage dans le diocèse de Lyon:

<sup>114</sup> Cette formule et les trois suivantes sont propres au rit valdôtain.

- 165 Corpus et sanguis Domini nostri Iesu Christi custodiat animam meam in vitam aeternam. Amen.<sup>115</sup>

Enfin, je signale que le seul cod. W, comme précédemment, préfère la formule de Saint-Ours, appartenant au *ritus antiquior*:

- 166 Sanguis D. n. I. C. proficiat ... = 143.

La communion du célébrant étant terminée, les rubriques de la cathédrale, exactement comme celles de Saint-Ours que nous avons vu tout à l'heure, sont muettes sur la petite cérémonie des ablutions. J'en conclus que, dans tout le diocèse, le prêtre y procédait en silence. Par contre, les témoins de l'église-mère indiquent quatre formules d'action de grâces. Les deux premières, dont l'une appartient au *ritus antiquior*, figurent en bonne place dans les missels Moriset et de Prez (M, S) et leurs dérivés, alors que les deux dernières sont propres au Bréviaire-Missel de Baudouin L'Ecuyer et au supplément ajouté au missel de Brusson (R, A<sup>3</sup>).

*Sumpto corpore et sanguine dicat:*

- 167 Quod ore sumpsimus... = n° 145.

*Alia oratio.*

- 168 Corpus tuum Domine Iesu Christe quod ego peccator accepi et sanguis quem indignus potatus sum adhereat visceribus meis ad sanitatem corporis et animae meae et praesta ut ibi non sit macula peccati ubi intraverunt sacrosancta mysteria. Qui vivis.<sup>116</sup>

*Alia.*

- 169 Haec nos communio Domine purget a crimine et coelestis remediis faciat esse consortes. Per.<sup>117</sup>

<sup>115</sup> Cette formule est propre au rit lyonnais (R66).

<sup>116</sup> Cette formule se retrouve dans le missel de Genève (R60).

<sup>117</sup> Cette formule provient du Sacramentaire Grégorien (Ha 26).

*Alia.*

Gratias tibi ago Domine sancte Pater omnipotens aeterne Deus qui me refecisti sacratissimo corpore et sanguine filii tui Domini nostri Iesu Christi et precor ut hoc sacramentum salutis nostrae quod sumpsi indignus peccator non veniat mihi ad iudicium neque ad condemnationem pro meritis meis sed ad perfectum corpus et animae in vitam aeternam pro misericordia tua. Amen.<sup>118</sup>

170

Ayant achevé son action de grâces, le célébrant procède à un lavabo final. Ce rite est connu, et il est attesté dans les *ordines missae* contenus dans les pontificaux du moyen-âge. Pendant qu'on lui verse de l'eau sur les doigts, il récite au choix ou bien le *Nunc dimittis* ou bien le verset bien connu du psaume 25. Suivent ensuite la postcommunion et la formule de renvoi.

*Ad lavandum manus* Nunc dimittis *vel* Lavabo inter innocentes manus meas et circumdabo altare tuum Domine. *Sequitur oratio scilicet postcommunio et postea* Ite missa est *vel* Benedicamus Domino.

Il ne reste plus alors au prêtre qu'à réciter la formule finale *Placeat*, d'usage universel, et à bénir l'assistance avant de se retirer.

*Omnibus peractis inclinans se ante benedictionem dicat:*

Placeat tibi... = n° 146.

171

*Tunc vertat se et signet populum:*

Benedicat vos divina maiestas Pater e Filius et Spiritus Sanctus. Amen.<sup>119</sup>

172

<sup>118</sup> Je trouve des formules semblables, mais nullement identiques, bien que commençant elles aussi par les mots *Gratias tibi ago* dans deux missels du XII<sup>e</sup> siècle, l'un à l'usage de la paroisse de Granges, au diocèse de Sion (R50), l'autre provenant de l'abbaye de Novalesa, au diocèse de Suse (Novalesa, Prevostura, non coté).

<sup>119</sup> Dans le cod. W, copié pour la paroisse d'Ayas sur un modèle provenant certainement de la cathédrale, le scribe a indiqué les premiers mots du verset bien connu: *Adiutorium nostrum in nomine Domini*, qui précède, à la messe pontificale, la bénédiction proprement dite. Je retrouve par ailleurs le texte de la bénédiction valdôtaine à Ivrea (R48 et R49), et j'ajoute qu'elle est nettement d'inspiration gallicane.

Tableau X

		M	N	P	R	S	T	V	W	X	A <sup>3</sup>
147	Haec sacrosancta	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
148	Dne I. C. qui dixisti	x	x	x		x	x	x	x	x	
149	Habete vinculum	x		x		x	x	x	x	x	x
150	Perceptio	x	x	x		x	x	x	x	x	
151	Dne I. C. fili Dei	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
152	Dne sce ... da mihi	x			x	x	x		x	x	x
153	Deus Pater fons et origo	x			x	x				x	x
154	Agimus tibi Deo Patri										x
155	Corporis et sanguinis				x						x
156	Ave in aeternum sanctissima	x			x	x	x			x	x
157	Ave sanctum corpus		x	x							
158	Corpus D. n. I. C. sit mihi	x			x	x	x			x	
159	Corpus D. n. I. C. proficiat		x	x					x		x
160	Panem coelestem										x
161	Quid retribuam			x			x				
162	Ave in aeternum coelestis	x			x	x	x			x	x
163	Ave sancte sanguis		x	x							
164	Corpus et sanguis ... prosint	x			x	x	x			x	
165	Corpus et sanguis ... custodiat			x							
166	Sanguis D. n. I. C. proficiat								x		
167	Quod ore sumpsimus	x	x	x	x	x	x		x	x	x
168	Corpus tuum dne ihu xpe	x				x	x			x	
169	Haec nos communio				x						x
170	Gratias tibi ago				x						x
	Nunc dimittis <i>vel</i> Lavabo	x				x	x			x	
171	Placeat	x		x	x	x	x	x	x	x	x
172	Benedicat vos divina	x				x				x	

## VIII - GRATIARUM ACTIO POST MISSAM

(Codd. A, E, E<sup>2</sup>, F, G, H, J, K, L, M, S, X)

Schéma général:

- a - Psaumes
- b - Versets
- c - Oraisons

Tous les témoins, sauf un, sont unanimes à ne faire débiter l'action de grâces du célébrant que lorsqu'il est revenu à la sacristie et qu'il commence à se dépouiller des vêtements sacrés. Un seul, le cod. E, qui, on s'en souvient, est le premier témoin de la liturgie de Saint-Ours, précise qu'il doit commencer la récitation du célèbre cantique de Daniel dès qu'il quitte l'autel et qu'il se dirige vers la sacristie: *ad sacrarium rediens*. Infime nuance. Mais il convient d'ajouter que dans les deux plus anciens témoins (A, E), aucune antienne n'est prescrite avant le début du cantique en question, qui commence abruptement. L'antienne bien connue, *Trium puerorum*, n'apparaît qu'avec le cod. E<sup>2</sup>.

De plus, tous les documents prescrivent avec une admirable unanimité la récitation de trois pièces poétiques, dont la première et la troisième sont des « cantiques » bibliques alors que la seconde est un psaume. Mais il y a lieu de remarquer à propos du premier, le *Benedicite*, que les anciens témoins (A, E) prescrivent la récitation de l'intégralité du morceau, soit 31 versets, alors qu'à partir du cod. E<sup>2</sup>, le prêtre ne commence qu'aux mots: *Benedicite sacerdotes Domini*, ce qui réduit le texte à cinq versets seulement.

*Expleta missa dum sacerdos exiit se vestibus dicat istam antiphonam:*

- 173 Trium puerorum cantemus hymnum quem cantabant sancti in camino ignis benedicentes Dominum.
- 174 Ps. Benedicite omnia opera (Dan. 3, 57-88)  
< vel >
- 175 Benedicite sacerdotes (Dan. 3, 84-88).
- 176 Ps. Laudate Dominum in sanctis eius (Ps. 150).
- 177 Ps. Nunc dimittis servum tuum (Lc. 2, 29-32).

Selon le schéma classique bien connu, ces psaumes et «cantiques» sont suivis de versets, appelés *capitula* (A) ou *preces* (E). Je note que seuls ces deux missels les prescrivent: ils disparaissent totalement à partir du cod. E<sup>2</sup>. En voici le texte.

- 178 Confiteantur tibi Domine omnia opera tua. Et sancti tui benedicant tibi.
- 179 Exultabunt sancti in gloria. Laetabuntur in cubilibus suis.
- 180 Exultent iusti in conspectu Dei. Et delectentur in laetitia.
- 181 Non nobis Domine non nobis. Sed nomini tuo da gloriam.
- 182 Sacerdotes tui Domine induantur iustitiam. Et sancti tui exultent.
- 183 Non intres in iudicium cum servo tuo Domine. Quia non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens.
- 184 Domine Deus virtutum converte nos. Et ostende faciem tuam et salvi erimus.
- 185 Domine exaudi orationem meam. Et clamor meus ad te veniat.

A partir du cod. E<sup>2</sup>, je viens de le dire, tous ces versets disparaissent. Ils sont remplacés par la simple récitation du *Kyrie* et du *Pater*, auxquels les témoins de la cathédrale ajoutent un verset.

- 186 Kyrie eleison. Pater noster.

Ostende nobis Domine misericordiam tuam. Et salutare tuum  
da nobis. 187

Domine exaudi... = n° 185. 188

Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Oremus. 189

Deux oraisons clôturent alors l'action de grâces, dont la première est commune à tous les témoins. A partir du cod. E<sup>2</sup>, il est prescrit de la réciter à genoux devant l'autel. La seconde est propre au cod. E.

*Istam orationem dicat ante altare flexis genibus:*

Deus qui tribus pueris mitigasti flammam ignium concede propitius ut nos famulos tuos non exurat flamma vitiorum. Per Christum Dominum nostrum.<sup>120</sup> 190

*Alia oratio.*

Actiones nostras quaesumus Domine et aspirando praeveni et adiuuando proseguere ut cuncta nostra operatio et a te semper incipiat et per te coepta finiatur. Per. 191

<sup>120</sup> Illyricus 1335. Cette formule provient du Sacramentaire Grégorien (Ha 199).

<sup>121</sup> Illyricus 1335. Cette formule se trouve juste avant la précédente dans le Sacramentaire Grégorien (Ha 198).



Concluons. Au terme de cette longue et minutieuse fouille exécutée dans le passé liturgique du diocèse d'Aoste, on peut légitimement tirer un certain nombre d'appréciations fort intéressantes, dont la toute première d'entre elles sera de rendre un vibrant hommage au magnifique rit valdôtain, qui a nourri de sa puissante sève spirituelle des millions d'habitants de la Vallée, avant qu'« on » le fasse s'écrouler dans le néant en 1828. Il est vrai que l'*ordo missae* propre à cette liturgie avait déjà sombré en 1617, comme je l'ai expliqué plus haut. A peu près totalement inconnu jusqu'aujourd'hui, ce vénérable rit commence enfin à sortir de l'ombre, où d'aucuns le pensaient irrémédiablement enseveli, et c'est avec joie et fierté que, petit à petit, par un lent travail qui s'apparente à celui de l'*apis argumentosa*, nous voyons réapparaître à la lumière ses monuments les plus significatifs et les plus précieux, pour la plus grande joie et l'étonnement admiratif des liturgistes, des érudits, et aussi de tous les amoureux de cette illustre et merveilleuse Vallée.

Du point de vue spécifiquement liturgique qui m'occupe ici, je dirai que l'on est presque déconcerté devant la richesse et la variété de l'ordinaire de l'antique messe valdôtaine. L'examen minutieux auquel je viens de me livrer fait apparaître la chose stupéfiante suivante, à savoir que, entre le début de la *praeparatio ad missam* et la fin de la *gratiarum actio post missam*, cette liturgie ne présente pas moins de 96 formules différentes, pour ne rien dire, bien entendu, des multiples versets, psaumes et « cantiques », qui viennent barioler ce vêtement étincelant du culte chrétien dans la célèbre Vallée, en la rendant semblable à la *tunica polymita* dont le vieux Jacob avait revêtu son fils Joseph, et qui excitait si intensément la jalousie de ses frères. J'ajoute que la comparaison avec l'ordinaire de la messe romaine, tel qu'il avait été établi par Innocent III dans son *Missale secundum consuetudinem romanae curiae* (R44) montre avec une évidence sensible que les deux traditions, valdôtaine et romaine, n'avaient strictement rien de commun. *Cuius regio eius religio*.

Il faut dire aussi que, dans le cas qui nous occupe, les liturgistes

sont particulièrement gâtés. Je n'ai pas exhumé de la poussière des siècles moins de 24 témoins de la messe valdôtaine, contenant tout ou partie de l'*ordo missae*, se complétant mutuellement admirablement, et s'étalant sur un espace de temps de cinq siècles. Il en va de l'heureux liturgiste moderne exactement comme d'un aviateur, à savoir qu'il lui est possible, à l'instar de ce dernier et quoique tout différemment, bien entendu, de « survoler » le paysage liturgique et d'en surprendre à la fois tous les détails et toute l'évolution. Ou encore, pour prendre une comparaison empruntée cette fois à l'archéologie, je dirai que le nombre et la richesse des matériaux mis au jour permet de saisir avec toute la précision désirable la « stratigraphie » liturgique de ce petit diocèse, presque perdu au fond de sa chère Vallée.

Si l'on considère les diocèses circonvoisins, qui entourent le Val d'Aoste comme d'une couronne, on serait tenté de crier au miracle devant la qualité et la quantité des témoins valdôtains en comparaison de ce que l'on peut connaître, en fait d'ordinaire de la messe, de ces divers Eglises. L'*ordo missae* de l'illustre diocèse de Verceil n'est connu que par une ou deux pauvres épaves, qui ont échappé par je ne sais quel prodige au massacre perpétré au XVI<sup>e</sup> siècle, au moment de l'« adoption » du rit romain, où l'on a brutalement et systématiquement arraché de tous les missels les feuillets qui le contenaient: *Horribile dictu!* L'*ordo* de Tarentaise, pour de tout autres motifs, est logé exactement à la même enseigne: un ou deux manuscrits et un imprimé. L'*ordo* de Belley n'est connu que par un seul et unique témoin imprimé, et encore incomplet. L'*ordo* de Maurienne est totalement inconnu. L'*ordo* de Sion n'est représenté que par cinq témoins seulement, et celui d'Ivrea par six. J'abrège. Dans l'état actuel de nos connaissances en la matière, il faut affirmer que seules de très puissantes métropoles comme Paris, Lyon, Milan ou Mayence, ces Goliath formidables, peuvent rivaliser, quant au nombre des témoins parvenus jusqu'à nous, avec le petit David valdôtain. *Quam sit dispar exitus!*

De plus, s'il est déjà intéressant de prendre connaissance de la manière dont une Eglise locale donnée célébrait les saints mystères à telle époque précise de son existence, combien plus intéressant encore est-il pour le chercheur de constater que ces rites n'étaient pas fossilisés, mais au contraire bien vivants. *Vita est in motu*, disaient les anciens sages, et il est profondément émouvant de surprendre sur le vif, – c'est le cas de le dire, – la dynamique interne de mouvement en ce qui concerne le cas particulier qui nous occupe ici, à savoir la Vallée d'Aoste. On peut véritablement en tirer non seulement toute une philosophie liturgique, mais aussi toute une théologie sacramentaire et eucharistique, tant est vrai le vieil adage selon lequel *lex orandi lex credendi*. J'en livre ici les matériaux aux spécialistes, en osant espérer qu'ils sauront en extraire la substantifique moelle et en tirer tout le parti possible et tout le profit désirable.

Que saurions-nous en effet sur la pensée religieuse et la spiritualité des valdôtains dans ces siècles lointains et obscurs, si nous n'avions pas les confidences que nous livrent les textes anonymes de nos vieux manuscrits liturgiques ? Rien, on a peu près rien. La prière de l'Eglise et ses multiples manifestations extérieures étaient à l'époque l'expression spontanée de la foi commune et de toute une philosophie de l'existence. Selon l'admirable formule du philosophe Auguste Comte, « les vivants sont gouvernés par les morts », et, en remontant des ténèbres du passé pour les mettre en pleine lumière les témoignages de la vie spirituelle de la chère Vallée, j'ai conscience non seulement d'en illustrer les fastes à jamais disparus et d'en exalter les gloires passées, mais aussi d'inviter les uns et les autres, dans cette douce clarté que j'aimerais prospective et non pas seulement retrospective, à faire un petit examen de conscience.

L'année 1975, dans laquelle nous sommes, marque pour la ville d'Aoste une date très importante, car c'est en effet en l'an 25 avant Jésus-Christ que l'empereur Auguste fonda dans la Vallée la fière cité à laquelle il donna son nom: *Augusta Praetoria Salassorum*. En écrivant cette étude exhaustive sur l'antique ordinaire de la

messe valdôtaine, et en remettant en lumière la manière particulière et spécifique dont d'innombrables vicaires, curés, aumôniers, chanoines et évêques ont célébré pendant des siècles l'acte essentiel du culte chrétien, je commémore à ma manière cet anniversaire, et c'est dans cette perspective que je formule en terminant, comme bouquet spirituel, le vœu ardent de Thomas de Célano: *Tantus labor non sit cassus.*

## INDEX DES FORMULES

## A

- Ab ipso sanctificeris... 114  
Absolutionem et remissionem... 29  
Accendat in nobis... 86  
Acceptabilis sit Deo... 109  
Acceptum sit omnipotenti... 73  
Actiones nostras quaesumus Domine... 49 191  
Adsit nobis quaesumus Domine... 50  
Agimus tibi Deo Patri... 154  
Ante conspectum divinae maiestatis tuae  
clementissime Deus 58  
reus assisto 56  
Ante oculos tuos Domine... 68  
Aufer a nobis quaesumus Domine... 47  
Ave in aeternum  
coelestis potus 162  
sanctissima caro 156  
Ave sancte sanguis Christi... 163  
Ave sanctum corpus Christi... 157

## B

- Benedicat vos divina maiestas... 172  
Benedictio Dei Patris et Filii... 64

## C

- Concede Domine Iesu Christe ut sicut... 129  
Confiteor Deo omnipotenti... 27  
Constantiam fidei et spei... 18  
Corporis et sanguinis tui... 155

- Corpus Domini nostri Iesu Christi  
 proficiat mihi **141 159**  
 sit mihi peccatori **158**
- Corpus et sanguis Domini nostri Iesu Christi  
 custodiat animam meam **165**  
 prosint mihi peccatori **164**
- Corpus tuum Domine Iesu Christe... **168**
- D
- Descendat Dominus ignem... **117**  
 Descendat precamur omnipotens Deus... **72**
- Deus  
 misericordiae et veritatis **57**  
 Pater fons et origo **153**  
 propitius esto mihi **53**
- Deus qui  
 non mortem sed poenitentiam **59**  
 tribus pueris mitigasti **190**
- Dilectionem tuam et proximi... **21**  
 Dominator Domine et vivificator... **69**  
 Domine Deus omnipotens fac me peccatorem... **83**
- Domine Iesu Christe  
 fili Dei vivi **140 144 151**  
 mundi redemptor **54**  
 qui dixisti apostolis tuis **130 133 148**
- Domine sancte Pater ops. aet. Deus da mihi... **152**
- Dominus sit in corde  
 meo et in labiis mei **63**  
 tuo et in labiis tuis **62**

## E

- Ego reus et indignus sacerdos... **25**

## F

Fac me quaeso clementissime Deus	13
Domine mala mea	12 48
Facturus memoriam salutaris...	88

## G

Gaudeat Domine famulus tuus...	107
Gratias tibi ago Domine...	170

## H

Habete vinculum pacis...	131 135 149
Haec nos communio Domine...	169
Haec sacrosancta commixtio...	127 147

## I

Illo nos igne quaesumus Domine...	87
In nomine Domini nostri...	82, 113
In spiritu humilitatis...	110
Incensum istud a te sanctificatum...	85
Indignum me Domine fateor...	55
Indue me Domine vestimento...	16

## L

Largire mihi omnipotens Deus...	14
---------------------------------	----

## M

Misereatur vestri omnipotens Deus...	26
Munda me Domine ab omni...	15

## O

Oblatum tibi Domine calicem...	81
--------------------------------	----

Odore coelestis inspirationis...	61
Offerimus tibi Domine calicem...	80 112
Omnipotens semp. Deus qui me peccatorem...	51
Opus perfectionis quod signat...	20
Orate fratres pro me peccatore...	90 120
Orate pro me...	89
Orent pro te omnes sancti...	91

## P

Panem coelestem accipiam...	137 160
Pax Christi	
et ecclesiae semper	132 134
quam nobis per	66
Per intercessionem	
beatae Mariae	115
beatissimae Dei genitricis	28
Per istos sermones sancti evangelii...	67
Perceptio corporis et sanguinis...	136 138 139 150
Placeat tibi sancta Trinitas...	146 171
Praecinge Domine lumbos...	17
Precibus nostris quaesumus Domine aures...	108

## Q

Quid retribuam Domino pro his...	142 161
Quod ore sumpsimus Domine...	145 167

## S

Sancti sanguinis commixtio...	128
Sanctifica quaesumus Domine hanc oblationem...	79
Sanguis Domini nostri I. C. proficiat...	143 166
Stola et iugo iustitiae...	19
Suscipe confessionem meam...	52

admitti iuleas deprecamur: supplici oratione  
ne dicentes. S. cs. S. cs. S. cs. dñs deus  
sabaoth: pleni sunt celi ⁊ terra gl'a tua.  
Osanna in excelsis. Benedictus q' uenit  
in nomine domini. Osanna in excelsis.



AOSTE, Bibliothèque de Saint-Ours, cod. 48, fol. 10<sup>r</sup>.  
Missel votif de Saint-Ours, XIV<sup>e</sup> siècle. Crucifixion et début du Canon.



- Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offero  
 in memoriam incarnationis **74 111**  
 pro animabus famulorum **78**  
 pro infirmo famulo tuo **77**  
 pro me misero peccatore **76**  
 pro me peccatore **75**
- Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offert... **71**

## T

- Tibi Domino creatori meo... **70**

## V

- Veni Sancte Spiritus reple... **119**  
 Verba sancti evangelii doceat... **65**  
 Vere dignum  
 Et te in veneratione beatæ Mariæ **122**  
 Et te in veneratione sacrarum **121**

## INDEX DES PSAUMES

- Benedicite omnia opera Domini... (Dan. 3) **174 175**  
 Benedixisti Domine terram... (Ps. 84) **2**  
 Domine refugium factus es... (Ps. 89) **97**  
 Inclina Domine aurem tuam... (Ps. 85) **3**  
 Iudica me Deus et discerne... (Ps. 42) **22**  
 Laudate Dominum in sancti eius... (Ps. 150) **176**  
 Miserere mei Deus secundum... (Ps. 50) **96**  
 Nunc dimittis servum tuum... (Lc. 2) **177**  
 Quam dilecta tabernacula tua... (Ps. 83) **1**  
 Qui habitat in adiutorio... (Ps. 90) **98**

## INDEX DES ANTIENNES

- Introibo ad altare Dei... 22  
 Trium puerorum cantemus... 173

## INDEX DES VERSETS

## A

- Ab occultis meis munda me... 36  
 Adiutorium nostrum in nomine... 30

## C

- Confiteantur tibi Domine omnia... 178  
 Confitemini Domino quoniam bonus... 24  
 Convertite nos Deus salutaris... 38  
 Convertere Domine usquequo... 40

## D

- Desiderium cordis eius... 100  
 Deus tu conversus... 6  
 Dignare Domine die isto... 39  
 Dirigatur oratio mea... 60 84 116  
 Domine Deus virtutum... 44 184  
 Domine exaudi orationem... 45 106 185 188

## E

- Exaudiat te Dominus... 94  
 Exultabunt sancti in gloria... 179  
 Exultent iusti in conspectu... 180  
 Exurge Domine adiuva nos... 4 105

## F

Fiat misericordia tua Domine 5 41 104

## I

Immola Deo sacrificium... 93

## M

Memor sit Dominus... 92

Misereatur tui omnipotens Deus... 95

Mitte ei Domine auxilium... 102

## N

Ne intres in iudicium... 9 37 183

Non nobis Domine... 11 43 181

## O

Ora pro nobis sancta Dei genitrix... 34

Oremus pro benefactoribus... 103

Ostende nobis Domine... 7 42 187

## P

Pone Domine custodiam... 23

Propitius esto peccatis nostris... 10

## S

Sacerdotes tui Domine... 8 182

Salvum fac servum tuum... 99

Sit nomen Domini benedictum... 31

## V

Vitam petiit a te... 101